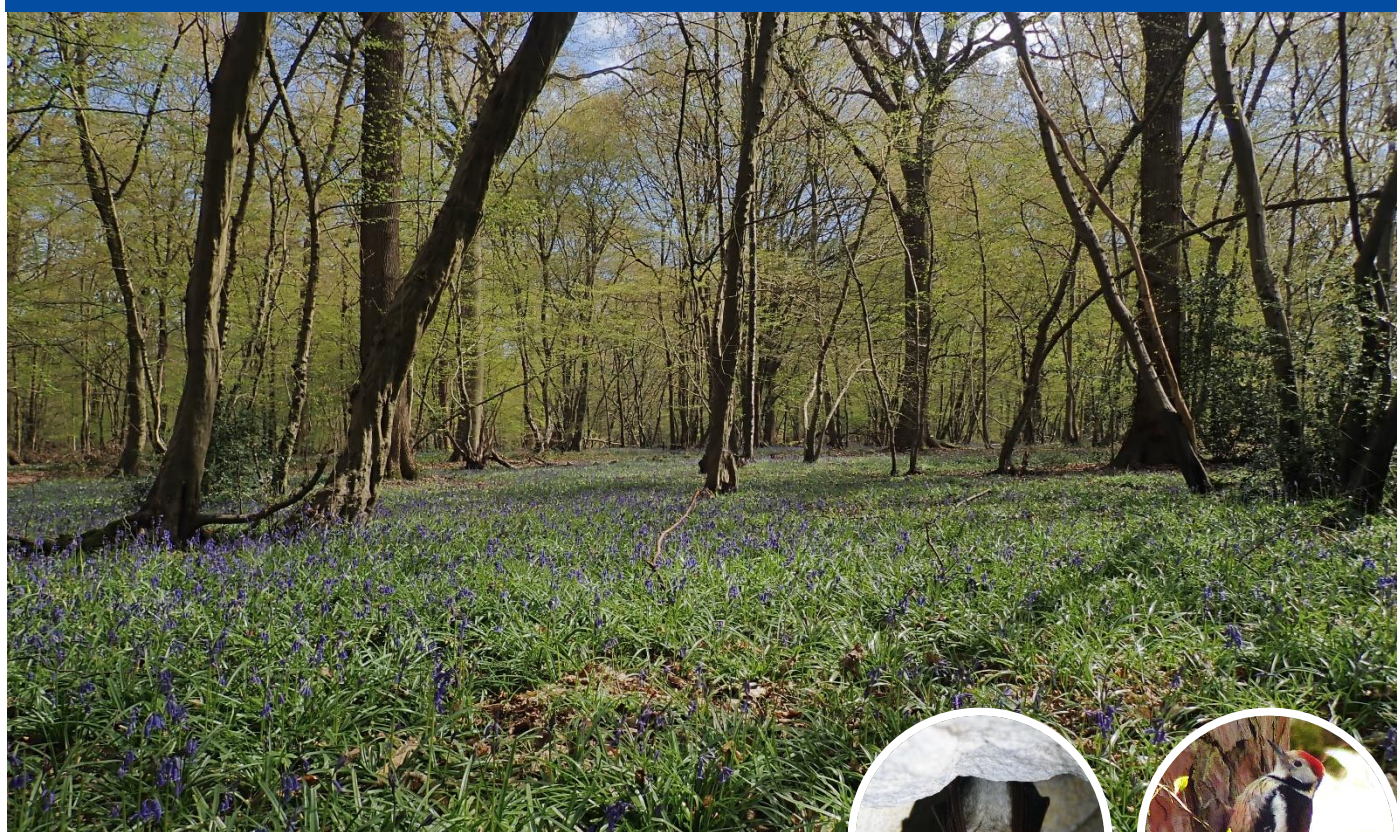


DOSSIER DE DEMANDE D'EXTENSION

RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA COTE DE LA FONTAINE
COMMUNE D'HENOUVILLE (76)

2025





4 Rue Nicéphore Niépce,
76300 Sotteville-lès-Rouen
02 35 65 47 10

Activités	Nom	Structure
Rédaction et mise en forme	SIMON Adrien	Conservatoire d'espaces naturels de Normandie
Inventaires		
Pédologie et Géologie	BLAISE-DUHAUT Clément	
Flore et habitats	DARDILLAC Aurélie	
Faune	SIMON Adrien, CHEYREZY Thomas et la participation de nombreux bénévoles	
Traitement SIG et rendu cartographique	SIMON Adrien	
Synthèse bibliographique	KLEINER Camille	

Photos de couverture : Hêtraie à jacinthe. © A. DARDILLAC

Vignettes de couverture : Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) © A.SIMON et le Pic mar (*Leiopicus medius*) © M.LORTHIOIS

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DU SITE	5
1. LOCALISATION DES PERIMETRES	5
2. DESCRIPTION SOMMAIRE	5
3. STATUTS ET LIMITE DU SITE	9
3.1. MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE	9
3.2. CADRE DE PROTECTION ET INVENTAIRES	10
4. PARTENAIRES FINANCIERS	11
INTERET SCIENTIFIQUE DE L'EXTENSION	12
1. MOTIFS DE LA DEMANDE	12
1.1. ETAT DES CONNAISSANCES	12
1.2. TAXONS PATRIMONIAUX DE L'ACTUEL PERIMETRE RNR	14
2. CADRE PHYSIQUE	15
2.1. GEOLOGIE	15
2.2. PEDOLOGIE DU SITE	15
2.2.1. <i>Eléments de Bibliographie</i>	15
2.2.2. <i>Investigations pédologiques</i>	16
2.2.3. <i>Interprétation des résultats</i>	17
3. CADRE BIOLOGIQUE	21
3.1. FORMATIONS VEGETALES	21
3.1.1. <i>Formations végétales du périmètre actuel</i>	21
3.1.2. <i>Formations végétales du périmètre d'extension</i>	23
3.2. INVENTAIRES DES TAXONS CIBLES POUR LE PROJET D'EXTENSION	29
3.2.1. <i>Flore</i>	29
3.2.2. <i>Bryophytes</i>	31
3.2.3. <i>Amphibiens</i>	32
3.2.4. <i>Mammifères</i>	33
3.2.5. <i>Oiseaux</i>	35
3.2.6. <i>Invertébrés</i>	36
<i>Hétérocères</i>	36
<i>Coléoptères</i>	37
<i>Syrphes</i>	38
<i>Rhopalocères</i>	39
<i>Orthoptères</i>	40
AUTRES ENJEUX	41
4. EXPLOITATION FORESTIERE	41
5. ACTIVITE CYNEGETIQUE	43
6. LOISIRS	43
6.1. RANDONNEE	43
6.2. PARAPENTE	43
7. HISTOIRE	43
SYNTHESE	45

BIBLIOGRAPHIE.....	46
ANNEXES.....	47
<i>Annexe 1 : Plan cadastral.....</i>	<i>48</i>
<i>Annexe 2 : Liste des types de sols</i>	<i>49</i>
<i>Annexe 3 : Description des sondages.....</i>	<i>50</i>
<i>Annexe 4 : Liste des formations végétales de l'actuel périmètre de RNR.....</i>	<i>53</i>
<i>Annexe 5 : Liste des espèces floristiques recensées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville</i>	<i>60</i>
<i>Annexe 6 : Liste des espèces floristiques recensées sur le périmètre d'extension de la RNR d'Hénouville</i>	<i>67</i>
<i>Annexe 7 : Liste des espèces de Bryophytes recensées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville</i>	<i>70</i>
<i>Annexe 8 : Liste des espèces de mammifères observées sur le site d'Hénouville.....</i>	<i>71</i>
<i>Annexe 9 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site d'Hénouville</i>	<i>72</i>
<i>Annexe 10 : Liste des espèces d'hétérocères observées sur le site d'Hénouville.....</i>	<i>74</i>
<i>Annexe 11 : Liste des espèces de coléoptères scarabéides observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville</i>	<i>80</i>
<i>Annexe 12 : Liste des espèces de coléoptères longicornes observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville</i>	<i>82</i>
<i>Annexe 13 : Liste des espèces de syrphes observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville</i>	<i>83</i>
<i>Annexe 14 : Liste des espèces de rhopalocères observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville .</i>	<i>86</i>
<i>Annexe 15 : Liste des espèces d'orthoptères observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville</i>	<i>88</i>
<i>Annexe 16 : Liste des espèces de mollusques observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville....</i>	<i>89</i>
<i>Annexe 17 : Cartographie des parcelles domaniales du périmètre d'extension de la RNR d'Hénouville</i>	<i>90</i>

PRESENTATION DU SITE

1. Localisation des périmètres

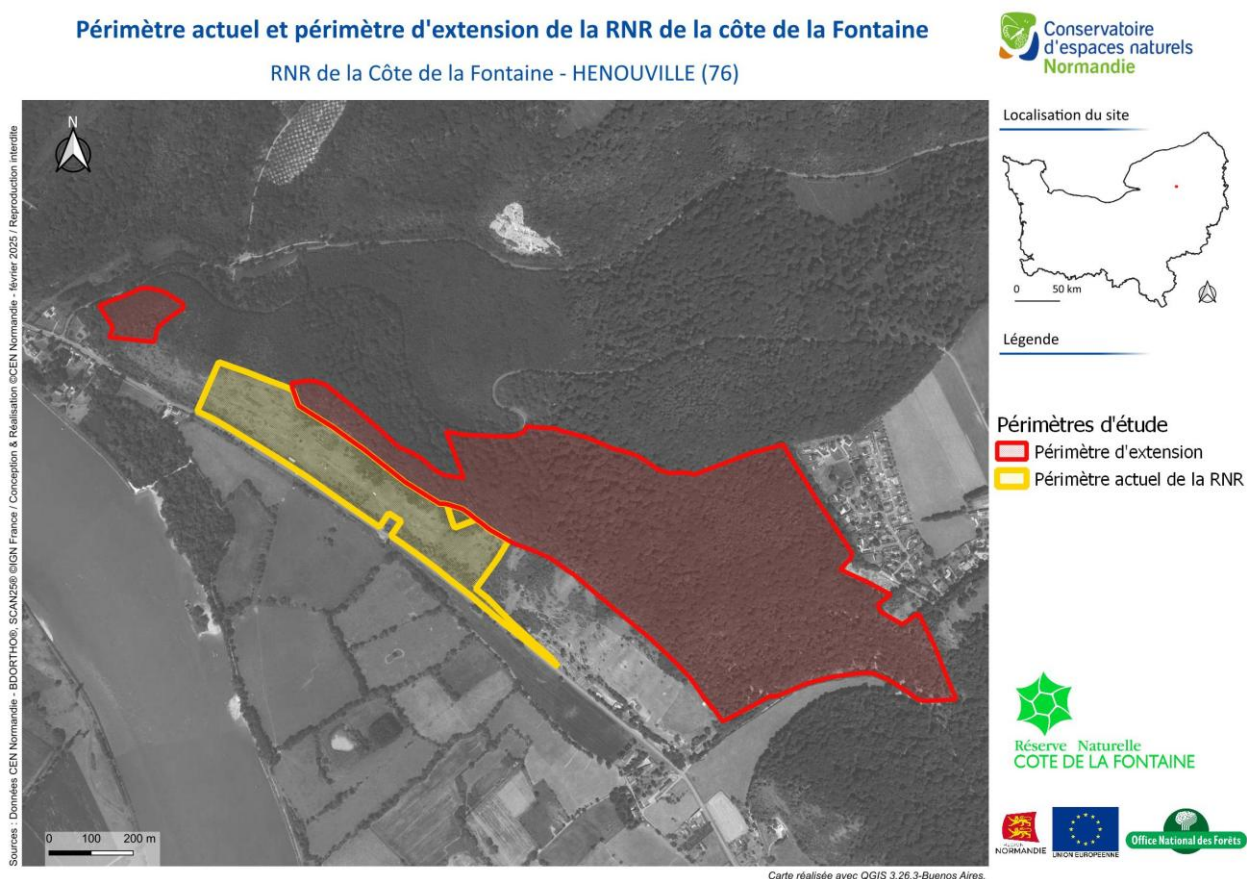
Département : Seine-Maritime

Commune : HENOUVILLE (INSEE – 76354)

Lieux-dits : Côte de la Fontaine / Mare des lunes

Superficie : périmètre actuel : 11,8 ha / Périmètre d'extension : 46,72 ha

Superficie totale : 58,52 ha



2. Description sommaire

Périmètre existant

L'actuel périmètre de la RNR de « la côte de la fontaine » à Hénouville, d'une surface de 11,8 ha, a été acquis par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie en 1996. Il est localisé sur la rive droite de la Seine au niveau de la boucle d'Anneville-Ambourville à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Rouen. Il s'agit d'un coteau relativement pentu, abritant une large diversité d'habitats calcicoles tels que des pelouses rases, des ourlets à brachypode, des fruticées ou encore des boisements.

Ce coteau jouxte la forêt domaniale de Roumare.

Les faibles capacités de rétention en eau du substrat (pente, sol peu profond...) et l'exposition au soleil optimale (sud-ouest), combinées à un régime climatique marqué par des influences atlantiques pluvieuses, génèrent des micro-conditions locales favorables au développement des espèces d'affinités méridionales, auxquelles se mêlent des espèces d'affinités plus atlantiques. En raison de ces conditions écologiques particulières, le site abrite une faune et une flore tout à fait remarquable pour la région. Plus de 860 taxons animaux ou végétaux sont actuellement recensés sur le site, dont 8% peuvent être considérés comme d'intérêt patrimonial dans cette partie de la Normandie.

Le Plan de gestion rédigé en 2018 identifie comme principaux enjeux écologiques de la RNR les **milieux calcicoles ouverts et les communautés d'espèces associées**. Près de 80% des espèces d'intérêt patrimonial recensées, sont liées au caractère chaud, sec et ensoleillé de ces habitats.

Néanmoins, plusieurs taxons remarquables liés à des milieux plus fermés ou plus frais sont également présents. Le maintien d'une mosaïque d'habitats et d'un équilibre entre zones ouvertes et fermées est donc l'objectif majeur du plan de gestion de l'actuel périmètre.

Entre 2018 et 2022, plusieurs inventaires d'amélioration des connaissances réalisés sur de nouveaux groupes taxonomiques (Diptères syrphidae, Chiroptères, Hétérocères) ont mis en évidence une forte complémentarité entre la partie « ouverte » du coteau classée en RNR et la forêt domaniale voisine. De nombreuses espèces ont besoin des deux types d'habitats pour se développer.

D'autre part, des inventaires menés en 2022 et 2023 dans les parcelles forestières jouxtant la RNR (hétérocères, avifaune, chiroptères, flore) ont mis en avant une forte diversité d'espèces, dont certaines présentant un intérêt patrimonial propre au milieu forestier.

Périmètre d'extension

Le périmètre proposé pour l'extension de la RNR concerne 46,72 ha de boisements appartenant à la forêt domaniale de Roumare, exploitée par l'ONF.

Dix-sept parcelles cadastrales sont concernées par cette demande de classement. Huit d'entre-elles sont incluses à 100% dans le périmètre tandis que les neuf autres le sont dans des proportions comprises entre 61% et 4 % (tableau page 9).

Le choix des contours du périmètre proposé à l'extension repose sur un croisement entre les enjeux écologiques identifiés et l'existence de repères visuels facilement matérialisables sur le terrain. Ainsi, les lisières forestières ont été retenues pour délimiter les contours à l'est et au sud, tandis que les chemins de randonnées au nord forment des limites simples à matérialiser au cœur de la matrice forestière. Cela explique les raisons de l'intégration incomplète de certaines parcelles cadastrales.

L'ONF a validé en 2021 le Plan d'aménagement forestier 2022-2041 de la forêt de Roumare, prévoyant le traitement accordé à chaque parcelle forestière pour les deux prochaines décennies. Ces parcelles forestières englobent plusieurs parcelles cadastrales. Elles sont au nombre sept.

Du point de vue de ce plan d'aménagement forestier, voici comment se décompose le périmètre d'extension proposé (carte page suivante) :

- 8,70 ha classés en « zones hors sylviculture laissées en évolution naturelle ». Il s'agit de boisements feuillus (hêtres et chênes) non exploités, s'apparentant déjà à des ilots de vieillissements où l'on retrouve de nombreux vieux arbres sénescents. Cette zone jouxte l'actuelle réserve et se situe sur le coteau dans des secteurs de forte pente.
- 36,99 ha traités en « futaies irrégulières avec rotation supérieure à 9 ans ». Il s'agit de boisement à dominante feuillus (hêtres et chênes) avec parfois quelques résineux (pins sylvestres). On y rencontre des arbres de différents âges dont certains peuvent être parfois anciens ou sénescents.
- 1,02 ha en « futaies régulières en attente de premières éclaircies » composé d'un peuplement de feuillus assez jeunes en amélioration dans la parcelle 9 à l'ouest du site du Camp de César le long de la D47.

Deux mares, actuellement très ombragées et atterries existent dans la parcelle 14. Il s'agit du secteur de plateau compris entre le coteau et le village d'Hénouville.

100% du périmètre proposé à l'extension est inclus dans le site Natura 2000 boucle de la Seine Amont.

De manière générale, cette portion de la forêt de Roumare apparait peu exploitée et dégage une certaine naturalité. Le stock de bois mort ou déperissant, sur pied ou au sol est important et devrait augmenter à l'avenir.

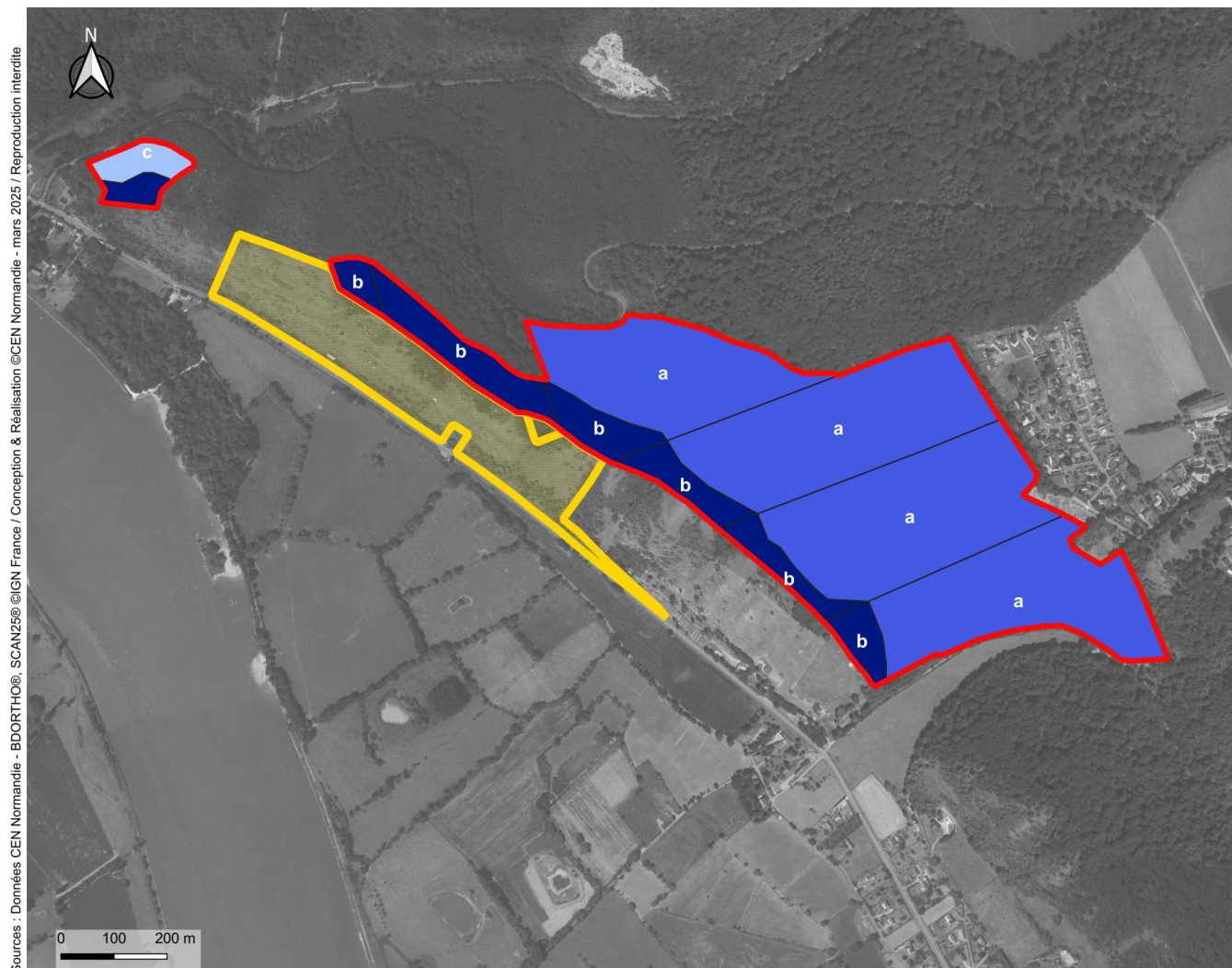
Orienté au sud-ouest, le coteau est exposé aux vents dominants et les tempêtes provoquent régulièrement la chute de gros arbres qui peinent à s'ancrer profondément dans ce sol calcaire, superficiel. Cela provoque la création de micro-clairières intra-forestières permettant l'expression temporaire d'une biodiversité importante.



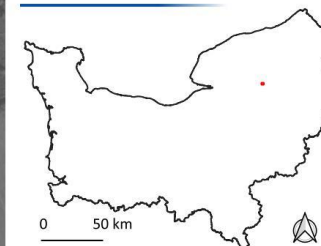
Figure 1 : Vue panoramique de la RNR depuis le marais d'Hénouville. L'extension concerne le massif forestier visible au-dessus du coteau

Gestion forestière de la zone d'extension de la RNR de la côte de la Fonatine

RNR de la Côte de la Fontaine - HENOUVILLE (76)



Localisation du site



Légende

Périmètres d'étude

Périmètre d'extension

Périmètre actuel de la RNR

Unités de gestion périmètre RNR

a = Futaies irrégulières avec rotation supérieure à 9 ans

b = Zones hors sylviculture laissées en évolution naturelle

c = Futaies régulières en attente de premières éclaircies



Réserve Naturelle
COTE DE LA FONTAINE



Carte réalisée avec QGIS 3.28.6-Firenze.

3. Statuts et limite du site

3.1. Maîtrise foncière et d'usage

Le périmètre actuel de la RNR, d'une surface de 11,8 ha, est la propriété du CEN Normandie. Le Cen Normandie a été désigné par la Région Normandie comme gestionnaire de l'actuelle RNR de la côte de la Fontaine par délibération de la commission permanente N° CP D 15-09-14 16 du 21 septembre 2015.

Le périmètre proposé à l'extension, d'une surface de 46,72 ha, est la propriété de l'Etat français. L'usage est délégué à l'ONF, chargé de gérer et d'exploiter la forêt domaniale de Roumare.

Le périmètre actuel de la RNR se compose de deux parcelles cadastrales. Le périmètre proposé à l'extension inclut, tout ou partie, de 17 parcelles cadastrales supplémentaires.

Périmètre Réserve	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale de la parcelle (En m²)	Surface concernée par le classement (En m²)	Proportion classée	Propriétaire
Périmètre actuel	AE	30	114837	114837	100%	CEN Normandie
	AE	39	3247	3247	100%	CEN Normandie
Deux parcelles actuellement classées en RNR d’une superficie totale de 11,80 ha						
Périmètre d’extension	OA	236	44094	44094	100%	Etat Français Gestion par l'Office National des Forêts
	OB	65	16486	16486	100%	
	OB	69	17972,07	17972	100%	
	OB	70	17873	7642	42,76%	
	OB	74	35226	7926	22,50%	
	OB	75	30648	9666	31,54%	
	OB	77	73820	23541	31,89%	
	OC	4	59075	59075	100%	
	OC	5	58631	58631	100%	
	OC	6	62638	62638	100%	
	OC	7	24822	15040	60,59%	
	OC	10	25429	15515	61,01%	
	OC	11	28489	14599	51,24%	
	OC	14	27286	8241	30,20%	
	OC	15	32795	1412	4,31%	
	OC	41	48653	48653	100%	
	OC	45	56072	56072	100%	
17 parcelles concernées par la proposition d’extension pour une superficie totale de 46,72 ha						

Le plan cadastral est fourni en annexe 1.

3.2. Cadre de protection et inventaires

Le périmètre actuel et le périmètre d'extension intersectent avec les différents périmètres de protections suivants :

TYPES DE PROTECTION ET INVENTAIRES	N° DES PARCELLES CONCERNEES	PRECISIONS
Cadre européen		
Directive Habitats (92/43/CEE)	Toutes	ZSC° FR2300123 « Boucles de la Seine aval » Structure animatrice : PNRBSN
Cadre national		
Réserve Naturelle Régionale	AE 30 et AE 39	Délégation de la région du 21 septembre 2015
Parc Naturel Régional	Toutes	PNR Boucles de la Seine Normandie
Site classé	Toutes	ID2618 – « La vallée de la Seine et boucle de Roumare »
Z.N.I.E.F.F. de type II	Toutes	n° 230000848 « Le coteau d'Hénouville et la forêt de Roumare »
Z.N.I.E.F.F. de type I	AE 30 et AE 39	n° 230000310 « Le coteau d'Hénouville »
Cadre régional et départemental		
Schéma Régional de Cohérence écologique (approuvé le 18/11/2014)	AE 30 et AE 39	Réservoirs biologiques trame calcicole
	Toutes les parcelles forestières	Réservoirs boisés
Cadre (inter) communal		
PLU	Toutes	Zones « N »

4. Partenaires financiers

La gestion écologique et le suivi de gestion de l'actuel périmètre classé en RNR ont été possibles grâce au soutien de plusieurs financeurs et de différents programmes d'actions.

NOMS	ANNEE DU FINANCEMENT	ACTIONS FINANCEES
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande	2000	Financement de plants de pommiers dans le cadre de l'action "2000 fruitiers pour l'an 2000"
Région Haute-Normandie	2000	Financement de la plantation des fruitiers achetés avec l'aide du PNRBSN
LIFE-Nature	1999-2003	Pâturage ovin et bovin Suivi scientifique Pose des clôtures, débroussaillage
NATURA 2000	2004-2008	Débroussaillage, pâturage et entretien de verger
FEDER	2004-2006	Inventaires et suivi et évaluation de la gestion
Région Haute-Normandie	2007-2008	Suivi et évaluation de la gestion
NATURA 2000	2009-2013	Pâturage ovin et bovin Déboisement puis débroussaillage entretien du verger
DREAL	2014-2015	Suivis rhopalocères et orthoptères
Région Normandie	2016	Pâturage ovin et bovin Travaux d'entretien et de clôture
NATURA 2000	2017-2021	Pâturage ovin et bovin Action de débroussaillage Entretien verger
Région Normandie	2017	Rédaction du PDG Suivis scientifiques
Région Normandie et FEDER	2018-2024	Mise en œuvre du PDG (Suivis scientifiques, actions de gestion, animation et concertation)

INTERET SCIENTIFIQUE DE L'EXTENSION

1. Motifs de la demande

1.1. Etat des connaissances

Le périmètre actuel de la RNR de la côte de la Fontaine abrite majoritairement des habitats ouverts, ou semi-ouverts de type pelouses calcicoles ou ourlets pré-forestiers. Les milieux boisés à proprement parler ne représentent qu'à peine 7% de la superficie du site.

Or, les différents inventaires récemment menés ont confirmé les fortes relations existantes entre milieux boisés et milieux de pelouses. Ainsi, la présence de nombreuses espèces d'oiseaux, de chiroptères, de syrphes ou encore de coléoptères saproxylophages sur le périmètre actuel de la RNR, est conditionnée par la proximité de la forêt voisine. C'est pourquoi le Cen Normandie a engagé en 2021 des discussions avec l'ONF afin d'étudier l'opportunité de préserver des îlots de sénescences dans les parcelles domaniales boisées jouxtant l'actuelle RNR.

Etendre le périmètre de la RNR aux zones forestières attenantes, permettrait de classer en périmètre de protection forte, l'ensemble de la série dynamique évolutive de la végétation calcicole, allant de la pelouse rase aux boisements sénescents.

D'une part, la diversité des habitats naturels présents dans l'aire protégée augmenterait significativement et d'autre part, la préservation de certaines fonctionnalités écologiques s'en trouverait renforcée.

Par exemple, la complémentarité entre les zones de reproduction en forêt pour les oiseaux ou les chiroptères et leurs zones de nourrissages sur les pelouses serait préservée, de même que le rôle de pollinisation des fleurs de pelouses assuré par certains insectes xylophages tels que les coléoptères et les syrphes.

Enfin, l'extension du périmètre de la réserve est aussi une possibilité de recherches scientifiques, avec des perspectives d'études ou de thèses sur les écosystèmes forestiers en lien avec le laboratoire Universitaire ECODIV, qui a déjà utilisé à plusieurs reprises la réserve actuelle comme terrain expérimental.

- ➔ Près de 860 espèces sont aujourd'hui recensées sur les 11,8 ha de l'actuel périmètre de la RNR et une quinzaine de groupes taxonomiques différents ont fait l'objet d'inventaires approfondis sur le site.
- ➔ On peut estimer qu'entre 15 et 20% de ces taxons connus dans l'actuelle RNR dépendent à différents degrés, de la forêt voisine. Cette proportion atteint même 50% dans le cas des hétérocères.
- ➔ Un tel niveau de connaissance n'a été rendu possible que grâce à la participation de nombreux naturalistes, parfois bénévoles, que nous remercions chaleureusement pour leur aide.

Le tableau ci-dessous synthétise les études réalisées ces dernières années sur l'actuel périmètre de la RNR. C'est à l'occasion de plusieurs de ces études qu'ont été mis en évidence les complémentarités entre les pelouses calcicoles de la RNR et le milieu forestier voisin.

Tableau 1 : liste des groupes taxonomiques étudiés sur le périmètre de l'actuelle RNR

Groupes taxonomiques	Période	Méthode d'étude	Naturalistes participants
Inventaires initiaux : flore, ornithologie, rhopalocères, reptiles et orthoptères	Avant 2005		Philippe HOUSSET, Carine DOUVILLE, Xavier HOUARD (Cen Haute-Normandie)
Syrphes	2009 et 2021	Protocole Syrph' the net	2009 : Xavier HOUARD (Cen Haute-Normandie) 2021 : Simon GAUDET (PNR BSN)
Rhopalocères	Depuis 2011	Mise en place du protocole STERF	Adrien SIMON (Cen Normandie)
Orthoptères	Depuis 2014	Mise en place du protocole ILA	Adrien SIMON (Cen Normandie)
Reptiles	Depuis 2014	Mise en place du protocole POP-REPTILES	Adrien SIMON (Cen Normandie)
Scarabéidés	2015	Recherche à vue + piège CSR	Adrien SIMON (Cen Normandie)
Flore et végétations	2017		Maxime LANCIAUX (Cen Normandie)
Mollusques	2017	Recherches à vue, récoltes de coquilles	Cédric POUCHARD (Bénévole)
Hétérocères	2017 et 2023	Pièges lumineux	Emmanuel MACE, Adrien SIMON & Wilfried LEFRANCOIS (Cen Normandie)
Bryophytes	2018	Recherche à vue	Alban BARBOTIN (Cen Normandie)
Lombrics	2018	Protocole Bêche	Clément-Blaise DUHAUT (Cen Normandie)
Fourmis	2018	Appât miel thon	Emilie GIRARD (terrain - stagiaire) Michel AMELINE (validation déterminations - Bénévole)
Etude muscardin	2019	Piège à encre	Olivia GUERIN, Gwénaëlle HURPY, Quentin GANTIER (Groupe Mammalogique Normand)
Chiroptères	2022-2023	Capture filet + enregistreurs ultrasons	Thomas CHEYREZY (Cen Normandie)
Pollinisateurs	2022-2023	Protocole SPRING	Adrien SIMON (terrain) (Cen Normandie) Iraïma VERKAÏK (déterminations) (CREAF – Université de Barcelone)

➔ Chaque groupe taxonomique étudié a donné lieu à une analyse individualisée, présentée dans le bilan d'activité de l'année concernée, puis détaillée à l'occasion du comité de gestion. Tous ces résultats ne sont pas réabordés dans ce dossier d'extension, mais sont disponibles dans les bilans d'activités annuels.

1.2. Taxons patrimoniaux de l'actuel périmètre RNR

Depuis le début de la gestion de l'actuelle RNR par le Cen Normandie en 1997, le site a été largement étudié et prospecté par de nombreux naturalistes ou associations de naturalistes. Divers groupes écologiques ont fait l'objet de prospections poussées, permettant de découvrir bien souvent des espèces rares et patrimoniales pour la région.

Le tableau ci-dessous synthétise les connaissances accumulées par les différentes études et observations.

GROUPE ECOLOGIQUES	NOMBRE DE TAXONS OBSERVES Période 1998 – 2023	% DU POOL REGIONAL	NOMBRE DE TAXONS PATRIMONIAUX* période 1998 - 2023
BOTANIQUE			
Flore	240	8,70%	23
Bryophytes	35	6%	?
FAUNE			
<i>Mammofaune</i>			
Mammifères terrestres	9	20%	3
Chiroptères	12	55%	3
<i>Avifaune</i>			
Oiseaux	64	16%	5
<i>Herpétofaune</i>			
Reptiles	4	44%	2
<i>Insectes</i>			
Hétérocères	212	29%	33
Rhopalocères	48	47,50%	9
Orthoptères	24	39,50%	5
Coléoptères	62	1,80%	6 ?
Syrphes	70	?	17
Hyménoptères - Fourmis	6	?	?
Hyménoptères – Pompiles	14	?	?
Hyménoptères - pollinisateurs	56	?	?
<i>Mollusques</i>			
Escargots	23	17,40%	5
<i>Annélides</i>			
Lombrics	5	?	?
BILAN	884		97

* la « **patrimonialité** » d'un taxon est une notion subjective et discutable, dont l'appréciation peut varier selon l'observateur. Pour les groupes les mieux connus et pour lesquels des listes régionales existent, nous avons repris l'information disponible (Listes publiées par l'OBHN et validées par le CSRPN de Haute-Normandie entre 2012 et 2013). Pour les groupes moins connus (scarabées, longicornes, syrphes, escargots) nous avons retenu comme « patrimoniales », les espèces nous semblant présenter un intérêt particulier en l'état actuel des connaissances régionales.

➔ Le nombre cumulé d'espèces observées sur le site atteint aujourd'hui 884 taxons et augmente constamment depuis 1998. L'amélioration de la connaissance s'est accélérée ces dernières années avec l'étude de nouveaux groupes taxonomiques, qui réservent tous leur lot d'espèces à caractère patrimonial.

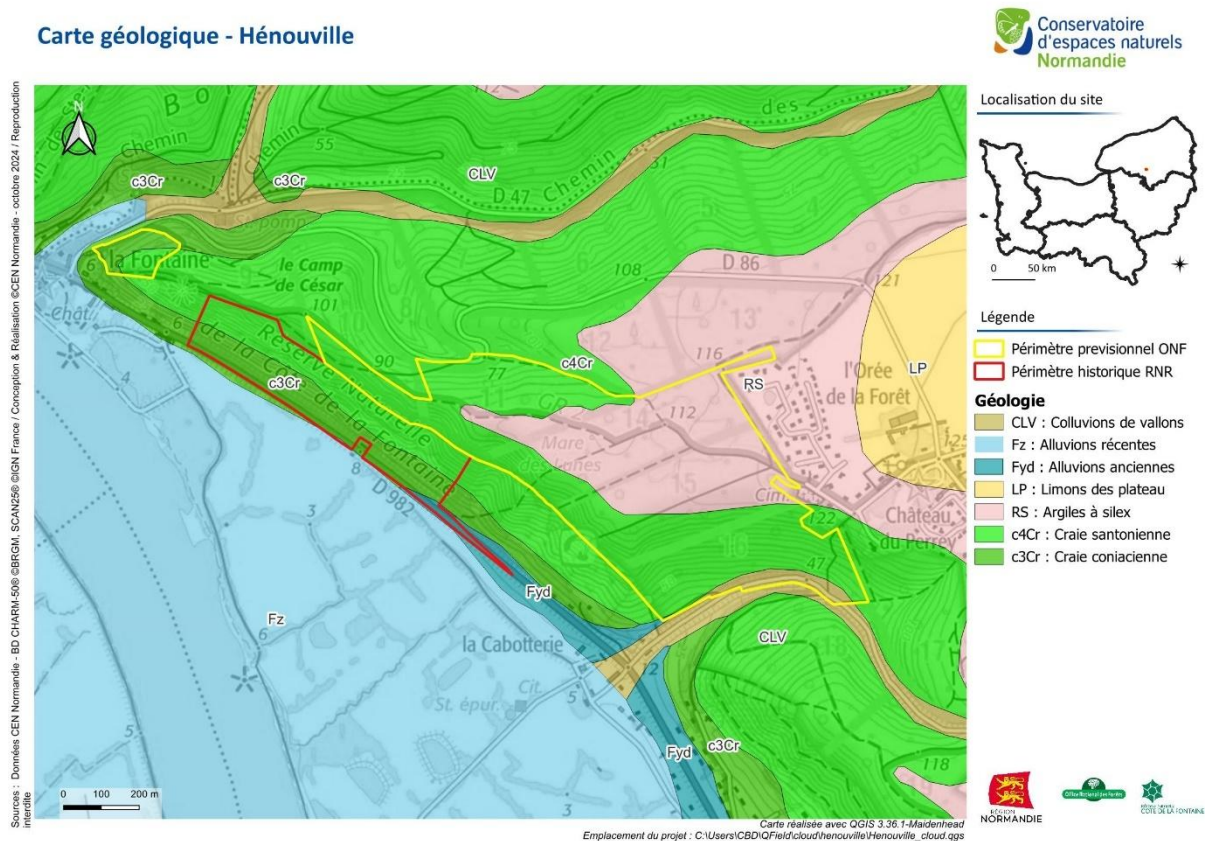
2. Cadre physique

2.1. Géologie

D'après la carte géologique de la France au 1/50 000, le site se situe sur :

- les craies du Coniacien et du Santonien sur les versants. Il s'agit de craies blanches et grenues, assez tendres, à gros silex dans les assises supérieures, ou à silex noirs situés dans les assises inférieures.
- les formations résiduelles à silex sur les bordures de plateaux.

Carte géologique - Hénouville



Extrait de la carte géologique au 1/50 000 de la France (source BRGM)

2.2. Pédologie du site

2.2.1. Éléments de Bibliographie

Les éléments présentés dans cette partie sont tirés du Référentiel Régional Pédologique (RRP) de Haute-Normandie, dont la carte des sols a été réalisée au 1/250 000 (Noraz et al., 2018). Il s'agit d'un travail réalisé à l'échelle de l'ex Haute-Normandie, dont le degré de précision n'est pas toujours compatible avec l'analyse à l'échelle d'un site de petite superficie. Les tableaux présentant les informations relatives aux Unités Cartographiques de Sols (UCS) n°68, 75, et 76 sont consultables en Annexe. Le nom et le pourcentage d'Unités Typologiques de Sols (UTS) qui composent ces UCS et qui sont donc potentiellement présentes sur ou aux alentours du site y sont présentées.

Carte des Unités Cartographiques de Sols issus du Référentiel Régional Pédologique - Hénouville



Légende

□ Périmètre prévisionnel ONF

□ Périmètre historique RNR

UCS RRP

-4 : Seine

58 : Sols profonds, souvent calcaires, souvent hydromorphes, parfois tourbeux, souvent issus d'alluvions récentes calcaires, de la plaine alluviale de la vallée de la Seine

64 : Sols profonds, limono-sablo-argileux à limono-argileux, très majoritairement lessivés, souvent hydromorphes, issus de loess, souvent sur Argiles à silex ou formations résiduelles, des plateaux du Pays de Caux intérieur

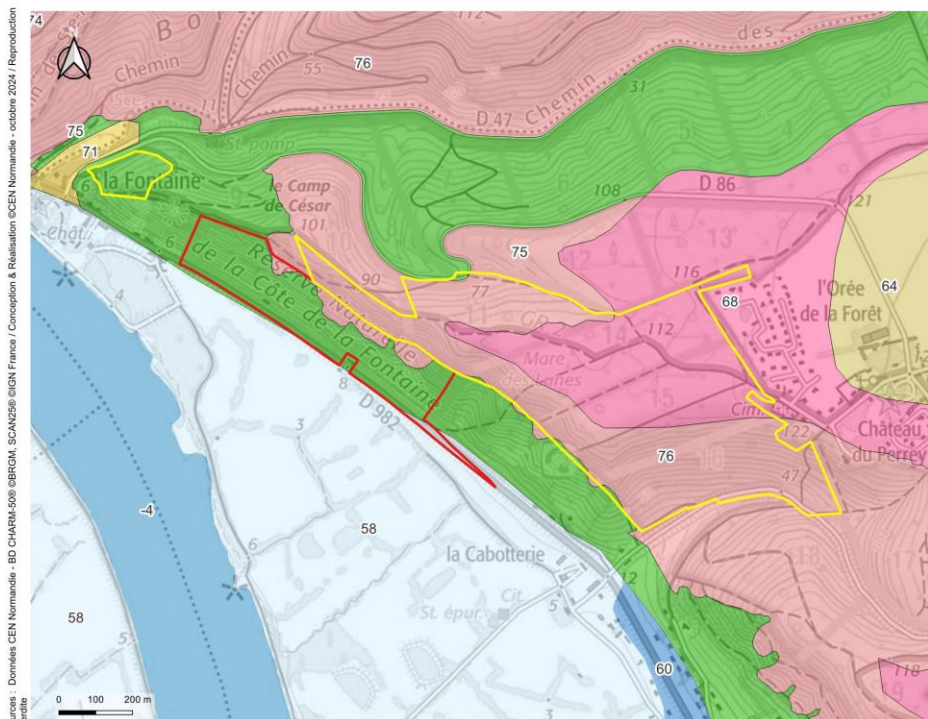
68 : Sols forestiers, plus ou moins profonds, limono-sableux à limono-sablo-argileux, souvent lessivés, parfois hydromorphes, faiblement caillouteux, issus de loess (ou de colluvions), sur argile résiduelle à silex, des bordures étroites de plateau du Pays de Caux

71 : Sols profonds, limono-sablo-argileux, souvent hydromorphes, parfois lessivés, caillouteux, issus de colluvions, des fonds de vallons secs du Pays de Caux

74 : Sols forestiers souvent acides, parfois calcaires, moyennement profonds, limono-argileux à limono-sableux, gravo-caillouteux, issus de colluvions, parfois sur Argiles à silex, des versants à pente faible du Pays de Caux

75 : Sols calcaires, peu profonds, limono-argileux à limono-sableux, souvent forestiers, issus de craie, parfois sur Argiles à silex, des versants à pente forte du Pays de Caux

76 : Sols forestiers, peu profonds, limono-argileux à limono-sableux, riches en cailloux de silex, souvent issus de craie, parfois sur Argiles à silex, des versants à pente forte du Pays de Caux



Carte réalisée avec QGIS 3.36.1-Maidenhead
Emplacement du projet : C:\Users\CBDI\OneDrive\Hénouville\Hénouville_cloud.ags

Carte

du Référentiel Régional Pédologique, carte au 1 : 250 000 (Noraz et al., 2018).

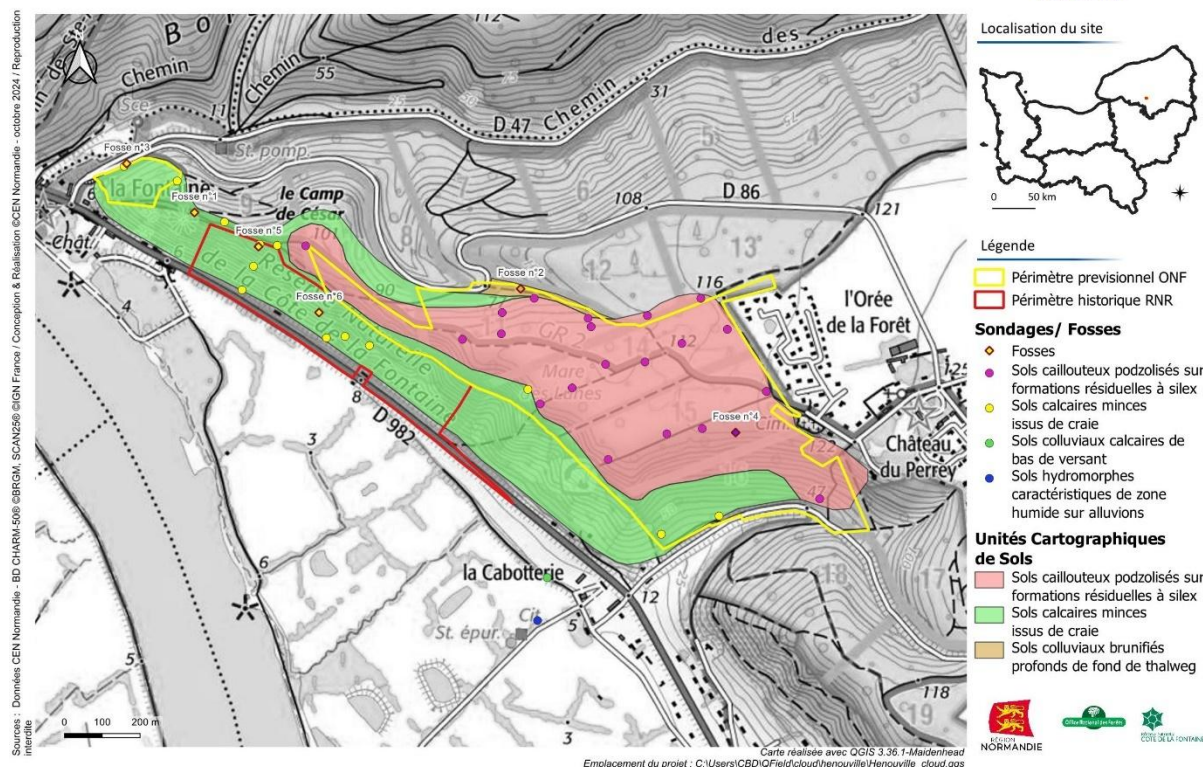
Les résultats proposés par le RRP donnent des informations sur les types de sols susceptibles d'être rencontrés sur le site mais sont difficilement plus exploitables du fait de l'échelle de restitution cartographique au 1/250 000, des sondages de terrain sont donc nécessaires.

2.2.2. Investigations pédologiques

Des investigations pédologiques ont été réalisées sur le site en septembre 2024. Chaque point d'observation a fait l'objet d'une description du profil de sol, d'un relevé GPS et de photographies du contexte paysager et du sondage pédologique. La détermination des types de sol s'appuie sur le Référentiel pédologique 2008.

2.2.3. Interprétation des résultats

Carte des Unités Cartographiques de Sols - Hénouville



Localisation des sondages sur le site.

Description des Unités Cartographiques de Sols

Sols caillouteux podzolisés sur formations résiduelles à silex

Les sols des bordures de plateaux d'Hénouville sont principalement des sols riches en éléments grossiers, non calcaires, et présentant des phénomènes de podzolisation. Les éléments grossiers (ici principalement des pierres et des cailloux de silex mais également des graviers) représentent une part importante du sol et laissent très peu de place à la terre fine.

Ces sols présentent un humus épais, peu évolué (mor), un horizon A fin (l'incorporation de la matière organique à la fraction minérale du sol par l'activité biologique ne se fait pas), un horizon E, cendreuse, grisâtre à gris clair qui a perdu l'essentiel de ses minéraux argileux, de son fer et de ses bases échangeables, un horizon BPh brun-chocolat très discret ici résultant de la précipitation des acides organiques ayant migré depuis la surface et du fer que ces derniers ont entraîné.

Les importances relatives de ces divers horizons : épaisseur et intensité de développement semblent variables sur le site (du Podzosol ocrique pierro-sableux au Peyrosol pierro-sableux à micropodzol).

Il semble plus courant d'observer une dégradation limitée avec formation d'un micro-podzsol de surface (horizon E de quelques centimètres, et un horizon BPh peu coloré). En continuité dans le paysage, on pourrait également observer des Alocrisols Typiques correspondant à l'ancien concept de « sols bruns acides » et à la part des « sols bruns ocreux » qui ne présentent pas d'horizons podzolique.

Pauvres chimiquement et acides, caractères aggravés par une lente minéralisation des matières organiques. Il en résulte parfois des toxicités (notamment aluminique) et des carences (en cuivre, cobalt, bore). La disponibilité du phosphore, insolubilisé par les composés aluminiques, est faible.



Fosse n°4 : Peyrosol à micropodzol

Ces sols peuvent présenter des réserves en eau faibles en périodes estivales, car leurs textures sont assez grossières (sablo-limono-argileux ici) et leur charge en éléments grossiers importante (+ de 60 % ici). L'enracinement des végétaux est parfois limité (plusieurs chablis observés). Les horizons profonds sont en revanche beaucoup plus argileux à mesure que l'on se rapproche des formations résiduelles à silex sous-jacentes.

Sols calcaires minces issus de craie

Les sols des coteaux d'Hénouville sont principalement des sols calcaires plus ou moins épais du Lithosol calcaire (un horizon A_{Ca} < 10 cm), au Rendosol (un horizon A_{Ca} > 10 cm) jusqu'au Calcosol (un horizon A_{Ca} surmontant un horizon S_{Ca}). Ils sont carbonatés et développés à partir de craie. L'ensemble des profils de sol observés sont effectivement caractérisés par une pédogenèse liée au phénomène de carbonatation. Par désagrégation physique liée au climat et par altération biochimique des minéraux primaires sous l'action de la faune et la flore, la craie sous-jacente va progressivement se fragmenter en éléments de plus en plus fins et se modifier dans leur organisation et dans leur composition (néoformations). Cette transformation va aboutir à la formation d'un sol sous forme de couches distinctes possédant des caractéristiques de couleurs et de structures homogènes que l'on appelle horizons. En raison de la nature des formations géologiques, les sols vont être dotés d'une grande quantité de carbonates de calcium. Au cours des saisons, ces carbonates vont être marqués par des cycles de dissolution et de recristallisation sans que cela n'entraîne un appauvrissement des horizons en carbonates (phénomène de carbonatation). Un Calcosol décarbonaté en surface a pu être observé. Il fait partie de cette même famille de sols calcaires mais ne contient plus de calcaire en surface (un horizon A_{Ci} surmontant un horizon S_{Ca}).

Ces sols calcaires sont relativement peu épais et secs, effervescent à l'acide (effervescence extrêmement forte) donc très calcaires, bien structurés et possèdent des agrégats de tailles similaires (2-3 mm), sans tache et sans concrétion et caractérisés par un mull peu épais parfois discontinu sous couvert forestier.

Concernant les pH des sols calcaires, largement dominants sur les versants du site, on peut estimer, à partir de résultats d'analyses sur les fosses, des valeurs autour d'un pH_{eau} de 7.9-8 dans l'horizon de surface. Ces sols contiennent une part très importante de calcaire (600 g/kg). Pour le calcium échangeable, les teneurs sont également fortes. Les taux de saturation sont de 100 %,

ce qui témoigne d’une sur-saturation du complexe argilo-humique. De manière générale, les sols des pelouses calcicoles sont caractérisés par une fertilité faible (Willems, 2001). Les espèces végétales des pelouses calcicoles requièrent un pH élevé et des teneurs en nutriments faibles, particulièrement pour le phosphore P (Critchley et al., 2002). Les sols calcaires minces des versants du site semblent, du point de vue sol, très favorables aux espèces végétales de pelouses calcicoles.



Tableau 2 : Analyses physico-chimiques de l’horizon de surface sur les fosses n°5 et 6 en contexte de versant crayeux.

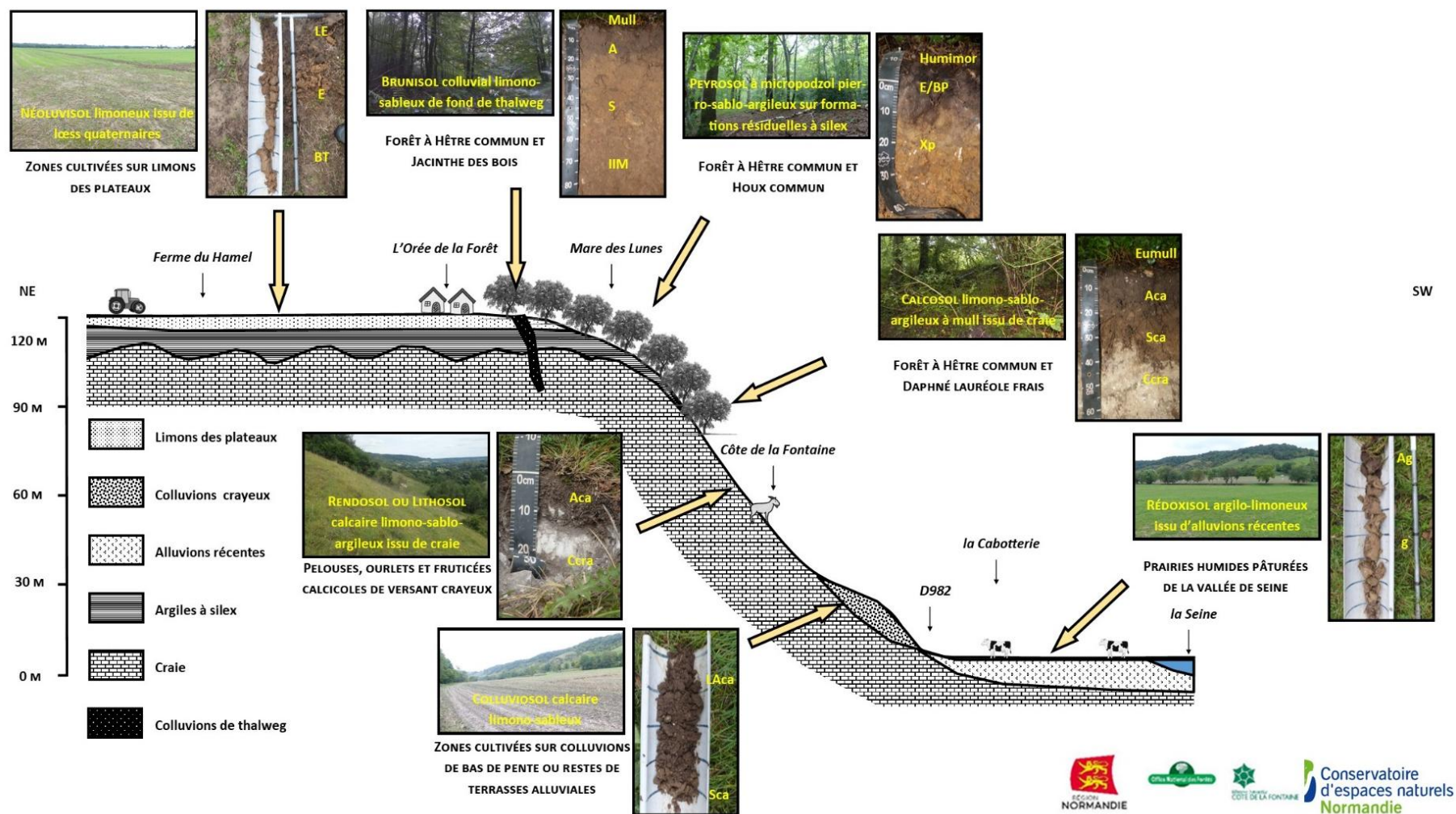
n° horizon	pH eau	N total Kjeldahl (g/kg)	Calcaire (CaCO3) total (g/kg)	Calcaire actif (g/kg)	C organique (g/kg)	Rapport C/N	CEC Metson (cmol+/kg)	Argile (g/kg)	Limons fins (g/kg)	Limons grossiers (g/kg)	Sables fins (g/kg)	Sables grossiers (g/kg)	Ca éch (cmol+/kg)	Mg éch (cmol+/kg)	K éch (cmol+/kg)	Na éch (cmol+/kg)	P2O5 Olsen (g/kg)	Taux de saturation de la CEC (%)
F5-1	7.9	8.4	684	239	94	11.2	27.6	156	218	420	100	106	44.31	0.993	0.363	0.11	0.01	100
F6-1	8	6.9	553	123	73.3	10.6	25.2	222	276	153	127	222	43.78	0.705	0.231	0.14	0.01	100

Sols colluviaux brunifiés profonds de fond de thalweg

Plus anecdotique sur le site, il s’agit de sols de couleur brune caractérisés par le processus de brunification, avec des horizons structuraux S bien développés. Ces Brunisols sont les sols de référence pour les sols à horizon S (structure polyédrique) développés sur matériau parental non carbonaté mais riche en fer et en argile, même si les textures observées sont dans la gamme limono-sableuse ici. Le matériel parental de ces sols sont des colluvions qui résultent de l’accumulation progressive, au sein du fond de vallon sec, de matériaux pédologiques arrachés plus haut dans le paysage. Ces matériaux ont été transportés le plus souvent par ruissellement sur de courtes distances selon les lignes de plus grandes pentes des versants alentours. Ces sols contiennent une part non négligeable de pierres et de cailloux. Ils sont à mull sous couvert forestier du fait d’un turnover relativement rapide de la matière organique.



TOPOSÉQUENCE TRANSVERSALE SCHEMATIQUE DES RELATIONS SOLS-VÉGÉTATIONS DE LA RÉSERVE D'HÉNOUVILLE ET DE SES ALENTOURS



C-B. DUHAUT, A. SIMON, 2024

Coupe schématique de l'organisation des sols de l'extension de la réserve et de ses alentours

3. Cadre biologique

3.1. Formations végétales

3.1.1. Formations végétales du périmètre actuel

Les formations végétales de l'actuel périmètre RNR ont fait l'objet d'une mise à jour complète en 2017 lors de la rédaction du plan de gestion. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous à titre informatif et disponibles dans le détail en annexe 4.

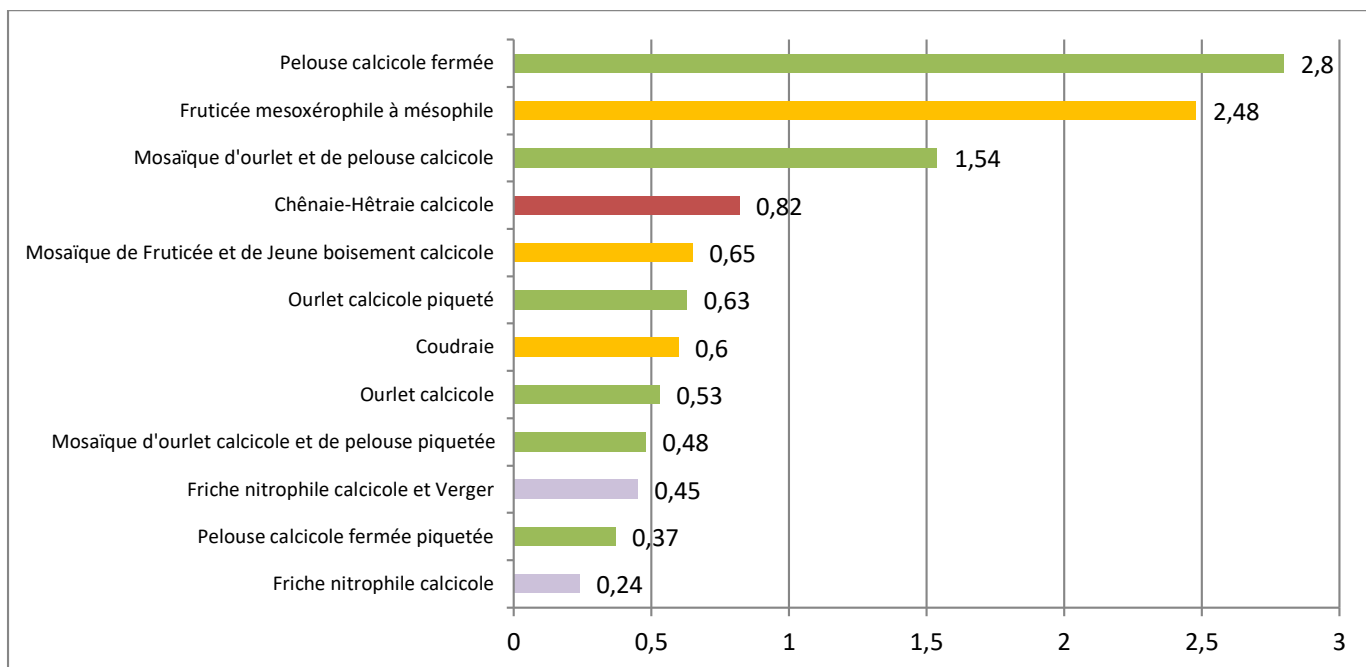
Les quatre formations végétales surlignées en gras sont considérées comme des **Habitats d'intérêt communautaire au titre de la politique Natura 2000**.

Groupements végétaux	Formations végétales	Superficie (ha)
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	Pelouse calcicole ouverte	<0,1
	Pelouse calcicole fermée	2,8
	Pelouse calcicole fermée piquetée	0,37
	Mosaïque d'ourlet de pelouse calcicole	1,54
	Ourlet calcicole	0,53
	Ourlet calcicole piqueté	0,63
	Mosaïque d'ourlet calcicole et de pelouse piquetée	0,48
Formations arbustives	Fruticée mésoxérophile à mésophile	2,48
	Coudraie	0,6
	Mosaïque de fruticée et de jeune boisement	0,65
Formations arborées	Chênaie-hêtraie calcicole	0,82
Formations à déterminisme anthropique marqué	Friche nitrophile calcicole et verger	0,45

➤ Bilan descriptif et carte de la répartition des formations végétales du périmètre actuel

Répartition surfacique des formations végétales (en ha)

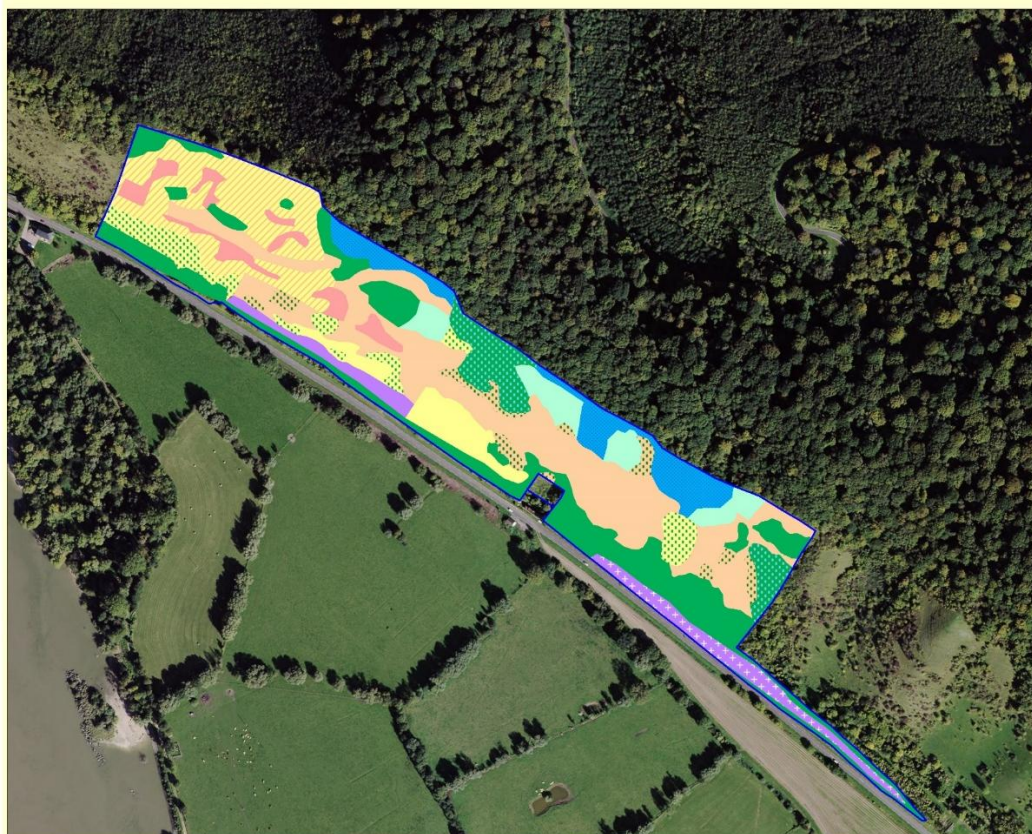
En vert : Formations herbacées naturelles et semi-naturelles ; **en orange** : formations arbustives ; **en rouge** : formations arborées ; **en violet** : formations à déterminisme anthropique marqué



Formations végétales

Réserve Naturelle Régionale de la Côte de la Fontaine

Commune de Hénouville, Département de Seine-Maritime (76)



Périmètre d'étude

Contour du site

Formations végétales

Végétations herbacées calcicoles

- Pelouse calcicole fermée
- Pelouse calcicole fermée piquetée
- Ourlet calcicole
- Ourlet calcicole piqué
- Mosaïque d'ourlet et de pelouse calcicole
- Mosaïque d'ourlet calcicole et de pelouse piquetée

Végétations boisées et arbustives

- Fruticée mesoxérophile à mésophile
- Coudraie
- Mosaïque de Fruticée et de Jeune boisement calcicole
- Chênaie-Hêtraie calcicole

Végétations herbacées nitrophiles

- Friche nitrophile calcicole
- Friche nitrophile calcicole et Verger

0 70 m



Sources : BDOrtho® © IGN France
Réalisation : © CENHN (M. Lencoux), Oct. 2017
Reproduction interdite
Responsable de site : A. Simon

3.1.2. Formations végétales du périmètre d'extension

Une pré-étude des formations végétales composant une partie du périmètre d'extension a été réalisée en 2023. **Nous insistons sur le fait que cette étude est incomplète dans la mesure où les contours du périmètre proposé n'étaient pas connus à l'époque.** 16,2 ha sur les 46,72 ha (37 % du périmètre d'extension proposé) ont été inventoriés et cartographiés dans le détail et sont présentés ci-dessous.

En complément, le plan d'aménagement forestier de la forêt de Roumare, rédigé par l'ONF en 2021, nous permet de disposer d'une carte générale et classe l'ensemble du secteur en futaie irrégulière de feuillus (hêtres et chênes).

La réalisation d'une cartographie complète des végétations forestières sera la première étape lors de la rédaction du futur PDG du site.

INVENTEUR(S)	DATE	METHODE UTILISEE	ETAT DE L'INVENTAIRE
Aurélie DARDILLAC	2023	Recherche des entités phytoécologiques homogènes	Partiel

Quatre formations végétales principales ont été identifiées à l'occasion des prospections réalisées en 2023. Ces formations sont déterminées sur la base d'entités phytoécologiques homogènes (l'homogénéité portant aussi bien sur le cortège floristique, que sur la structure de la végétation, sur le stade dynamique, sur l'état de conservation et sur le biotope).

Pour chacune de ces formations végétales, une recherche d'éligibilité au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » a été effectuée et la surface représentée par la formation a été identifiée, ainsi que cartographiée. De plus, chaque formation végétale a été associée avec sa correspondance phytosociologique, son statut de rareté, de menace, et son intérêt patrimonial.

Groupements végétaux	Formations végétales	Superficie (ha)
Formations arborées	Forêt à Hêtre et Houx commun	4,89
	Forêt à Hêtre commun et Jacinthe des bois	6,41
	Forêt à Hêtre commun et Daphné lauréole	4,88
Formation aquatique	Végétation de lentilles d'eau	0,02

➤ Les formations arborées

Forêt à Hêtre et Houx commun



Surface de la formation : 4,89 ha soit environ 30% de la surface totale.

Code Natura 2000 – 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Toxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)

Sous-type 9120 – 2 – Hêtraies – chênaies collinéennes à Houx

Code EUNIS – G1.621

Code CORINE Biotope : /

A rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

QUERCO ROBORIS – FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Quercetalia roboris*

↳ *Ilici aquifolii – Quercenion petraeae*

↳ *Ilici aquifolii – Fagetum sylvaticae*

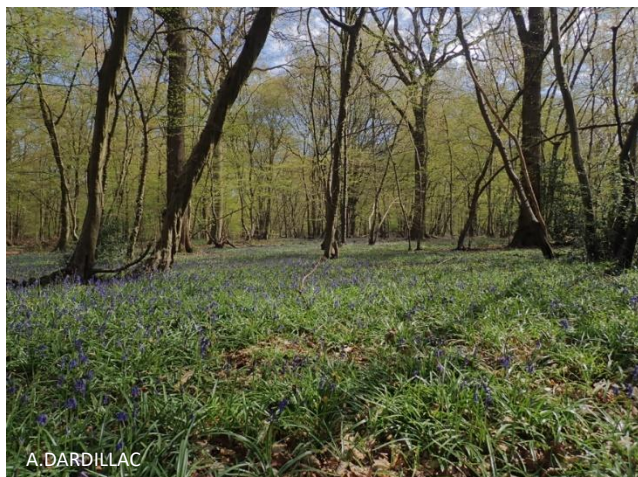
Forêt en régime de futaie dominée généralement par *Fagus sylvatica*, parfois accompagné de *Quercus petraea*, mais aussi chênaies (*Quercus petraea*, *Q. robur* plus rarement et leur hybride *Q. xrosacea*) en jeune futaie, taillis sous-futaie ou taillis.

Boisement étagé à strate arbustive quasi réduite à *Ilex aquifolium* (recouvrement moyen de l'ordre de 20 %) qui peut atteindre 6-7 m de haut dans les vieilles futaies, *Sorbus aucuparia* subsp. *aucuparia*, *Mespilus germanica*. Strate herbacée généralement de recouvrement réduit à moyen, caractérisée par des espèces graminéoïdes telles *Deschampsia flexuosa*, *Carex pilulifera*, *Luzula sylvatica*, etc., des ptéridophytes (*Pteridium aquilinum*, *Blechnum spicant*) et des bryophytes acidiphiles (*Leucobryum glaucum*).

Cette végétation s'observe en milieu de versant, en particulier sur les pentes à Silex.

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Ilici aquifolii – Fagetum sylvaticae</i>	AR	DD	R ?	Oui

Forêt à Hêtre commun et Jacinthe des bois



Surface de la formation : 6,41 ha soit environ 39,5% de la surface totale

Code Natura 2000 – 9130 – Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
Sous-type : 9130-3 – Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois

Code EUNIS – G1.6322

Code CORINE Biotope : 41.1322

A rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

QUERCO ROBORIS – FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Fagetalia sylvaticae*

↳ *Carpino betuli– Fagion sylvaticae*

↳ *Endymio non-scriptae – Fagetum sylvaticae*

Futaie dominée par le Hêtre (*Fagus sylvatica*), avec quelques chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*). Sous-bois caractérisé par les géophytes, notamment la Jacinthe des Bois (*Hyacinthoides non-scripta*).

En futaie régulière, strate arbustive très claire et paucispécifique (*Ilex aquifolium*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*) et tapis herbacé relativement riche (15-20 espèces) mais très nettement dominé par *Hyacinthoides non-scripta*. Parfois, les ronces (*Rubus* subg. *Rubus*) sont aussi abondantes. Canopée très dense (plus de 90 % de recouvrement) et haute (30-35 m) en futaie régulière, avec strate herbacée bien développée (recouvrement > 80 %).

Floraison vernale (avril-mai) très esthétique avec une première phénophase à Anémone des Bois (*Anemone nemorosa*) puis la très spectaculaire phénophase à *Hyacinthoides non-scripta*. Après disparition de ces géophytes à la fin du printemps, début d'été, le tapis herbacé paraît très terne et peu diversifié.

Végétation se développant le plus souvent sur plateaux ou sur hauts de versants, occupant des surfaces parfois très étendues.

Cette végétation s'observe, sur le périmètre étudié, sur les zones de plateau et en bord de versant.

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Endymio non-scriptae – Fagetum sylvaticae</i>	AC	LC	S	Oui

Forêt à Hêtre commun et Daphné lauréole

Surface de la formation : 4,88 ha soit environ 30% de la surface totale



Code Natura 2000 – 9130 – Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

Sous-type : 9130-2 – Hêtraies-chênaies à

Lauréole ou Laîche glauque

Code EUNIS – G1.6321

Code CORINE Biotope : 41.132

A rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

QUERCO ROBORIS – FAGETEA SYLVATICAE

↳ *Fagetalia sylvaticae*

↳ *Carpino betuli– Fagenalia sylvaticae*

↳ *Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae*

↳ *typicum et phyllitidetosum scolopendrii*

Forêt souvent en régime de futaie de *Fagus sylvatica*, accompagné fréquemment de chênes (*Quercus robur* et *Q. petraea*), plus rarement sous forme de taillis-sous-futaie de substitution, ceux-ci étant plus riches en *Acer campestre*, *Fraxinus excelsior* et *Prunus avium*. En sous-

bois, la présence de nanophanérophytes sempervirentes est caractéristique (*Daphne laureola*, *Ilex aquifolium*, *Hedera helix* subsp. *helix*, etc.). Boisement à canopée culminant à 25 m environ, à strate arbustive assez développée (*Acer campestre*, *Ligustrum vulgare*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, etc.), grâce à la bonne pénétration de la lumière dans ces forêts de pente. Strate herbacée de densité très variable (recouvrement compris entre 25 et 80 %) en fonction de l'importance prise par *Mercurialis perennis* ou *Hedera helix* subsp. *helix*, piquetée d'espèces des pelouses et ourlets calcicoles (*Carex flacca*, *Orchis purpurea*, *Viola hirta*), etc. Strate muscinale généralement absente ou peu recouvrante. Végétation à strate herbacée possédant une phénophase attrayante au printemps, avec la floraison des orchidées (*Orchis purpurea*, *Cephalanthera damasonium*, *C. longifolia*, etc.).

Cette végétation s'observe en bas de versant en contact le plus souvent avec les pelouses calcicoles. Sur le site on rencontre la sous-association typique ainsi que celle à *Asplenium scolopendrium*.

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Daphno laureolae – Fagetum sylvaticae</i>	AR	LC	S	Oui

➤ Les formations aquatiques

Surface de la formation : 0,02 ha soit moins de 1% de la surface totale



Code Natura 2000 /
Code EUNIS – C1.221
Code CORINE Biotope : /
A rapprocher des références phytosociologiques
suivantes :

LEMNETEA MINORIS

↳ *Lemnetalia minoris*

↳ *Lemnion minoris*

Végétation aquatique formant des voiles plus ou moins recouvrant à la surface de l'eau. Ils sont souvent paucispécifique et peuvent s'exprimer en situation d'ombrage ou de lumière. La végétation observée était composée d'un voile de *Lemna minor* et *Lemna minuta*.

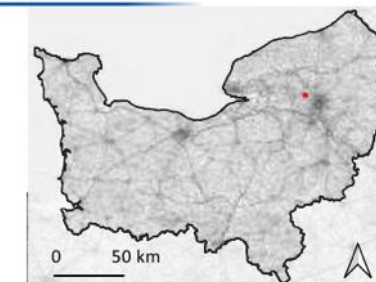
Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Lemnion minoris</i>	PC	LC	S	Oui

Cartographie des formations végétales du projet d'extension de la RNR de la côte de la Fontaine

Hénouville, Seine-Maritime (76)



Localisation du site



Légende

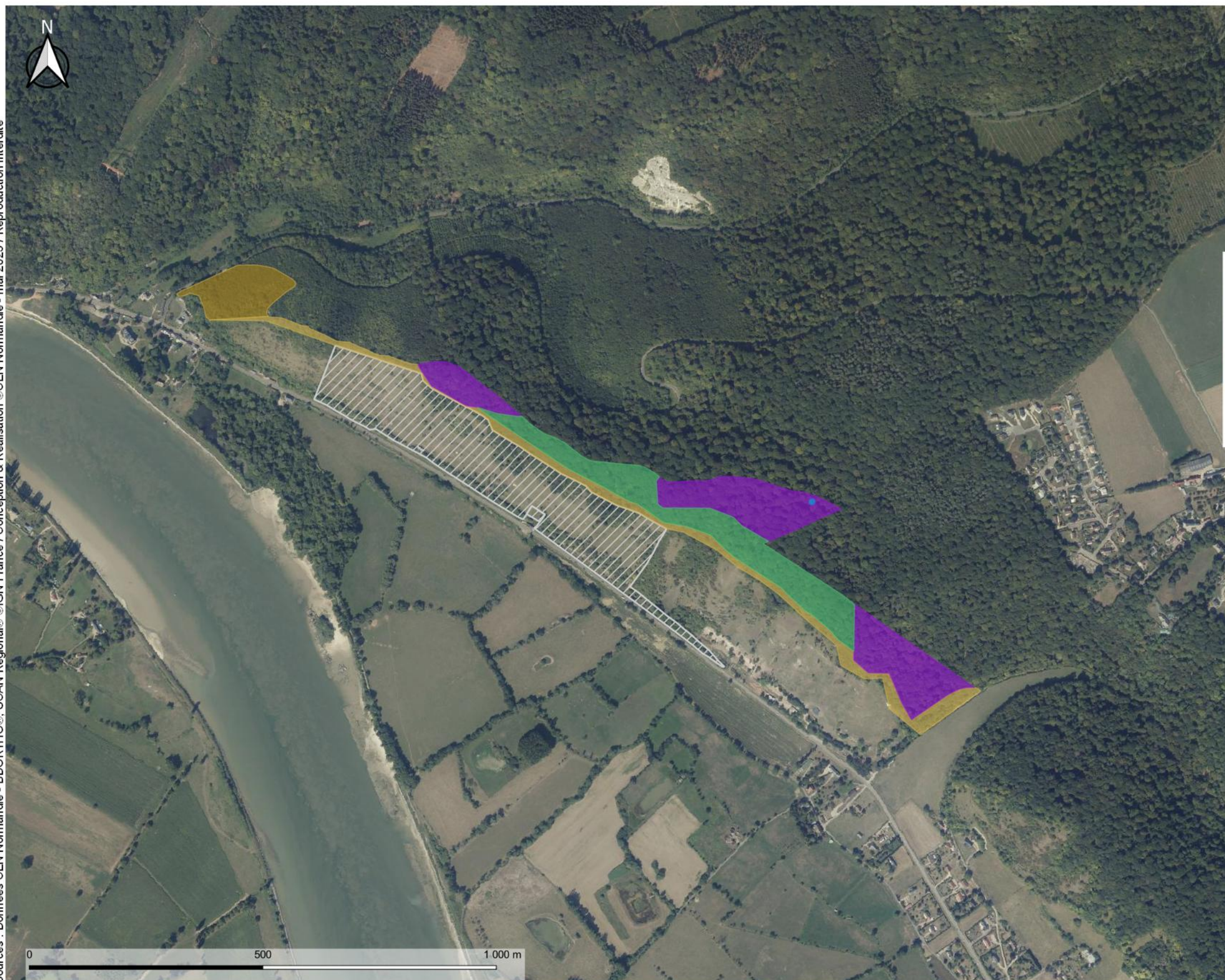
Formations végétales

- Forêt à Hêtre commun et Daphné lauréole frais
- Forêt à Hêtre commun et Daphné lauréole typique
- Forêt à Hêtre commun et Houx commun
- Forêt à Hêtre commun et Jacinthe des bois
- Mare à Lentilles d'eau

contour actuel RNR



Sources : Données CEN Normandie - BDORTHO®, SCAN Régional®, IGN France / Conception & Réalisation ©CEN Normandie - mai 2023 / Reproduction interdite



Carte réalisée avec QGIS 3.22.11-Białowieża.
Emplacement du projet : C:\Users\ADA\Desktop\projet_brouillon_2023.qgz

3.2. Inventaires des taxons ciblés pour le projet d'extension

3.2.1. Flore

➤ État des connaissances

Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Excellentes	Faibles

➤ Périmètre actuel

Le peuplement floristique de l'actuel périmètre de réserve est très bien connu et reste étudié régulièrement. Débutés en 1998, les inventaires et suivis floristiques se poursuivent en « fil rouge » dans le cadre de la gestion du site et permettent régulièrement de découvrir de nouvelles espèces.

240 taxons y ont à ce jour été inventoriés, ce qui représente environ 8,7% du pool régional d'espèces. 23 d'entre-elles sont considérées comme patrimoniales pour la région, au regard de leur rareté ou de leur degré de menace.

Sur le plan écologique, le peuplement se caractérise par la présence de nombreuses espèces typiques des milieux de pelouses calcicoles, auxquelles se mélangent des espèces de milieux plus frais voire humides. Cette situation atypique est liée à la combinaison du contexte « chaud et sec » du coteau calcaire et des influences maritimes liées à la relative proximité de la mer, mais aussi à la présence de résurgences en pied de coteau.

Par exemple, on retrouve l'anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*) sur les pinacles crayeux en haut du site, tandis qu'au pied du coteau, là où le sol est plus profond et humide, se développe l'ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), espèce plutôt typique des prairies humides.

La liste complète de la flore du périmètre historique de la RNR figure en annexe 5.



Végétation richement fleurie, typique des pelouses calcicoles rases

➤ Périmètre d'extension

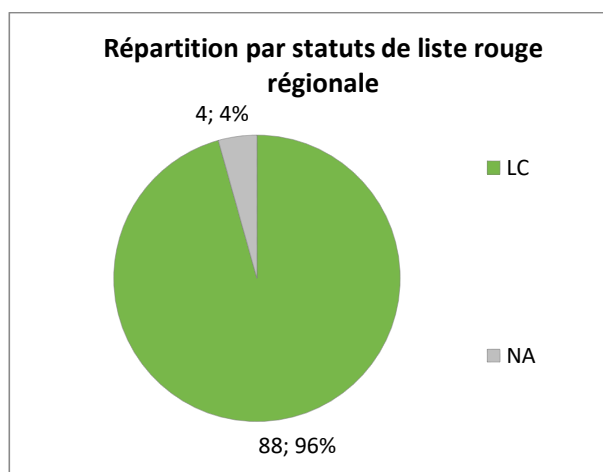
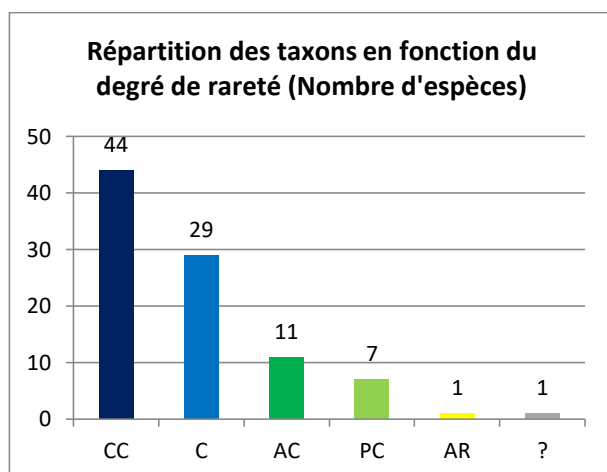
Les premières prospections menées en 2023 ont permis de dresser une liste de 93 taxons appartenant à la flore vasculaire, dont quatre espèces patrimoniales et deux espèces exotiques envahissantes avérées.

Mise à part *Buxus sempervirens*, les espèces patrimoniales sont des espèces d'ourlet calcicole. Une espèce exotique envahissante (*Lemna minuta*) est présente dans la mare des lunes, la seconde (*Prunus laurocerasus*) s'observe ponctuellement au sein des boisements.

Sur un plan écologique, plusieurs espèces communes, mais typiquement forestières comme la jacinthe des bois (*Hiacynthoides non-scripta*) ou l'anémone sylvie (*Anemone nemorosa*) ont été inventoriées. Toutes ces espèces sont relativement communes et non menacées.



Tapis de jacinthes, végétation typique des sous-bois des hêtraies



La liste complète de la flore du périmètre d'extension de la RNR figure en annexe 6.

3.2.2. Bryophytes

➤ État des connaissances

Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Satisfaisantes	Nulles

➤ Périmètre actuel

Un inventaire des bryophytes de l'actuel périmètre de la RNR a été réalisé en 2018 et a permis de détecter 35 taxons sur le site.

La plupart de ces espèces se caractérise par leur caractère thermophile et les taxons les plus rares ou remarquables sont logiquement liés aux pelouses calcicoles. On notera toutefois la découverte de *Ulota bruchii*, une mousse corticole appréciant les milieux boisés ombragés et frais.

➤ Périmètre d'extension

Les connaissances sur les bryophytes du boisement concernés par le périmètre d'extension sont nulles.

➤ Commentaires

L'inventaire réalisée en 2018 au sein de l'actuel périmètre de la RNR illustre les possibilités de détecter des taxons intéressants ou rares, liés aux milieux boisés. Même si les connaissances globales sur les bryophytes de Normandie restent lacunaires, il existe des documents qui permettent d'évaluer les enjeux liés à ces taxons (CBN, 2021). Une étude approfondie de ce groupe biologique au sein du périmètre complèterait la connaissance sur l'intérêt des boisements calcicoles.

La liste complète des bryophytes du périmètre historique de la RNR figure en annexe 7.

3.2.3. Amphibiens

➤ État des connaissances

Périmètre actuel	Périmètre d’extension
Non concerné	faibles

➤ Périmètre actuel

Les amphibiens sont absents du périmètre actuel en raison de l’absence de point d’eau et du caractère sec et thermophile des pelouses calcaires.

➤ Périmètre d’extension

Les connaissances sur les amphibiens du périmètre d’extension sont anciennes et lacunaires.

Le crapaud commun, la salamandre tachetée, le triton alpestre et la grenouille rousse sont connues du secteur, mais la plupart des observations sont anciennes et la mare des lunes, où ont été réalisées les observations, s’est fortement atterrie ces dernières années.

➤ Commentaires

La mare des lunes constitue le principal point d’eau permanent du périmètre d’extension. Cette mare est actuellement très fermée, envasée et a perdu une partie de son potentiel d’accueil pour les amphibiens. En 2024, près des trois quarts de sa superficie était envasée et atterrie et la mare était totalement asséchée dès le mois de juin.

Les prospections menées en 2023 et 2024 n’ont pas permis de détecter d’amphibiens se reproduisant dans cette mare. A terme, une restauration sera à envisager dans le prochain plan de gestion.



La mare des lunes est actuellement très atterrie et fortement envasée.

3.2.4. Mammifères

3.2.4.1 Chiroptères

➤ État des connaissances

Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Satisfaisantes	Satisfaisantes

➤ Périmètre actuel

Les inventaires réalisés en 2019 puis 2021 sur le périmètre actuel de la RNR à l'aide d'enregistreurs passifs (audiomoth) et de recherches à vue, ont permis d'établir une liste de dix espèces de chiroptères.

Ces chauve-souris sont soit présentes en période d'hivernation dans la grotte, soit présentes en période estivales lorsqu'elles chassent sur le site.

➤ Périmètre d'extension

Des prospections ont été réalisées en 2023 dans les parcelles 6, 11 et 14, au cœur du boisement concerné par le projet d'extension. Des enregistreurs passifs (audiomoth) ont été installés en mai et en juin et deux nuits de captures ont été réalisées, en partenariat avec l'ONF, à proximité de la mare des lunes (72 mètres de filets).

Onze espèces ont été observées à l'occasion de ces prospections.

➤ Commentaires

L'ensemble des connaissances acquises récemment sur les chiroptères du secteur illustre la complémentarité qui existe entre les pelouses calcicoles et le massif forestier.

En effet, neuf des douze espèces observées ont été détectées dans les deux périmètres. Par exemple, le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), espèce protégée, inscrite à l'annexe II de la Directive européenne, se reproduit dans les arbres à cavités localisés dans le massif forestier, mais vient parfois chasser sur les pelouses calcicoles et hiberner dans la grotte à flanc de coteau.

De même, la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) espèce rare, caractéristique des milieux forestiers, semble venir régulièrement chasser sur les pelouses de la réserve.

Une autre espèce typiquement forestière, l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) a été capturée dans le boisement, mais n'a pas été en revanche détectée dans l'actuel périmètre de la réserve.



Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) en hibernation dans la grotte de la RNR.

3.2.4.2 Autres mammifères terrestre

D'autres espèces de mammifères ont été observées aussi bien sur l'actuel périmètre de la RNR que sur le périmètre d'extension. Il s'agit globalement d'espèces fréquentes, comme le renard roux ou le sanglier, qui ne représentent pas nécessairement d'enjeux de conservation particuliers.

On notera en revanche la présence du Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), espèce protégée en France, sur le périmètre actuel et dont la présence dans le périmètre d'extension apparaît possible, même si elle reste non confirmée pour le moment.

La liste complète des mammifères des périmètres historiques et d'extension de la RNR figure en annexe 8.

- ➔ Les chiroptères constituent un enjeu biologique important du périmètre d'extension. Ils illustrent parfaitement la complémentarité écologique entre les pelouses calcicoles et le massif forestier. L'extension de la RNR sur les parcelles forestières identifiées, contribuera à la préservation de ces espèces protégées et inscrites, pour quatre d'entre-elles, à l'annexe II de la Directive Habitats Faune-Flore.
- ➔ Le nouveau périmètre de la RNR représentera un ensemble écologique fonctionnel, offrant les habitats indispensables au bon développement des chiroptères : sites de reproduction en forêt, territoires de chasse en lisière et pelouses calcicoles, où la ressource alimentaire est importante, notamment en raison du pâturage extensif assurant le développement d'insectes coprophages, largement consommés par les chauve-souris

3.2.5. Oiseaux

➤ État des connaissances

Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Excellentes	Satisfaisantes

➤ Périmètre actuel

A l'image de la flore, les oiseaux font partis des groupes biologiques étudiés dès les premières années de création de la RNR en 1998. Des inventaires sont menés en fil rouge sur l'actuel périmètre et la liste des espèces observées est mise à jour annuellement. 64 espèces, nicheuses, migratrices ou hivernantes, sont recensées sur le site.

Certaines espèces nicheuses remarquables, comme la pie grièche écorcheur, font l'objet d'une attention particulière et leur reproduction sur le site est suivi chaque année. En revanche, il est certain, que plusieurs autres espèces ne nichent pas dans le périmètre actuel de la réserve, mais viennent régulièrement s'y nourrir. Ainsi, nous avons recensé au moins six espèces fréquentant régulièrement la réserve, mais dont la présence est directement dépendante de la forêt voisine. Il s'agit de la Bondrée apivore, de la Buse variable, de la Chouette hulotte, du Faucon hobereau, du Grosbec casse-noyaux et du Pic noir.

➤ Périmètre d'extension

Des prospections ont été réalisées au printemps 2023 en cheminant à travers les parcelles du périmètre d'extension. 29 espèces ont été recensées à cette occasion, dont au moins un couple de pic mar, nichant dans un arbre mort.

Des compléments d'inventaires seront à mener en période de migration et d'hivernage pour se faire une idée plus précise du peuplement avifaunistique fréquentant le périmètre d'extension. Il apparaît toutefois que les espèces typiquement forestières sont évidemment très largement représentées.

➤ Commentaires

L'ensemble des connaissances ornithologiques disponibles fait ressortir un enjeu certain vis-à-vis des oiseaux forestiers. La préservation de boisements matures et d'arbres sénescents semble indispensable au maintien de plusieurs espèces inventoriées comme le Gros bec casse-noyaux, le Pic noir ou encore le Pic mar.

Comme dans le cas des chiroptères, l'extension du périmètre de la RNR aux parcelles forestières contribuera à maintenir une fonctionnalité globale en assurant la complémentarité entre sites forestiers de reproduction et territoires de chasses riches en insectes et micromammifères, sur les pelouses calcicoles.



Un couple de pic mar niche dans un arbre mort le long du GR dans la parcelle 74.

3.2.6. Invertébrés

Hétérocères

➤ État des connaissances

Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Satisfaisantes	Faibles

➤ Périmètre actuel

Les papillons nocturnes (Hétérocères) ont fait l'objet d'une première prospection par Bernard DARDENNE en 1998 lors de la création de la Réserve. Le Cen Normandie a actualisé cette liste en 2017 lors de la rédaction du Plan de gestion.

213 espèces sont à ce jour connues sur le site, représentant 29% du pool régional, pour la plupart relativement communes. Les espèces rares ou assez rares représentent tout même 21% de peuplement, preuve de l'intérêt du site pour ce groupe écologique. Ces espèces plus rares sont typiques des habitats de coteaux calcaires. Cette proportion s'explique par la particularité des coteaux calcaires qui favorisent le développement des espèces d'affinités méridionales, globalement peu fréquentes à l'échelle de la région.

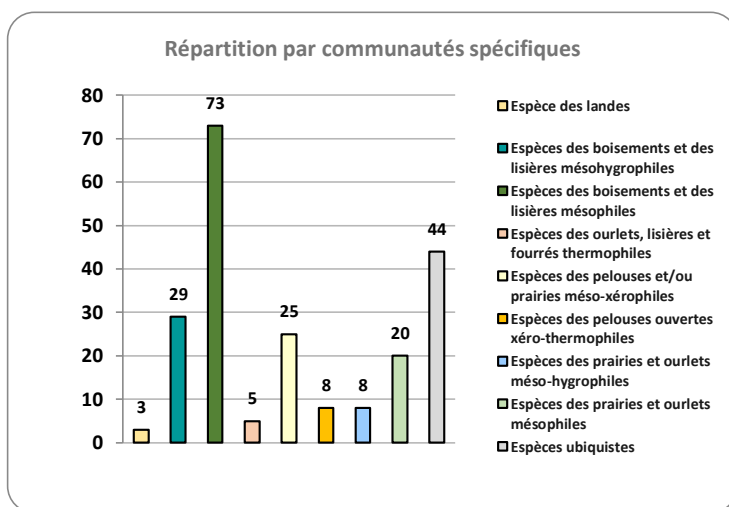
➤ Périmètre d'extension

Un inventaire des hétérocères a été réalisé le 27/06/2023 dans le périmètre prévisionnel d'extension à partir d'un piège lumineux. Cet inventaire a permis l'observation de 25 espèces d'hétérocères, dont huit ; soit un tiers ; n'étaient pas connues du périmètre de l'actuelle RNR.

➤ Commentaires

Sur le plan écologique, on constate sur le graphique ci-contre, qu'une centaine d'espèces inventoriées sur le coteau sont en réalité liées aux milieux forestiers. C'est-à-dire que les plantes-hôtes consommées par les chenilles sont plutôt des arbres et arbustes qui poussent dans les boisements voisins du site.

Cette situation illustre la complémentarité entre les boisements qui jouxtent la réserve, indispensables au nourrissage des chenilles et les pelouses calcaires où les imagos viennent butiner et se nourrir.



La liste complète des hétérocères des périmètres historiques et d'extension de la RNR figure en annexe 8.

- ➔ Les hétérocères illustrent la complémentarité entre le milieu forestier et les pelouses de l'actuelle réserve. Près de la moitié des espèces inventoriées sont liées aux essences d'arbres que l'on retrouve dans les boisements voisins de la RNR
- ➔ L'extension de la Réserve aux boisements qui jouxtent l'actuel périmètre permettra de préserver la ressource alimentaire de ces papillons nocturnes, eux-mêmes source de nourriture indispensable à de nombreux oiseaux et mammifères.

Coléoptères

➤ État des connaissances

Les coléoptères constituent un vaste groupe qu'il n'est pas possible d'étudier d'un seul bloc (3500 espèces en Normandie). Certains groupes (coléoptères coprophages) ont été activement étudiés, d'autres partiellement (Coléoptères longicornes, coccinelles) et enfin, la majorité reste totalement inconnue.

Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Inégales (mais plutôt faibles)	Nulles

➤ Périmètre actuel

La connaissance des peuplements de coléoptères du périmètre actuel de la RNR est très inégale d'un groupe à l'autre. Les coléoptères coprophages (Scarabaeoidea) ont été largement étudiés et 48 taxons sont recensés sur le site. Plusieurs espèces xylophages ou saproxylophages (consommant du bois mort) sont également connues en raison d'observations opportunistes, sans qu'un inventaire vraiment approfondi ait été entrepris.

➤ Périmètre d'extension

Aucun inventaire ciblé sur les coléoptères n'a été réalisé dans le périmètre concerné par l'extension et très peu de données opportunistes sont disponibles. Les connaissances actuelles peuvent donc être considérées comme quasi nulles.

➤ Commentaires

Sur les 3500 espèces que compte la Normandie, on peut estimer qu'environ 25% - soit environ 900 taxons- sont directement dépendants du bois mort pour boucler leur cycle de développement. Il semble donc évident que l'extension de la RNR à 46,72 ha boisements pourra, sur le long terme, profiter aux coléoptères.

En 2023, à l'occasion d'un stage réalisé sur un périmètre encore non définitif, 19 arbres potentiellement favorables aux insectes xylophages ont été repérés dans une bande d'une trentaine de mètres jouxtant l'actuelle RNR.

Syrphes

➤ État des connaissances

Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Satisfaisantes	Nulles

➤ Périmètre actuel

Les syrphes de l'actuelle RNR ont été étudiés une première fois en 2009, puis une seconde fois en 2021. Ces inventaires ont permis de lister 70 espèces sur le coteau, soit 27% de la richesse spécifique connue en Normandie.

Parmi ces espèces, certaines sont considérées comme des saproxyliques rares dans la région. La présence de ces espèces forestières sur les pelouses calcicoles illustre une nouvelle fois la complémentarité qui existe entre l'habitat boisé, où elles se reproduisent, et l'habitat ouvert où elles s'alimentent.

➤ Périmètre d'extension

Aucun inventaire ciblé sur les syrphes n'a été réalisé dans le périmètre concerné par l'extension et aucune donnée opportuniste n'est disponible. Les connaissances actuelles peuvent donc être considérées comme nulles.

➤ Commentaires

Six espèces recensées sur l'actuelle RNR sont considérées comme saproxyliques et se reproduisent potentiellement dans le boisement jouxtant le site. Leur présence dans la réserve illustre le lien qui existe entre le boisement indispensable à la croissance des larves et les pelouses calcaires nécessaires au nourrissage des adultes.

Par exemple, l'espèce *Temnostoma bombylans* fréquente préférentiellement les forêts de feuillus matures et recherche les souches et les grumes en décomposition dans lesquelles les larves se développent. L'adulte se nourrit pour sa part plutôt dans les clairières ou au niveau des lisières.



Temnostoma bombylans

Les six espèces de Syrphes recensées sur les pelouses calcaires de la RNR, dont les larves sont liées au milieu forestier.

Espèces	Statut Normandie	Intérêt extension
<i>Cheilosia grossa</i>	RR/AR	Complémentarité ouvert/boisé
<i>Ferdinandea cuprea</i>	AC	Liée aux boisements
<i>Heringia heringi</i>	RR	Complémentarité ouvert/boisé
<i>Myolepta dubia</i>	RR	Liée aux boisements
<i>Temnostoma bombylans</i>	RR	Liée aux boisements
<i>Volucella inflata</i>	AR	Liée aux boisements

Rhopalocères

➤ État des connaissances

Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Excellentes	Satisfaisantes

➤ Périmètre actuel

Les papillons de jour (Rhopalocères) sont étudiés de longue date sur l'actuel périmètre de la RNR et font l'objet d'un suivi standardisé depuis 2014 via le protocole STERF.

Le peuplement se caractérise par la prédominance des espèces liées aux milieux ouverts calcicoles. La préservation de ce cortège constitue un enjeu de l'actuel Plan de gestion du site et ces espèces sont utilisées en tant qu'indicateurs de la réussite de la mise en œuvre des mesures de gestion.

➤ Périmètre d'extension

Le périmètre d'extension est exclusivement composé de milieu boisé relativement dense et dépourvu de clairières ou lisières intra forestières. Les prospections réalisées n'ont pas mis en évidence la présence d'espèces strictement forestières pouvant constituer un enjeu pour le périmètre d'extension. Seules quelques espèces ubiquistes ont été occasionnellement croisées dans les chemins forestiers.

➤ Commentaires

En l'état, boisement n'offre pas de possibilité de développement pour les rhopalocères et ces derniers ne constituent donc pas un enjeu pour le projet d'extension du site.

L'intégration d'écotones et milieux ouverts intra-forestiers (clairières) pourraient, le cas échéant, favoriser quelques espèces typiques de lisières comme le tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*) ou les mars (*Apatura* sp.).

Orthoptères

➤ État des connaissances

Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Excellentes	Satisfaisantes

➤ Périmètre actuel

Les orthoptères sont étudiés de longue date sur l'actuel périmètre de la RNR et font l'objet d'un suivi standardisé depuis 2014 via le protocole ILA.

A l'image des papillons, ce peuplement se caractérise par la prédominance des espèces liées aux milieux ouverts calcicoles. La préservation de ce cortège constitue un enjeu de l'actuel Plan de gestion du site et ces espèces sont utilisées en tant qu'indicateurs de la réussite de la mise en œuvre des mesures de gestion.

➤ Périmètre d'extension

Le périmètre d'extension est exclusivement composé de milieu boisé relativement dense et dépourvu de clairières ou lisières intra forestières. Les prospections réalisées n'ont pas mis en évidence la présence d'espèces strictement forestières pouvant constituer un enjeu pour le périmètre d'extension. Seules quelques espèces ubiquistes ont été occasionnellement croisées dans les chemins forestiers.

➤ Commentaires

En l'état, boisement n'offre pas de possibilité de développement pour les orthoptères et ces derniers ne constituent donc pas un enjeu pour le projet d'extension du site.

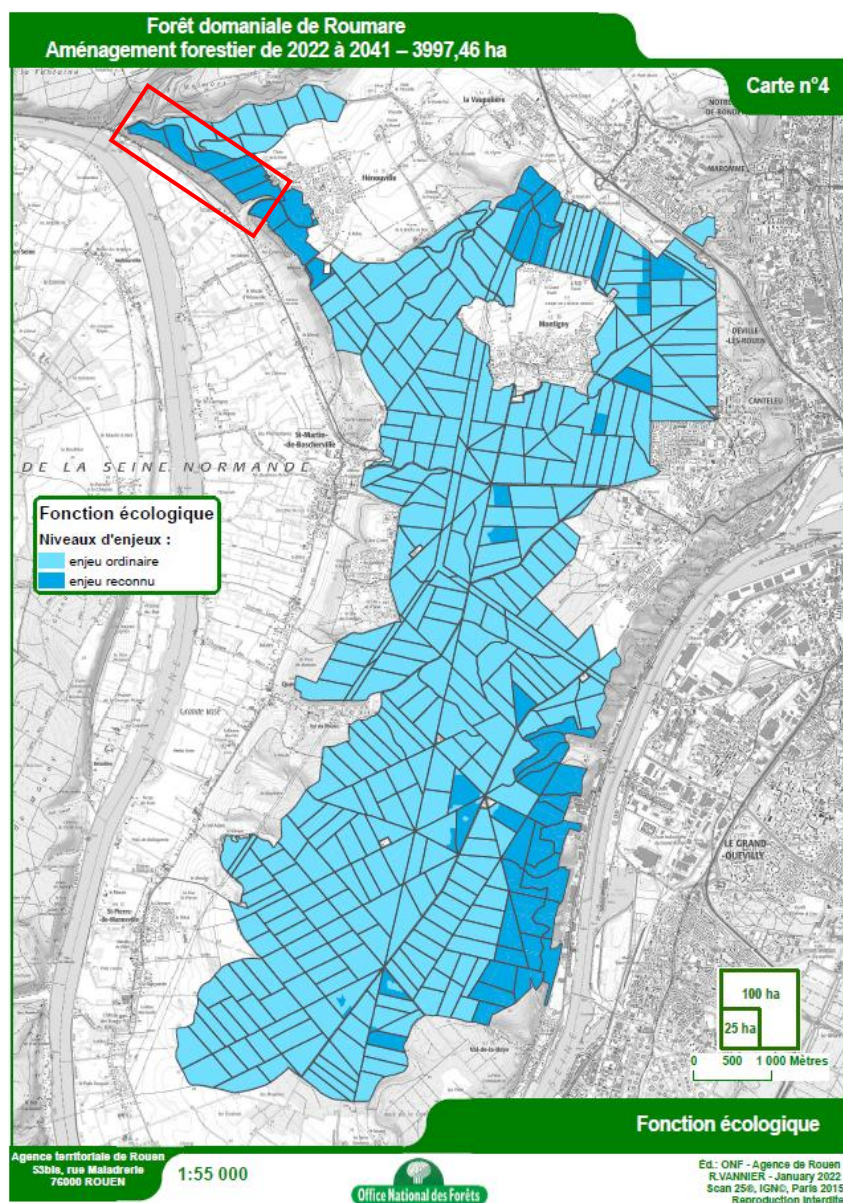
L'intégration d'écotones et milieux ouverts intra-forestiers (clairières) pourraient, le cas échéant, favoriser quelques espèces typiques de lisières comme le barbitiste des bois (*Barbitistes serricuda*).

AUTRES ENJEUX

4. Exploitation forestière

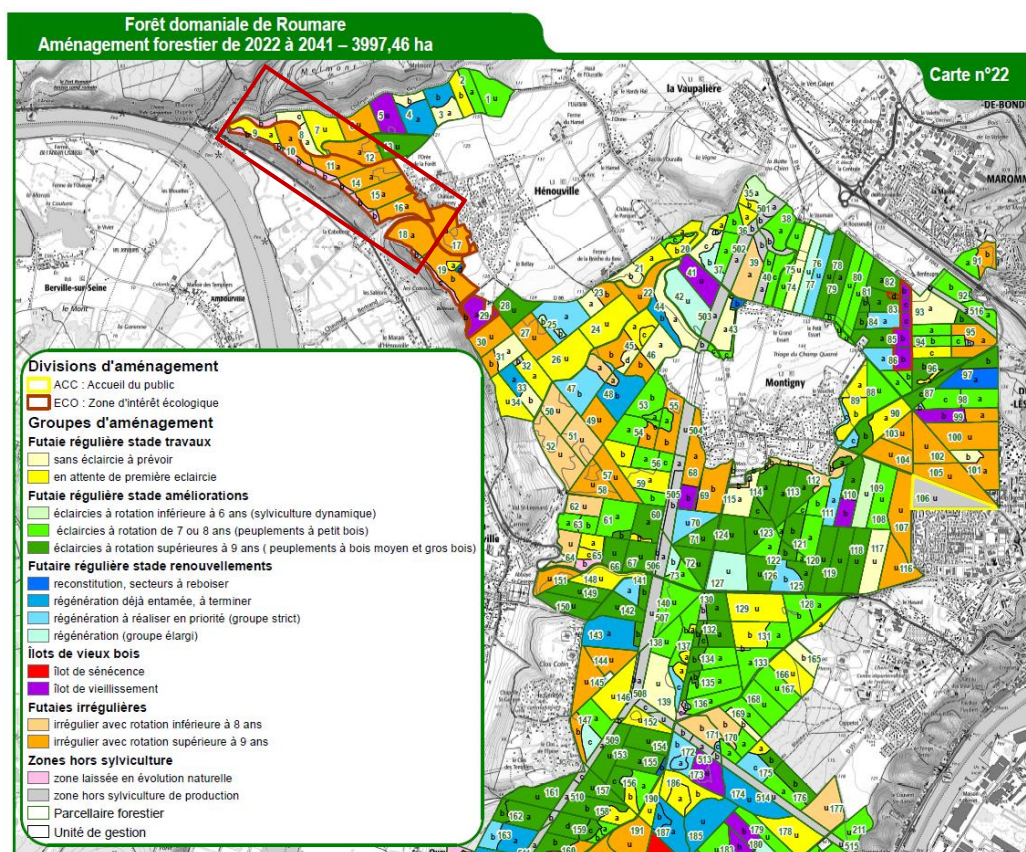
L'Office National des forêts a validé en 2021 le nouveau plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale de Roumare pour la période 2022-2041. Au moment de sa rédaction, le projet d'extension de réserve était tout juste émergent, si bien que celui-ci n'est pas cartographié dans le document.

Néanmoins, le plan d'aménagement forestier identifie les parcelles concernées par l'extension comme « enjeu reconnu » du point de vue de leur « fonction écologique » et évoque la possibilité d'y étendre la Réserve Naturelle régionale.



Le périmètre d'extension est classé en trois catégories dans le plan d'aménagement forestier :

- 8,70 ha classés en « **zone hors sylviculture laissés en évolution naturelle** ». Il s'agit de boisements feuillus (hêtres et chênes) non exploités, s'apparentant déjà à des ilots de vieillissements où l'on retrouve de nombreux vieux arbres sénescents. Cette zone jouxte l'actuelle réserve et se situe sur le coteau dans des secteurs de forte pente.
- 36,99 ha traités en « **futaies irrégulières avec rotation supérieure à 9 ans** ». Il s'agit de boisement à dominante feuillus (hêtres et chênes) avec parfois quelques résineux (pins sylvestres). On y rencontre des arbres de différents âges dont certains peuvent être parfois anciens ou sénescents.
- 1,02 ha en « **futaies régulières en attente de première éclaircie** » composé d'un peuplement de feuillus assez jeunes en amélioration dans la parcelle 9 à l'ouest du site du Camp de César le long de la D47.



5. Activité cynégétique

Les parcelles forestières concernées par l'extension font actuellement l'objet d'une convention de chasse. La chasse pratiquée concerne le « grand gibier » : cerfs, chevreuil et sangliers.

Actuellement l'agrainage est autorisé dans la forêt domaniale.

L'ONF souhaite maintenir une pratique de chasse dans le périmètre d'extension de la réserve pour permettre le renouvellement et la régénération des peuplements forestiers. La pression exercée par les cervidés sur la régénération de la forêt est considérée comme forte et peut localement impacter la repousse des arbres.

Une réflexion sur la compatibilité de ces pratiques de chasses avec les objectifs de gestion et de leur évolution sera à mener. Agrainage, nombre de dates de chasse, autorisation de tirs à l'intérieur de la RNR, présence de miradors, seront autant de sujets à rediscuter.

6. Loisirs

6.1. Randonnée

Le GR2 traversera le périmètre de la Réserve sur 575m au niveau des parcelles forestières 14, 15 et 16, puis longera la limite nord de la réserve au niveau des parcelles 9, 10 et 11.

Des VTT et chevaux circulent également sur les chemins forestiers et plusieurs circuits balisés existent actuellement dans cette portion de la forêt de Roumare.



6.2. Parapente

Un point d'envol de parapente est identifié sur le site de la Fédération Française de Vol Libre au niveau du coteau voisin de la RNR. Ce point d'envol ne sera pas situé dans le périmètre d'extension de la RNR, mais le chemin d'accès depuis le village d'Hénouville traversera le périmètre entre les parcelles 14 et 15.

7. Histoire

Un site fortifié datant de l'Age du Fer (époque gallo-romaine), connu sous le nom de « Camp César », est présent dans les parcelles 9 et 10. Toutefois, celui-ci ne se retrouverait que partiellement intégré au périmètre d'extension. D'après MENAGER & LEBLE (2023), des traces d'occupation remontant au Paléolithique/ mésolithique et Néolithique sont également recensées dans ce secteur de la forêt de Roumare.

Il ne subsiste que peu de traces visibles « à l'oeil nu » de ces sites archéologiques. Néanmoins, une information ou une mise en valeur de ces vestiges historiques inclus dans le périmètre de la RNR, serait totalement envisageable à terme.

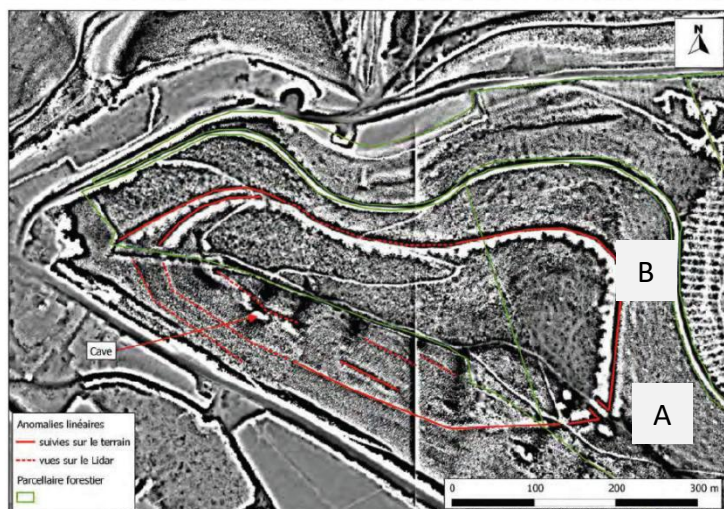
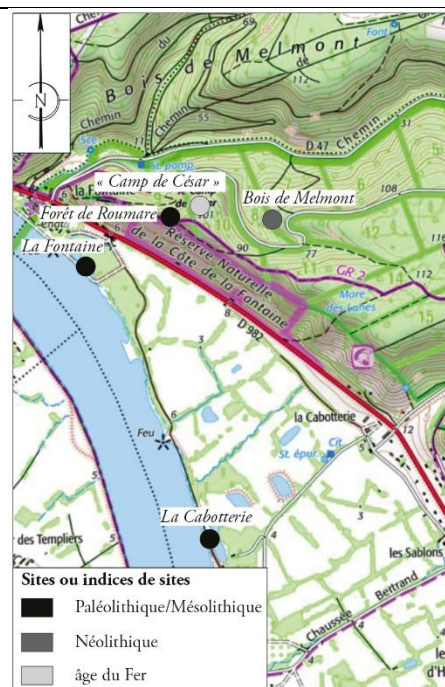


Figure 4 : Le Camp de César (fond lidar : diff moyenne 17, dalles 549_6933 et 550_6933)



Environnement archéologique du site, indices préhistoriques et protohistoriques. D'après MENAGER & LEBLE (2023)



Emplacement A (photo LIDAR ci-dessus) : Photographie de l'entrée du camp, matérialisée par les vestiges de talus de part et d'autre du chemin.



Emplacement B (photo LIDAR ci-dessus) : Photographie des anciens remparts descendant le boisement vers le nord.

SYNTHESE

Le périmètre proposé pour l'extension de la RNR de la Fontaine concerne 46,72 ha de boisements répartis entre six parcelles forestières de la forêt domaniale de Roumare, exploitées par l'ONF. Cette portion de la forêt de Roumare est identifiée dans le plan d'aménagement forestier (2022-2042) comme une zone forestière d'intérêt écologique et est également incluse au sein du périmètre Natura 2000 : ZSC° FR2300123 « Boucles de la Seine aval ».

Les prospections naturalistes menées en 2023 et 2024, mettent en évidence un enjeu écologique et fonctionnel lié aux boisements matures, riches en bois mort. Différents groupes biologiques comme les chiroptères, les oiseaux, les syrphes ou encore les coléoptères hébergent des cortèges d'espèces inféodées aux milieux boisés. Une complémentarité entre secteurs boisés servant pour la reproduction et pelouses calcaires utilisées comme zone de nourrissage, a été mise en évidence pour plusieurs taxons appartenant à ces groupes biologiques.

La présence de deux mares offre un potentiel pour la reproduction de certains amphibiens, mais elles se trouvent actuellement dans un état très dégradé et ne semblent plus fonctionnelles. Aucun indice de reproduction n'a été observé en 2024.

Sur le plan de la végétation, l'extension de la RNR permettra d'inclure au sein d'un périmètre de protection forte, l'ensemble de la dynamique de végétation liée aux milieux calcicoles. La topographie particulière du site, constituée d'une ligne de crête et de deux versants, l'un exposé au nord, l'autre au sud, offre un large gradient de chaleur et d'humidité. On retrouve donc une importante diversité d'habitats, allant des boisements frais aux pelouses thermophiles.

20% du périmètre d'extension correspond actuellement à une zone non exploitée, laissée en libre évolution. Les 80% restants sont exploités en futaie irrégulière. Le maintien de cette exploitation, ainsi que des autres usages en place est la condition stipulée par l'ONF pour accepter le projet d'extension.

BIBLIOGRAPHIE

- BAIZE, D., & GIRARD, M.-C. (2008). Référentiel pédologique 2008 (Ouvrages ; Quae). Association Française pour l'étude du sol ; Papier.
- BARRIOZ M. & LEREST M., 2022. Liste rouge des reptiles de Normandie. Évaluation des menaces selon la méthodologie de l'UICN. OBHeN/ URCPIE de Normandie. 12 pages.
- BOURNERIAS Marcel Guide des groupements végétaux de la région parisienne Les éditions Masson/les éditions Sedes, 3ème édition – 1979, 483p.
- BRGM. (1977). Notice explicative de la carte géologique Rouen (ouest) - XX-11. 13p.
- COLLECTIF BOTANIQUE DE HAUTE-NORMANDIE, 2005, *Inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts, Version n°2a*, CRP/CBN de Bailleul, 116 p.
- CBN de Bailleul, - 2021. Bryophytes de Normandie ; indicateur d'état. ANBDD. 28p.
- DUTOIT Thierry Dynamique et gestion des pelouses calcaires de Haute-Normandie Thèse de troisième cycle – Publication de l'Université de Rouen, n°217 – 1995, 220 p.
- DUTOIT Thierry, 1994, Typologie et gestion conservatoire des pelouses calcicoles de Haute-Normandie 1^{ère} partie : diagnostic et présentation générale de l'étude – étude scientifique
- Groupe Mammalogique Normand, 2022. Liste rouge des mammifères de Normandie. Évaluation des menaces selon la méthodologie de l'UICN. Groupe Mammalogique Normand (GMN). 16 pages.
- LAMBINON J., DELVOSALLE L. ET DUVIGNEAUD J., 2004, *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines - 5^e édition* – Edition du Jardin botanique national de Belgique, Meise, 1167 p.
- LPO HAUTE-NORMANDIE, 2001, *Liste Rouge des Oiseaux de Haute-Normandie* - 39p.
- MENAGER J. & LEBLE G. – 2023., « Les enclos curvilinéaires protohistoriques de Hénouville (Seine-Maritime) », *Revue archéologique de l'Ouest* [En ligne], 39 | 2023, mis en ligne le 18 janvier 2024
- NORAZ, A., BELORGEY, M., BOUTEILLER, C., CHAZAL, R., DECUGIS, E., DESHAYES, L., DUHAUT, C.-B., LELU, F., MOREIRA, N., & REHBINDER, M. (2018). Référentiel Régional Pédologique de Haute-Normandie (Carte des sols au 1/250 000) (Numérique) [Carte]. Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine.
- SIMON A., CHEREAU L., 2022. Liste rouge des orthoptères de Normandie. Évaluation des menaces selon la méthodologie de l'UICN. CEN Normandie et GRECIA. 16 pages.
- SIMON A., CHEREAU L., 2022. Liste rouge des rhopalocères et des zygènes de Normandie. Évaluation des menaces selon la méthodologie de l'UICN. CEN Normandie & GRECIA. 16 pages.

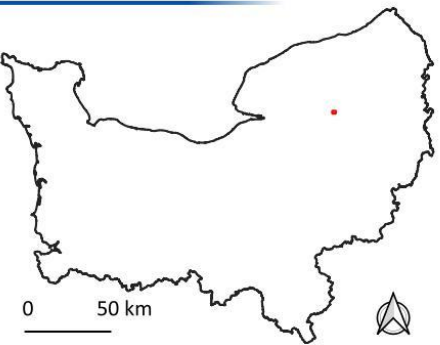
ANNEXES

Cadastre parcellaire du projet d'extension de la RNR de la côte de la Fontaine

RNR de la Côte de la Fontaine - HENOUVILLE (76)

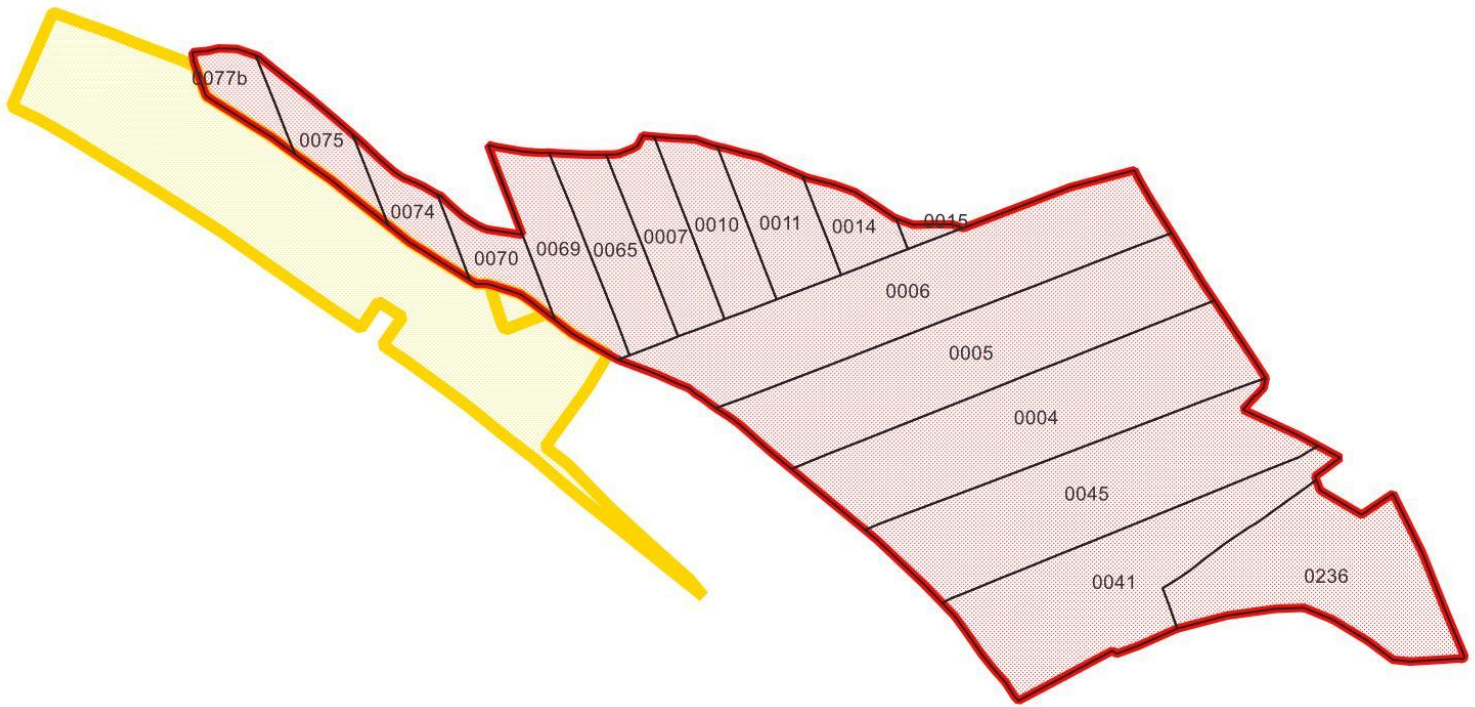


Localisation du site



Légende

- Périmètres d'étude
- Périmètre d'extension
 - Périmètre actuel de la RNR



0 100 200 m

Sources : Données CEN Normandie - BDORTHO®, SCAN25® ©IGN France / Conception & Réalisation ©CEN Normandie - février 2025 / Reproduction interdite

Annexe 2 : Liste des types de sols

UCS 68	Sols forestiers, plus ou moins profonds, limono-sableux à limono-sablo-argileux, souvent lessivés, parfois hydromorphes, faiblement caillouteux, issus de lœss (ou de colluvions), sur argile résiduelle à silex, des bordures étroites de plateau du Pays de Caux		
Nom UTS		n° UTS	% UTS
BRUNISOL DYSTRIQUE leptique, limoneux à limono-sablo-argileux, caillouteux, issu d'Argiles à silex colluvionnées, à mull		163	55
LUVISOL TYPIQUE - RÉDOXISOL désaturé, limoneux devenant limono-argileux en profondeur, issu de lœss, rarement sur Argiles à silex, à mull ou moder		312	15
LUVISOL TYPIQUE à micropodzol, limoneux devenant limono-argileux en profondeur, à petits silex, issu de lœss, sur Argiles à silex, à mor		318	15
LUVISOL TYPIQUE à micropodzol, limoneux devenant limono-argileux en profondeur, issu de lœss, sur argile sableuse, à moder		321	15
UCS 75	Sols calcaires, peu profonds, limono-argileux à limono-sableux, souvent forestiers, issus de craie, parfois sur Argiles à silex, des versants à pente forte du Pays de Caux		
Nom UTS		n° UTS	% UTS
RENDOSOL limono-argileux, riche en graviers de craie et silex, issu de craie, à mull		408	45
RENDOSOL haplique, limono-argilo-sableux à argilo-limono-sableux, issu de craie		401	40
LITHOSOL calcaire limoneux, issu de craie		491	10
RÉDOXISOL limono-sablo-argileux, horizon caillouteux, issu de colluvions, à mull		603	3
ANTHROPOSOL ARTIFICIEL limono-argilo-sableux à limono-sablo-argileux, sur CALCOSOL, sur site aménagé d'écêtement des crues		826	2
UCS 76	Sols forestiers, peu profonds, limono-argileux à limono-sableux, riches en cailloux de silex, souvent issus de craie, parfois sur Argiles à silex, des versants à pente forte du Pays de Caux		
Nom UTS		n° UTS	% UTS
CALCISOL parfois leptique, limono-argileux à argilo-limoneux, à cailloux de craie et silex, issu de craie, à mull		456	50
BRUNISOL DYSTRIQUE désaturé, limono-sablo-argileux, cailloutique, à mull ou moder		154	20
PODZOSOL OCRIQUE limono-sableux à sablo-limoneux, parfois rédoxique, à charge moyenne en silex, issu de limon sableux à silex, sur argile rouge à silex, à mor		955	15
PODZOSOL MEUBLE leptique, limono-sableux à sablo-limoneux, caillouteux, issu de limons sableux à silex, sur Argiles à silex, à mor		954	15

Unités Typologiques de Sols contenues dans les Unités Cartographiques de Sols n°68, 75 et 76.

Annexe 3 : Description des sondages

Fosse n°1 : CALCOSOL issu de craie à mull

X93 : 549838 – Y93 : 6933649

Eumull discontinu

Aca : Horizon organo-minéral calcaire (0 à 15 cm). Taches : 0 %. Texture : Limono-sableux. Couleur Munsell : 10YR22. Effervescence à HCl : réaction extrêmement forte et généralisée. Humidité : frais. Éléments grossiers : 5 % de cailloux de craie + 5 % de graviers de craie. Structure : grumeleuse. Racines : nombreuses. Compacité : meuble.

Sca : Horizon structural calcaire (15 à 30 cm). Taches : 0 %. Texture : Limono-sableux. Couleur Munsell : 10YR52. Effervescence à HCl : réaction extrêmement forte et généralisée. Humidité : sec. Éléments grossiers : 30 % de pierres de craie + 10 % de cailloux de craie + 10 % de graviers de craie. Racines : peu nombreuses.

Ccra : Matériau parental crayeux (plus de 35 cm). Craie altérée.

Le développement du profil est du type : Aca/Sca/Ccra. Ce sol peut être qualifié de **CALCOSOL** (Baize & Girard, 2008a). Il s'agit d'un sol calcaire issu de craie.



Fosse n°2 : BRUNISOL DYSTRIQUE limono-sablo-caillouteux colluvial à mull de fond de thalweg

X93 : 550700 – Y93 : 6933448

Eumull continu

A : Horizon organo-minéral (0 à 18 cm). Taches : 0 %. Texture : Limono-sableux. Couleur Munsell : 10YR33. Effervescence à HCl : réaction nulle. Humidité : frais. Éléments grossiers : 5 % de cailloux de silex irréguliers anguleux. Structure : particulaire. Racines : nombreuses. Compacité : très meuble.

S : Horizon structural (18 à 45 cm). Taches : 0 %. Texture : Limono-sableux à sablo-limoneux. Couleur Munsell : 10YR46. Effervescence à HCl : réaction nulle. Humidité : frais. Éléments grossiers : 10 % de cailloux de silex irréguliers anguleux + 10 % de pierres de silex irréguliers anguleux. Structure : particulaire. Racines : peu nombreuses. Compacité : compact.

IIM : Matériau colluvial (45 à 90 cm). Taches : 4 % Fe/Mn. Texture : Sablo-limono-argileux. Couleur Munsell : 10YR44. Effervescence à HCl : réaction nulle. Humidité : frais. Éléments grossiers : 25 % de cailloux de silex irréguliers anguleux + 25 % de pierres de silex irréguliers anguleux. Structure : polyédrique sub-anguleuse à sous-structure particulaire. Racines : absentes. Compacité : compact. Lit d'éléments grossiers de silex de 45 à 55 cm (pierres principalement).



Le développement du profil est du type : A/S/IIM. Ce sol peut être qualifié de **BRUNISOL DYSTRIQUE colluvial** (Baize & Girard, 2008a). Il s'agit d'un sol brun acide dont les matériaux sont d'origine colluviale.

Fosse n°3 : CALCOSOL issu de craie décarbonaté en surface à mull

X93 : 549659 – Y93 : 6933778

Eumull discontinu

Aci : Horizon organo-minéral non calcaire (0 à 20 cm). Taches : 0 %. Texture : Limono-sablo-argileux. Couleur Munsell : 10YR33. Effervescence à HCl : réaction nulle (de la terre fine). Humidité : frais. Éléments grossiers : 10 % de cailloux de silex irréguliers anguleux + 15 % de graviers de craie. Structure : grumeleuse. Racines : nombreuses. Compacité : meuble.

Sca : Horizon structural calcaire (20 à 35 cm). Taches : 0 %. Texture : Limono-sablo-argileux. Couleur Munsell : 10YR44. Effervescence à HCl : réaction extrêmement forte et généralisée. Humidité : frais. Éléments grossiers : 10 % de cailloux de silex irréguliers anguleux + 15 % de graviers de craie + 5 % de cailloux de craie. Structure : grenue à particulaire. Racines : peu nombreuses. Compacité : meuble.

Ccra : Matériau parental crayeux (plus de 35 cm). Craie altérée.



Le développement du profil est du type : Aci/Sca/Mcra. Ce sol peut être qualifié de **CALCOSOL** (Baize & Girard, 2008a). Il s'agit d'un sol calcaire issu de craie.

Fosse n°4 : PEYROSOL à micropodzol pierro-sablo-argileux sur argiles à silex à humimor

X93 : 551268 – Y93 : 6933068

Humimor (OLn, Olv, OFnoz continu, OH, Transition O/E nette <3mm)

E/BP : Horizon éluvial – podzolique (0 à 10 cm). Taches : 0 %. Texture : Sablo-limoneux. Couleur Munsell : 7.5YR43 + couleur violacée / brun-chocolat. Effervescence à HCl : réaction nulle. Humidité : frais. Éléments grossiers : 50 % de pierres de silex irréguliers (gros rognons de silex) + 10 % de cailloux de silex irréguliers anguleux + 5 % de graviers de silex irréguliers anguleux. Structure : particulaire. Racines : nombreuses. **Xp₁** : (10 à 25 cm). Taches : 0 %. Texture : Sablo-limono-argileux. Couleur Munsell : 10YR56. Effervescence à HCl : réaction nulle. Humidité : frais. Éléments grossiers : 50 % de pierres de silex irréguliers (gros rognons de silex) + 10 % de cailloux de silex irréguliers anguleux + 5 % de graviers de silex irréguliers anguleux. Structure : massive à sous-structure particulaire. Racines : absentes.

Xp₂ : (25 à 40 cm). Taches : 0 %. Texture : Argilo-sableux. Couleur Munsell : 10YR58 (+ lithochromie 2.5YR46). Effervescence à HCl : réaction nulle. Humidité : frais. Éléments grossiers : 50 % de pierres de silex irréguliers (gros rognons de silex) + 10 % de cailloux de silex irréguliers anguleux + 5 % de graviers de silex irréguliers anguleux. Structure : massive à sous-structure particulaire. Racines : absentes.



Le développement du profil est du type : Xp. Ce sol peut être qualifié de **PEYROSOL** (Baize & Girard, 2008a). Il s'agit d'un sol très riche en éléments grossiers.

Fosse n°5 : LITHOSOL calcaire issu de craie

X93 : 550007 – Y93 : 6933559

Aca : Horizon organo-minéral calcaire (0 à 10 cm). Texture : Limono-sablo-argileux. Taches : 0 %. Couleur Munsell : 10YR51. Effervescence à HCl : réaction extrêmement forte. Humidité : sec. Eléments grossiers : 5 % de cailloux de craie. Structure : grenue. Racines : nombreuses. Ccra : Matériau parental crayeux (à partir de 10 cm). Craie altérée.



Le développement du profil est du type : Aca/Mcra. Ce sol peut être qualifié de LITHOSOL calcaire (Baize & Girard, 2008a). Il s’agit d’un sol calcaire très mince issu de craie.

n° horizon	pH eau	N total Kjeldahl (g/kg)	Calcaire (CaCO3) total (g/kg)	Calcaire actif (g/kg)	C organique (g/kg)	Rapport C/N	CEC Melson (cmol+/kg)	Argile (g/kg)	Limons fins (g/kg)	Limons grossiers (g/kg)	Sables fins (g/kg)	Sables grossiers (g/kg)	Ca éch (cmol+/kg)	Mg éch (cmol+/kg)	K éch (cmol+/kg)	Na éch (cmol+/kg)	P2O5 Olsen (g/kg)	Taux de saturation de la CEC (%)
F5-1	7.9	8.4	684	239	94	11.2	27.6	156	218	420	100	106	44.31	0.993	0.363	0.11	0.01	100

Fosse n°6 : RENDOSOL issu de craie

X93 : 550167 – Y93 : 6933385

Aca : Horizon organo-minéral calcaire (0 à 13 cm). Texture : Limono-argilo-sableux. Taches : 0 %. Couleur Munsell : 10YR42. Effervescence à HCl : réaction extrêmement forte. Humidité : sec. Eléments grossiers : 3 % de cailloux de craie. Structure : grenue. Racines : nombreuses. Ccra : Matériau parental crayeux (à partir de 13 cm). Craie altérée.



Le développement du profil est du type : Aca/Mcra. Ce sol peut être qualifié de RENDOSOL (Baize & Girard, 2008a). Il s’agit d’un sol calcaire mince issu de craie.

n° horizon	pH eau	N total Kjeldahl (g/kg)	Calcaire (CaCO3) total (g/kg)	Calcaire actif (g/kg)	C organique (g/kg)	Rapport C/N	CEC Melson (cmol+/kg)	Argile (g/kg)	Limons fins (g/kg)	Limons grossiers (g/kg)	Sables fins (g/kg)	Sables grossiers (g/kg)	Ca éch (cmol+/kg)	Mg éch (cmol+/kg)	K éch (cmol+/kg)	Na éch (cmol+/kg)	P2O5 Olsen (g/kg)	Taux de saturation de la CEC (%)
F6-1	8	6.9	553	123	73.3	10.6	25.2	222	276	153	127	222	43.78	0.705	0.231	0.14	0.01	100

Annexe 4 : Liste des formations végétales de l'actuel périmètre de RNR

Une recherche d'habitats éligibles au titre de la Directive « Habitats » (92/43/CEE) a été réalisée. La surface et/ou le linéaire de chaque formation végétale a été précisée.

Dans la mesure du possible, la correspondance phytosociologique a été déterminée pour chaque formation végétale décrite, ainsi que l'évaluation de leur rareté, de leur menace et de leur intérêt patrimonial selon le catalogue phytosociologique des végétations de Haute-Normandie, réalisé par le Collectif phytosociologique interrégional du Conservatoire Botanique National de Bailleul (Inventaire des végétations du nord-ouest de la France, v.2014).

Légende des tableaux :

Rareté régionale	Tendance régionale	Menace régionale	Intérêt patrimonial régional
E = exceptionnel RR = très rare R = rare AR = assez rare PC = peu commun AC = assez commun C = commun CC = très commun D = disparu D ? = présumé disparu ? = non évaluable # = non applicable	E = végétation en extension générale P = végétation en progression S = végétation apparemment stable R = végétation en régression D = végétation en voie de disparition ? = non évaluable # = non applicable	EX = syntaxon éteint sur l'ensemble de son aire de distribution RE = syntaxon éteint à l'échelle régionale CR* = syntaxon en danger critique d'extinction (non revu récemment) CR = syntaxon en danger critique d'extinction EN = syntaxon en danger d'extinction VU = syntaxon vulnérable NT = syntaxon quasi menacé LC = syntaxon de préoccupation mineure DD = syntaxon insuffisamment documenté NA = non applicable # = non applicable	Oui = syntaxon d'intérêt patrimonial * pp = syntaxon partiellement d'intérêt patrimonial (un des syntaxons subordonnés au moins est d'intérêt patrimonial) Non = syntaxon non d'intérêt patrimonial ? = non évaluable # = non applicable

* Sont considérés comme d'intérêt patrimonial, à l'échelle géographique considérée :

1. Tous les syntaxons inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (c'est-à-dire des types d'habitats naturels dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation) et considérés comme "en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle" ou "ayant une répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte".
2. Les syntaxons inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats, considérés comme "constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques" de l'Union européenne, et au moins assez rares (AR) à l'échelle biogéographique concernée.
3. Tous les syntaxons présentant au moins un des 2 critères suivants :
 - MENACE au minimum égale à « Quasi menacé » (NT) à l'échelle géographique considérée ou à une échelle géographique supérieure ;
 - RARETÉ égale à Rare (R), Très rare (RR), Exceptionnel (E), Présumé très Rare (RR ?) ou Présumé exceptionnel (E?) à l'échelle géographique considérée ou à une échelle géographique supérieure.

Les informations recueillies ont été géoréférencées et intégrées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG) commandé par le logiciel Mapinfo© 12.0. La carte des formations végétales est présentée à la fin de ce chapitre.

FORMATIONS HERBEUSES NATURELLES ET SEMI-NATURELLES

Pelouse calcicole ouverte :

Surface de la formation : très faible (non cartographiée)

Code Natura 2000 : Habitat d'intérêt communautaire

6210-9 – Pelouses calcicoles méso-xérophiles nord-atlantiques des mésoclimats froids

Code EUNIS : E1.2625 – *Mesobromion* crétacé du Bassin parisien

Code CORINE biotopes : 34.3225 – Mesobromion crétacé du bassin parisien

Cette végétation se rencontre sur le site au niveau de zones où le sol est très superficiel (roche calcaire affleurante).

Il s'agit d'un habitat présent sur des surfaces très faibles (quelques mètres carrés), c'est pourquoi il n'a pas été cartographié.

Le substrat, très réduit, induit l'installation d'un cortège spécifique dans lequel peu d'espèces sont capables de se maintenir. On y rencontre une majorité d'espèces vivaces et quelques espèces annuelles en superposition : l'Orpin âcre (*Sedum acre*), l'Euphrase raide (*Euphrasia stricta*), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), le Liondent des éboulis (*Leontodon hispidus subsp. hyoseroides*), la Fétuque de Léman (*Festuca lemani*), l'Arabette hirsute (*Arabis hirsuta*) et l'Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*).

L'évolution de l'habitat est très lente et se fait par l'érosion progressive de la roche par la strate lichénique et muscinale ainsi que par les tonsures des herbivores.



A rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

Festuco valesiacae-Brometetea erecti

↳ *Brometalia erecti*

↳ *Mesobromion erecti*

↳ *Seslerio caeruleae-Mesobromenion*

↳ *Pulsatillo vulgaris-Seslerietum caeruleae*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Pulsatillo vulgaris-Seslerietum caeruleae</i>	R	NT	R	Oui

Pelouse calcicole fermée

Surface de la formation : 5,19 ha soit environ 44,78 % de la surface totale

Code Natura 2000 : Habitat d'intérêt communautaire

6210-9 – Pelouses calcicoles méso-xérophiles nord-atlantiques des mésoclimats froids

Code EUNIS : E1.2625 – *Mesobromion* crétacé du Bassin parisien

Code CORINE biotopes : 34.3225 – Mesobromion crétacé du bassin parisien

Sur le site, on observe cette formation principalement sur la partie haute du coteau où le sol est superficiel. Il s'agit d'une végétation herbacée dense et plus ou moins rase, dominée par les graminées mais le cortège floristique est très diversifié et composé par des espèces mésophiles à mésoxérophiles : La Seslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), la Fétuque de Léman (*Festuca lemani*), le Brachypode penné, le Brome dressé (*Bromus erectus*), le Lin purgatif (*Linum catharticum*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), l'Hippocrépide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), le Petit boucage (*Pimpinella saxifraga*), l'Euphrase raide (*Euphrasia stricta*), la Violette hérissée (*Viola hirta*), l'Origan (*Origanum vulgare*), l'Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*), la Petite sanguisorbe (*Sanguisorba minor*), le Buplèvre en faux (*Bupleurum falcatum*), la Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*), la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) ou encore l'Aspérule à l'esquinancie (*Asperula*



Les Orchidées y sont abondantes : l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), l'Orchis pyramidal (*Anacamptys pyramidalis*), l'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*).

Cette végétation de pelouse fermée est intimement liée au maintien de pratiques agropastorales extensives. En leur absence, les espèces d'ourlets supplantent alors les espèces de pelouses. L'habitat est également soumis à la colonisation arbustive et se trouve parfois plus ou moins piquetée d'arbustes comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), la Viorne lantane (*Viburnum lantana*), l'Eglantier (*Rosa sp.*) et le Prunellier (*Prunus spinosa*). On parle alors de **Pelouse fermée piquetée**.



Ces végétations de pelouses s'observent souvent, notamment sur la moitié ouest du coteau, au contact de l'ourlet calcicole. Localement, celui-ci est entremêlé avec les pelouses rases sous forme de nappes. On parle alors de **Mosaïque d'ourlet et de pelouse calcicole** (et sa variante **piquetée**).

A rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

Festuco valesiacae-Brometea erecti

↳ *Brometalia erecti*

↳ *Mesobromion erecti*

↳ *Seslerio caeruleae-Mesobromion erecti*

↳ *Pulsatilla vulgaris-Seslerietum caeruleae*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Pulsatilla vulgaris-Seslerietum caeruleae</i>	R	NT	R	Oui

Ourlet calcicole

Surface de la formation : 1,16 ha soit environ 10,01 % de la surface totale

Code Natura 2000 : Habitat d'intérêt communautaire

6210-9 – Pelouses calcicoles méso-xérophiles nord-atlantiques des mésoclimats froids

Code EUNIS : E5.22 – Ourlets mésophiles

Code CORINE biotopes : 34.42 - Lisières mésophiles

Par rapport à la pelouse, la végétation herbacée est haute et dense et la diversité floristique y est plus faible.

On distingue deux faciès de cet ourlet :

Le premier faciès, mésoxérophile, se développe au contact des pelouses, dans les zones où le pâturage se fait moins intense. Il est fortement dominé par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) accompagné d'espèces telles que l'Origan (*Origanum vulgare*), la Laîche glauque (*Carex flacca*), le Clinopode (*Clinopodium vulgare*), le Libanotis des montagnes (*Seseli libanotis*) ou la Carotte sauvage (*Daucus carota*).

Ponctuellement, quelques ligneux sont présents dans le cortège : la Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*). Le piquetage arbustif illustre la dynamique d'embroussaillage dans cet habitat. Lorsque le piquetage se fait dense on parle alors d'**Ourlet calcicole piqueté**.

Le second faciès est d'avantage mésophile et se développe à la faveur de conditions édaphiques locales plus fraîches (zones de bas de pentes ou ombragées). Il est plus diversifié et relativement original dans sa composition floristique avec un mélange d'espèces caractéristiques des ourlets calcicoles et d'autres plutôt mésophylophiles. On y observe le Brachypode penné, l'Origan, la Carotte sauvage, l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), le Séneçon à feuilles de roquettes (*Senecio erucifolius*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) ou l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*). C'est dans ce faciès que l'on observe également l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) et le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), qui sont deux espèces patrimoniales.



A rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

Trifolium medii-Geranietea sanguinei

↳ *Origanetalia vulgaris*

↳ *Trifolium medii*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Trifolium medii</i>	AC	LC	R ?	Non
Groupe à <i>Brachypodium pinnatum</i> et <i>Eupatorium cannabinum</i>	R ?	DD	S ?	?

FORMATIONS ARBUSTIVES

Fruticée mésoxérophile à mésophile :

Surface de la formation : 3,13 ha soit environ 27,01 % de la surface totale

Code Natura 2000 : non retenu

Code CORINE biotopes : 31.81 – Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes

EUNIS : F3.112 - Fourrés à Prunellier et Troène

Il s'agit d'une formation arbustive composée en majorité de nanophanérophytes qui résulte de la dynamique d'embroussaillage à l'œuvre sur les pelouses et ourlets. En l'absence d'activité agropastorale, les ligneux s'installent et ferment progressivement le milieu. Cette formation constitue la phase de transition entre les formations herbacées et les boisements.

Le cortège est composé de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de la Viorne lantane (*Viburnum lantana*), du Prunellier (*Prunus spinosa*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) avec ponctuellement quelques grands Frênes (*Fraxinus excelsior*).

Localement, on observe que cette végétation évolue progressivement vers la Chênaie-Hêtraie calcicole avec la présence abondante du Hêtre (*Fagus sylvatica*). On parle alors de **Mosaïque de Fruticée et de Jeune boisement calcicole.**

A rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

- Crataego monogynae-Prunetea spinosae
 - ↳ Prunetalia spinosae
 - ↳ Tamo communis-Viburnion lantanae

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
Tamo communis-Viburnion lantanae	AC	LC	P	Non

Coudraie :

Surface de la formation : 0,60 ha soit environ 5,18 % de la surface totale

- Code Natura 2000 : Non retenu
- Code CORINE Biotopes : 31.8C – Fourrés de Noisetiers
- Code EUNIS : F3.17 – Fourrés à Corylus

On rencontre cette formation en lisière de boisement, au contact de la Chênaie-Hêtraie calcicole.

Il s'agit d'une formation arbustive composée quasi exclusivement du Noisetier (*Corylus avellana*) avec quelques Cornouillers sanguins (*Cornus sanguinea*). Il semble que localement le Noisetier possède une forte dynamique qui le c



A rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

- Crataego monogynae-Prunetea spinosae
 - ↳ Prunetalia spinosae
 - ↳ Carpino betuli-Prunion spinosae

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
Carpino betuli-Prunion spinosae	CC	LC	?	Non

à

s
u
p
p
l
a
n
t
e
r

FORMATIONS ARBOREES

Chênaie-Hêtraie calcicole

Surface de la formation : 0,82 ha soit environ 7,08 % de la surface totale

Code Natura 2000 : Habitat d'intérêt communautaire

9130 – Hêtraie de l'*Asperulo-Fagetum*

Sous-type 9130-2 : Hêtraies-chênaies à Lauréole ou Laïche glauque

Code EUNIS : G1.632 - Hêtraies neutrophiles médioeuropéennes

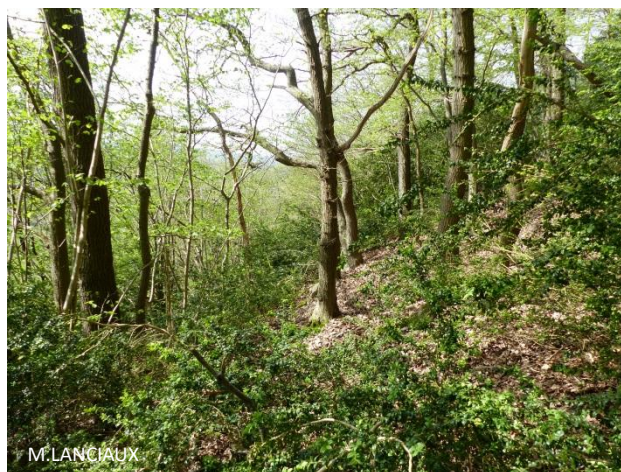
Code CORINE Biotopes : 41.16 - Hêtraies neutrophiles

Il s'agit d'une formation boisée qui constitue le stade ultime de la série du *Daphno laureolae – Fagetum sylvaticae*. En l'absence de gestion par pâturage, les pelouses calcicoles s'embroussaillent, évoluent progressivement vers la fruticée qui elles même évoluent vers la Chênaie-Hêtraie calcicole. On retrouve cette formation en partie supérieure du coteau.

Trois essences dominent la strate supérieure : le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et, dans une moindre mesure, le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

La strate arbustive est fournie, on y trouve la Lauréole (*Daphne laureola*), le Noisetier (*Corylus avellana*) et le Buis (*Buxus sempervirens*), localement très abondant.

La strate herbacée est composée du Lierre grimpant (*Hedera helix*), de la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), de la Laitue des murailles (*Mycelis muralis*), de la Luzule de Forster (*Luzula forsteri*) ou encore du Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*).



A rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

Quercus robur-*Fagetea sylvaticae*

↳ *Fagetalia sylvaticae*

↳ *Carpino betuli*-*Fagenalia sylvaticae*

↳ *Carpinion betuli*

↳ *Daphno laureolae – Fagetum sylvaticae*

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Daphno laureolae – Fagetum sylvaticae</i>	AR	LC	S	Oui

Friche nitrophile calcicole

Surface de la formation : 0,69 ha soit environ 5,95 % de la surface totale

Code Natura 2000 : non retenu

Code Corine Biotope : 87 – Terrains en friche et terrains vagues

Code EUNIS : I1.5 – Friches, Jachères

Il s'agit d'une végétation herbacée située dans le bas du coteau, de part et d'autre de la bergerie, sur une zone de replat en amont du talus routier de la RD 982.

Elle est composée d'un cortège d'espèces nitrophiles et calcicoles. Les conditions édaphiques mésohygrophiles de bas de coteau favorisent cette végétation au même titre que la présence fréquente des animaux qui pâturent le site. On y observe : le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), l'Origan, le Clinopode (*Clinopodium vulgare*), la Patience crépue (*Rumex crispus*), le Lierre terrestre (*Hedera helix*), le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), la Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*), la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), le Gaillet croisetie (*Cruciata laevipes*), la Potentille des oies (*Potentilla anserina*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) ou encore la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*).

Au sud-est du site on retrouve cette végétation, toujours de façon linéaire où elle se superpose à une rangée de pommiers. On parle alors d'une **friche nitrophile calcicole et verger**.



A rapprocher des références phytosociologiques suivantes :

Artemisietea vulgaris

Déclinaison	Rareté régionale	Menace régionale	Tendance régionale	Intérêt patrimonial
<i>Artemisietea vulgaris</i>	CC	P	P	pp

Annexe 5 : Liste des espèces floristiques recensées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN	Rareté HN	Menace HN (cotation UICN)	Législation	Dernière observation
ACERACEAE	<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre	I	CC	LC		2017
ACERACEAE	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	I	CC	LC		2017
ROSACEAE	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	I	CC	LC		2017
POACEAE	<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide capillaire	I	CC	LC		2010
LAMIACEAE	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	I	C	LC		2010
BRASSICACEAE	<i>Alliaria petiolata</i> (Bieb.) Cavara et Grande	Alliaire	I	C	LC		2017
ALLIACEAE	<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes	I	AC	LC		2010
AMARANTHACEAE	<i>Amaranthus retroflexus</i> L.	Amarante réfléchie	Z	AR	NA		2005
ORCHIDACEAE	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal	I	AC	LC	A2<>6;C(1)	2017
PRIMULACEAE	<i>Anagallis arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Mouron rouge	I	CC	LC		2011
RANUNCULACEAE	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois	I	CC	LC		2017
POACEAE	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante	I	C	LC		2015
APIACEAE	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	Anthrisque sauvage	I	CC	LC		2017
FABACEAE	<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllide vulnéraire	I	PC	LC		2017
BRASSICACEAE	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette de Thalius	I	C	LC		2006
BRASSICACEAE	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	Arabette hérissée (s.l.)	I	PC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Petite bardane	I	C	LC		2010
POACEAE	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	I	CC	LC		2017
ARACEAE	<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté	I	CC	LC		2017
RUBIACEAE	<i>Asperula cynanchica</i> L.	Aspérule à l'esquinancie	I	PC	LC		2017
POACEAE	<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dum.	Avoine pubescente	I	PC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	I	CC	LC		2017
BETULACEAE	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	I	CC	LC		2010
BETULACEAE	<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescent (s.l.)	I	C	LC		1997
GENTIANACEAE	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlore perfoliée	I	AC	LC		2017
POACEAE	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) Beauv.	Brachypode penné (s.l.)	I	C	LC		2017
POACEAE	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) Beauv.	Brachypode des bois	I	CC	LC		2017
POACEAE	<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire	I	AC	LC		2017
POACEAE	<i>Bromus erectus</i> Huds.	Brome dressé	I	AC	LC		2017
POACEAE	<i>Bromus ramosus</i> Huds.	Brome rude (s.l.)	I	AC	LC		2017
POACEAE	<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	I	CC	LC		2010
CUCURBITACEAE	<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque ; Bryone	I	C	LC		2010
APIACEAE	<i>Bupleurum falcatum</i> L.	Buplèvre en faux	I	PC	LC		2017
BUXACEAE	<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	I?/C	PC	LC	C0	2017
LAMIACEAE	<i>Calamintha menthifolia</i> Host	Calament des bois	I	R	DD		2017
CONVOLVULACEAE	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	Liseron des haies	I	CC	LC		2017

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN	Rareté HN	Menace HN (cotation UICN)	Législation	Dernière observation
CAMPANULACEAE	<i>Campanula rotundifolia L.</i>	Campanule à feuilles rondes	I	C	LC		2017
BRASSICACEAE	<i>Cardamine hirsuta L.</i>	Cardamine hérissée	I	CC	LC		2005
ASTERACEAE	<i>Carduus crispus L.</i>	Chardon crépu (s.l.)	I	C	LC		2017
CYPERACEAE	<i>Carex caryophylllea Latourr.</i>	Laïche printanière	I	PC	LC		2017
CYPERACEAE	<i>Carex divulsa Stokes</i>	Laïche écartée (s.l.)	I	C	LC		2017
CYPERACEAE	<i>Carex flacca Schreb.</i>	Laïche glauque	I	C	LC		2017
CYPERACEAE	<i>Carex hirta L.</i>	Laïche hérissée	I	C	LC		2017
CYPERACEAE	<i>Carex spicata Huds.</i>	Laïche en épi	I	AC	LC		2017
CYPERACEAE	<i>Carex sylvatica Huds.</i>	Laïche des forêts	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Carlina vulgaris L.</i>	Carline commune (s.l.)	I	PC	LC		2017
BETULACEAE	<i>Carpinus betulus L.</i>	Charme commun	I	CC	LC		2017
POACEAE	<i>Catapodium rigidum (L.) C.E. Hubbard</i>	Catapode rigide	I	PC	LC		2010
ASTERACEAE	<i>Centaurea jacea L.</i>	Centaurée jacée (s.l.)	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Centaurea scabiosa L.</i>	Centaurée scabieuse	I	AC	LC		2017
GENTIANACEAE	<i>Centaurium erythraea Rafn</i>	Petite centaurée commune ; Érythrée petite-centaurée	I	C	LC		2017
ORCHIDACEAE	<i>Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	I	PC	LC	A2<>6;C(1)	2017
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium fontanum Baumg.</i>	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC		2015
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium semidecandrum L.</i>	Céraiste scarieux	I	AR	LC		2006
CHENOPODIACEAE	<i>Chenopodium album L.</i>	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC		2017
ONAGRACEAE	<i>Circaea lutetiana L.</i>	Circée de Paris	I	C	LC		2005
ASTERACEAE	<i>Cirsium acaule Scop.</i>	Cirse acaule	I	AC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Cirsium arvense (L.) Scop.</i>	Cirse des champs	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten.</i>	Cirse commun	I	CC	LC		2010
RANUNCULACEAE	<i>Clematis vitalba L.</i>	Clématite des haies	I	CC	LC		2017
LAMIACEAE	<i>Clinopodium vulgare L.</i>	Clinopode commun	I	C	LC		2017
LILIACEAE	<i>Colchicum autumnale L.</i>	Colchique d'automne	I	R	VU		2017
CONVOLVULACEAE	<i>Convolvulus arvensis L.</i>	Liseron des champs	I	CC	LC		2010
CORNACEAE	<i>Cornus mas L.</i>	Cornouiller mâle	I	AC	LC		2017
CORNACEAE	<i>Cornus sanguinea L.</i>	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC		2017
BETULACEAE	<i>Corylus avellana L.</i>	Noisetier commun	I	CC	LC		2017
MALACEAE	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	Aubépine à un style	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Crepis biennis L.</i>	Crépide bisannuelle	I	PC	LC		1997
RUBIACEAE	<i>Cruciata laevipes Opiz</i>	Gaillet croisetie	I	C	LC		2017
CUSCUTACEAE	<i>Cuscuta epithymum (L.) L.</i>	Petite cuscute	I	RR	EN		2013
FABACEAE	<i>Cytisus scoparius (L.) Link</i>	Genêt à balais	I	C	LC		1997
POACEAE	<i>Dactylis glomerata L.</i>	Dactyle aggloméré	I	CC	LC		2017
THYMELAEACEAE	<i>Daphne laureola L.</i>	Daphné lauréole	I	AC	LC		2017
APIACEAE	<i>Daucus carota L.</i>	Carotte commune (s.l.)	I	CC	LC		2017
SCROPHULARIACEAE	<i>Digitalis lutea L.</i>	Digitale jaune	I	PC	LC		2017
DIPSACACEAE	<i>Dipsacus fullonum L.</i>	Cardère sauvage	I	C	LC		2017
BORAGINACEAE	<i>Echium vulgare L.</i>	Vipérine commune	I	AC	LC		2017

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN	Rareté HN	Menace HN (cotation UICN)	Législation	Dernière observation
ORCHIDACEAE	<i>Epipactis atrorubens (Hoffmann) Besser</i>	Épipactis brun rouge	I	PC	LC	R1;A2<>6;C(1)	2017
ORCHIDACEAE	<i>Epipactis helleborine (L.) Crantz</i>	Épipactis à larges feuilles	I	AC	LC	A2<>6;C(1)	2016
APIACEAE	<i>Eryngium campestre L.</i>	Panicaut champêtre	I	AC	LC		2015
CELASTRACEAE	<i>Euonymus europaeus L.</i>	Fusain d'Europe	I	CC	LC		2011
ASTERACEAE	<i>Eupatorium cannabinum L.</i>	Eupatoire chanvrine	I	CC	LC		2017
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia amygdaloides L.</i>	Euphorbe des bois (s.l.)	I	CC	LC		2017
SCROPHULARIACEAE	<i>Euphrasia stricta J.P. Wolff ex Lehm.</i>	Euphrase raide	I	PC	LC		2017
FAGACEAE	<i>Fagus sylvatica L.</i>	Hêtre	I	CC	LC		2017
POACEAE	<i>Festuca lemanii Bast.</i>	Fétuque de Léman	I	AC	LC		2017
ROSACEAE	<i>Filipendula ulmaria (L.) Maxim.</i>	Reine-des-prés	I	C	LC		2017
ROSACEAE	<i>Fragaria vesca L.</i>	Fraisier sauvage	I	C	LC		2017
OLEACEAE	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	Frêne commun	I	CC	LC		2017
RUBIACEAE	<i>Galium aparine L.</i>	Gaillet gratteron	I	CC	LC		2017
RUBIACEAE	<i>Galium mollugo L.</i>	Gaillet commun (s.l.)	I	CC	LC		2017
RUBIACEAE	<i>Galium pumilum Murray</i>	Gaillet couché	I	PC	LC		2017
RUBIACEAE	<i>Galium verum L.</i>	Gaillet jaune	I	AC	LC		2005
GENTIANACEAE	<i>Gentianella germanica (Willd.) Börner</i>	Gentiane d'Allemagne	I	PC	LC		2017
GERANIACEAE	<i>Geranium columbinum L.</i>	Géranium colombin	I	AC	LC		2010
GERANIACEAE	<i>Geranium robertianum L.</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	LC		2010
ROSACEAE	<i>Geum urbanum L.</i>	Benoîte commune	I	CC	LC		2017
LAMIACEAE	<i>Glechoma hederacea L.</i>	Lierre terrestre	I	CC	LC		2017
ORCHIDACEAE	<i>Gymnadenia conopsea (L.) R. Brown</i>	Orchis moucheron	I	AC	LC	A2<>6;C(1)	2017
ARALIACEAE	<i>Hedera helix L.</i>	Lierre grimpant (s.l.)	I	CC	LC		2017
CISTACEAE	<i>Helianthemum nummularium (L.) Mill.</i>	Hélianthème nummulaire	I	AC	LC		2017
RANUNCULACEAE	<i>Helleborus foetidus L.</i>	Hellébore fétide	I	AC	LC		2017
APIACEAE	<i>Heracleum sphondylium L.</i>	Berce commune ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Hieracium murorum L.</i>	Épervière des murs	I	AC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Hieracium pilosella L.</i>	Épervière piloselle	I	C	LC		2017
ORCHIDACEAE	<i>Himantoglossum hircinum (L.) Spreng.</i>	Orchis bouc ; Loriglosse	I	PC	LC	A2<>6;C(1)	2017
FABACEAE	<i>Hippocrepis comosa L.</i>	Hippocrépide en ombelle ; Fer-à-cheval	I	AC	LC		2017
POACEAE	<i>Holcus lanatus L.</i>	Houlque laineuse	I	CC	LC		2017
POACEAE	<i>Hordeum secalinum Schreb.</i>	Orge faux-seigle	I	AR	LC		2013
HYPERICACEAE	<i>Hypericum perforatum L.</i>	Millepertuis perforé	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Hypochaeris radicata L.</i>	Porcelle enracinée	I	CC	LC		2015
AQUIFOLIACEAE	<i>Ilex aquifolium L.</i>	Houx	I	CC	LC	C0	2017
ASTERACEAE	<i>Inula conyzae (Griesselich) Meikle</i>	Inule conyze	I	AC	LC		2017
JUGLANDACEAE	<i>Juglans regia L.</i>	Noyer commun ; Noyer royal	C	AC	NA		2017
DIPSACACEAE	<i>Knautia arvensis (L.) Coulter</i>	Knautie des champs	I	C	LC		2017

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN	Rareté HN	Menace HN (cotation UICN)	Législation	Dernière observation
POACEAE	<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) Beauv.	Koelérie pyramidale	I	PC	LC		2017
LAMIACEAE	<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC		2017
LAMIACEAE	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	Lamier jaune (s.l.)	I	C	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Leontodon hispidus</i> L. subsp. <i>hispidus</i>	Liondent hispide	I	AC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Leontodon hispidus</i> L. subsp. <i>hyoseroides</i> (Welw. ex Reichenb.) J. Murr	Liondent des éboulis	I	R	NT		2017
ASTERACEAE	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite	I	CC	LC		2017
OLEACEAE	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	I	CC	LC		2017
SCROPHULARIACEAE	<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune	I	CC	LC		2005
LINACEAE	<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	I	AC	LC		2017
ORCHIDACEAE	<i>Listera ovata</i> (L.) R. Brown	Listère ovale ; Double-feuille	I	C	LC	A2<>6;C(1)	2010
POACEAE	<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass anglais	I	CC	LC		2017
FABACEAE	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC		2017
JUNCEAE	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule champêtre	I	C	LC		2017
JUNCEAE	<i>Luzula forsteri</i> (Smith) DC.	Luzule de Forster	I	C	LC		2017
MALACEAE	<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill. subsp. <i>mitis</i> (Wallr.)	Pommier cultivé	C	?	NA		2017
MALVACEAE	<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	I	C	LC		2011
FABACEAE	<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline ; Minette	I	CC	LC		2017
POACEAE	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	I	C	LC		2017
LAMIACEAE	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe crépue	I	AC	LC		2017
EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	I	C	LC		2006
EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	I	C	LC		2017
MALACEAE	<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier	I	AC	LC		1997
POACEAE	<i>Milium effusum</i> L.	Millet étalé ; Millet des bois	I	C	LC		1997
ASTERACEAE	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dum.	Laitue des murailles	I	C	LC		2017
SCROPHULARIACEAE	<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dum.	Odontite rouge (s.l.)	I	AC	LC		2017
FABACEAE	<i>Ononis repens</i> L.	Bugrane rampante	I	AC	LC		2017
OPHIOGLOSSACEAE	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Ophioglosse commun	I	R	VU	R1	2017
ORCHIDACEAE	<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille	I	AC	LC	A2<>6;C(1)	2012
ORCHIDACEAE	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W. Schmidt) Moench	Ophrys frelon ; Ophrys bourdon	I	PC	LC	R1;A2<>6;C(1)	2017
ORCHIDACEAE	<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche	I	PC	LC	A2<>6;C(1)	2017
ORCHIDACEAE	<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	I	AC	LC	A2<>6;C(1)	2017
LAMIACEAE	<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	I	C	LC		2017
CAMPANULACEAE	<i>Phyteuma orbiculare</i> L.	Raiponce orbiculaire (s.l.)	I	AR	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	I	C	LC		2017
APIACEAE	<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Petit boucage	I	C	LC		2017
PINACEAE	<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	C	AC	NA		2010
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	I	CC	LC		2017
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC		2007
ORCHIDACEAE	<i>Platanthera chlorantha</i> (Cust.) Reichenb.	Platanthère des montagnes	I	AC	LC	A2<>6;C(1)	2017
POACEAE	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	I	CC	LC		2017

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN	Rareté HN	Menace HN (cotation UICN)	Législation	Dernière observation
POACEAE	<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés (s.l.)	I	C	LC		2015
POACEAE	<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC		2017
POLYGALACEAE	<i>Polygala calcarea</i> F.W. Schultz	Polygala du calcaire	I	PC	LC		2017
POLYGALACEAE	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygala commun (s.l.)	I	AC	LC		2017
LILIACEAE	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	I	CC	LC		2017
ROSACEAE	<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies ; Anserine	I	CC	LC		2017
ROSACEAE	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	I	CC	LC		2017
ROSACEAE	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier	I	CC	LC		2005
PRIMULACEAE	<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale	I	C	LC		2017
PRIMULACEAE	<i>Primula vulgaris</i> Huds.	Primevère acaule	I	C	LC		2017
LAMIACEAE	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	I	CC	LC		2017
AMYGDALACEAE	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Merisier (s.l.)	I	CC	LC		2017
AMYGDALACEAE	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	I	CC	LC		2017
DENNSTAEDTIACEAE	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	I	C	LC		2017
RANUNCULACEAE	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill.	Anémone pulsatille	I	AR	NT	C0	2017
FAGACEAE	<i>Quercus petraea</i> Lieblein	Chêne sessile ; Rouvre	I	C	LC		2015
FAGACEAE	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	I	CC	LC		2017
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre (s.l.)	I	CC	LC		2017
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	I	AC	LC		2017
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire	I	CC	LC		2017
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	I	CC	LC		2010
RESEDACEAE	<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	I	AC	LC		2017
ROSACEAE	<i>Rosa agrestis</i> Savi	Rosier agreste	I	R?	DD		1997
ROSACEAE	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	I	C	LC		1997
ROSACEAE	<i>Rosa canina</i> L. s. str.	Rosier des chiens (s.str.)	I	?	DD		2010
	<i>Rosa</i> L.	Rosier		P			2017
ROSACEAE	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Smith	Rosier à petites fleurs	I	AR?	DD		1997
	<i>Rubus</i> L.	Ronce		P			2017
POLYGONACEAE	<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	I	CC	LC		2017
POLYGONACEAE	<i>Rumex pulcher</i> L.	Patience élégante	I	RR	VU		2013
POLYGONACEAE	<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine	I	C	LC		1997
LILIACEAE	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon ; Petit houx	I	AC	LC	H5;C0	2017
SALICACEAE	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	I	CC	LC		2007
LAMIACEAE	<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	I	AR	NT		2007
CAPRIFOLIACEAE	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I	CC	LC		2017
ROSACEAE	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle (s.l.)	I	C	LC		2017
APIACEAE	<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicle d'Europe	I	AC	LC		2017
DIPSACACEAE	<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie (s.l.)	I	AC	LC		2017
CRASSULACEAE	<i>Sedum rupestre</i> L.	Orpin réfléchi ; Trique-madame	I	PC	LC		2017

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN	Rareté HN	Menace HN (cotation UICN)	Législation	Dernière observation
ASTERACEAE	<i>Senecio erucifolius L.</i>	Séneçon à feuilles de roquette	I	AC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Senecio jacobaea L.</i>	Séneçon jacobée	I	CC	LC		2017
APIACEAE	<i>Seseli libanotis (L.) Koch</i>	Libanotis des montagnes	I	PC	LC		2017
POACEAE	<i>Sesleria caerulea (L.) Ard.</i>	Seslérie bleuâtre	I	PC	LC		2017
SOLANACEAE	<i>Solanum nigrum L.</i>	Morelle noire	I	CC	LC		2005
ASTERACEAE	<i>Solidago virgaurea L.</i>	Solidage verge-d'or	I	C	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Sonchus asper (L.) Hill</i>	Laiteron rude	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Sonchus oleraceus L.</i>	Laiteron maraîcher	I	CC	LC		2011
LAMIACEAE	<i>Stachys recta L.</i>	Épiaire droite	I	PC	LC		2017
DIPSACACEAE	<i>Succisa pratensis Moench</i>	Succise des prés	I	AC	LC		2017
BORAGINACEAE	<i>Symphytum officinale L.</i>	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC		2017
DIOSCOREACEAE	<i>Tamus communis L.</i>	Tamier commun	I	C	LC	CO	2010
ASTERACEAE	<i>Tanacetum vulgare L.</i>	Tanaisie commune	I	C	LC		2007
ASTERACEAE	<i>Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner</i>	Pissenlit (section)	I	CC	NA		2017
LAMIACEAE	<i>Teucrium chamaedrys L.</i>	Germandrée petit-chêne	I	PC	LC		2017
LAMIACEAE	<i>Teucrium montanum L.</i>	Germandrée des montagnes	I	AR	NT		2017
LAMIACEAE	<i>Teucrium scorodonia L.</i>	Germandrée scorodaine	I	CC	LC		2017
LAMIACEAE	<i>Thymus praecox Opiz</i>	Thym couché (s.l.)	I	AC	LC		2017
APIACEAE	<i>Torilis arvensis (Huds.) Link</i>	Torilis des champs (s.l.)	I	AR	LC		2010
APIACEAE	<i>Torilis japonica (Houtt.) DC.</i>	Torilis faux-cerfeuil ; Torilis du Japon	I	CC	LC		2017
ASTERACEAE	<i>Tragopogon pratensis L.</i>	Salsifis des prés (s.l.)	I	C	LC		2010
FABACEAE	<i>Trifolium pratense L.</i>	Trèfle des prés	I	CC	LC		2017
FABACEAE	<i>Trifolium repens L.</i>	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC		2010
POACEAE	<i>Trisetum flavescens (L.) Beauv.</i>	Avoine dorée (s.l.)	I	AC	LC		2015
ULMACEAE	<i>Ulmus minor Mill.</i>	Orme champêtre	I	CC	LC		2010
URTICACEAE	<i>Urtica dioica L.</i>	Grande ortie	I	CC	LC		2017
VALERIANACEAE	<i>Valeriana repens Host</i>	Valériane rampante	I	AC	LC		1997
VALERIANACEAE	<i>Valerianella locusta (L.) Laterr.</i>	Mâche potagère	I	AC	LC		2010
SCROPHULARIACEAE	<i>Verbascum densiflorum Bertol.</i>	Molène à fleurs denses	I	R	LC		2011
SCROPHULARIACEAE	<i>Verbascum nigrum L.</i>	Molène noire	I	C	LC		2010
SCROPHULARIACEAE	<i>Verbascum thapsus L.</i>	Molène bouillon-blanc	I	C	LC		2005
VERBENACEAE	<i>Verbena officinalis L.</i>	Verveine officinale	I	C	LC		2017
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica chamaedrys L.</i>	Véronique petit-chêne	I	CC	LC		2017
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica officinalis L.</i>	Véronique officinale	I	C	LC		2005
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica teucrium L.</i>	Véronique germandrée (s.l.)	I	AR	NT		2011
CAPRIFOLIACEAE	<i>Viburnum lantana L.</i>	Viorne mancienne	I	AC	LC		2010
FABACEAE	<i>Vicia cracca L.</i>	Vesce à épis	I	C	LC		1997
FABACEAE	<i>Vicia sepium L.</i>	Vesce des haies	I	CC	LC		2017
ASCLEPIADACEAE	<i>Vincetoxicum hirundinaria Med.</i>	Dompte-venin officinal	I	PC	LC		2010
VIOLACEAE	<i>Viola hirta L.</i>	Violettes hérissée (s.l.)	I	C	LC		2017

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN	Rareté HN	Menace HN (cotation UICN)	Législation	Dernière observation
VIOLACEAE	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau	Violette de Reichenbach	I	C	LC		2017
LORANTHACEAE	<i>Viscum album</i> L.	Gui	I	CC	LC	C0	2017

LEGENDE :

D'après l'Inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie : raretés, protections, menaces et statuts – Version n°4.2 (CBNBL/Collectif botanique de Haute-Normandie - 2015) :

Espèce patrimoniale = taxon bénéficiant d'une protection légale et/ou taxon déterminant de ZNIEFF et/ou taxon dont l'indice de MENACE est égal à NT, VU, EN, CR ou CR* et/ou taxon dont l'indice de MENACE est LC ou DD et dont l'indice de RARETE est égal à R, RR, E, RR ? ou E ?
? : indique un statut douteux ou incertain

Rareté : E, RR, R, AR, PC, AC, C, CC = indice de rareté régionale du taxon / **E** = Exceptionnelle / **RR** = très rare / **R** = rare / **AR** = assez rare / **PC** = peu commun / **AC** : assez commun / **C** = commun / **CC** = très commun

? = taxon dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles / ? (placé à la suite de l'indice de rareté) = rareté estimée doit être confirmée.

Menace :

RE = taxon **disparu au niveau régional**.

RE* = taxon **disparu à l'état sauvage au niveau régional** (conservation en jardin ou banque de semences de matériel régional).

CR* = taxon **préssumé disparu** au niveau régional (valeur associée à un indice de rareté « D? »).

CR = taxon **en danger critique**.

EN = taxon **en danger**.

VU = taxon **vulnérable**.

NT = taxon **quasi menacé**.

LC = taxon de **préoccupation mineure**.

DD = taxon **insuffisamment documenté**.

NA = évaluation UICN **non applicable** (cas des statuts A, S, N et Z et des taxons indigènes hybrides)

NE = taxon **non évalué** (jamais confronté aux critères de l'UICN).

= lié à un statut « E = cité par erreur », « E ? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » en Haute-Normandie.

? = taxon dont la menace ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles.

Législation : **N2** : protection nationale. Taxon de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 / **R1** : protection régionale / **C0** : réglementation préfectorale de la cueillette / **A2<>6;C(1)** : protection CITES

Annexe 6 : Liste des espèces floristiques recensées sur le périmètre d'extension de la RNR d'Hénouville

Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN	Rareté HN	Menace HN (cotation UICN)	Législation	Dernière observation
ACERACEAE	<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre	I(NSC)	CC	LC		2023
ACERACEAE	<i>Acer platanoides</i> L.	Érable plane	I(NSC)	AC	LC		2023
ACERACEAE	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore ; Sycomore	I(NSC)	CC	LC		2023
ASTERACEAE	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	I(C)	CC	LC		2023
LAMIACEAE	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	I(C)	C	LC		2023
BRASSICACEAE	<i>Alliaria petiolata</i> (Bieb.) Cavara et Grande	Alliaire	I	C	LC		2023
RANUNCULACEAE	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois ; Anémone sylvie	I	CC	LC		2023
APIACEAE	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	I	C	LC		2023
ARACEAE	<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté	I	CC	LC		2023
ASPLENIACEAE	<i>Asplenium scolopendrium</i> L.	Scolopendre langue-de-cerf	I	C	LC		2023
WOODSIACEAE	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle	I	C	LC		2023
POACEAE	<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche flexueuse	I	C	LC		2023
ASTERACEAE	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	I(SC)	CC	LC		2023
BETULACEAE	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	I(NC)	CC	LC		2023
POACEAE	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) Beauv.	Brachypode des bois	I	CC	LC		2023
BUXACEAE	<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	I?C(N)	PC	LC	C0	2023
CYPERACEAE	<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laîche glauque	I	C	LC		2023
CYPERACEAE	<i>Carex pilulifera</i> L.	Laîche à pilules	I	C	LC		2023
CYPERACEAE	<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laîche des forêts	I	CC	LC		2023
BETULACEAE	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme commun	I(NSC)	CC	LC		2023
ONAGRACEAE	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	I	C	LC		2023
RANUNCULACEAE	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC		2023
CORNACEAE	<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle	I(C)	AC	LC		2023
CORNACEAE	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin (s.l.)	I(C)	CC	LC		2023
THYMELAEACEAE	<i>Daphne laureola</i> L.	Daphné lauréole ; Laurier des bois	I	AC	LC		2023
SCROPHULARIACEAE	<i>Digitalis lutea</i> L.	Digitale jaune	I	PC	LC		2023
SCROPHULARIACEAE	<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre ; Gant de Notre-Dame	I	C	LC		2023
DIOSCOREACEAE	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun	I	C	LC	C0	2023
DRYOPTERIDACEAE	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	I	CC	LC		2023
ORCHIDACEAE	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	AC	LC	A2<>6;C(1)	2023
CELASTRACEAE	<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	I(C)	CC	LC		2023
ASTERACEAE	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	I	CC	LC		2023
FAGACEAE	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	I(NC)	CC	LC		2023

RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire	I	CC	LC		2023
ROSACEAE	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	I(C)	C	LC		2023
Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN	Rareté HN	Menace HN (cotation UICN)	Législation	Dernière observation
OLEACEAE	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	I(NC)	CC	LC		2023
RUBIACEAE	<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet commun (s.l.) ; Caille-lait blanc	I	CC	LC		2023
RUBIACEAE	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	I	CC	LC		2023
ROSACEAE	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	I	CC	LC		2023
ARALIACEAE	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant (s.l.)	I(C)	CC	LC		2023
RANUNCULACEAE	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	I(C)	AC	LC		2023
APIACEAE	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC		2023
ASTERACEAE	<i>Hieracium murorum</i> L.	Épervière des murs	I	AC	LC		2023
POACEAE	<i>Holcus mollis</i> L.	Houlque molle	I	C	LC		2023
LILIACEAE	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	Jacinthe des bois	I(NC)	C	LC	C0	2023
HYPERICACEAE	<i>Hypericum hirsutum</i> L.	Millepertuis hérissé ; Millepertuis velu	I	AC	LC		2023
HYPERICACEAE	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé (s.l.) ; Herbe à mille trous	I	CC	LC		2023
HYPERICACEAE	<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant	I	C	LC		2023
AQUIFOLIACEAE	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	I(C)	CC	LC	C0	2023
ASTERACEAE	<i>Inula conyzae</i> (Griessselich) Meikle	Inule conyze	I	AC	LC		2023
ASTERACEAE	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dum.	Laitue des murailles	I	C	LC		2023
LAMIACEAE	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	Lamier jaune (s.l.) ; Ortie jaune	I(NC)	C	LC		2023
LEMNACEAE	<i>Lemna minor</i> L.	Petite lentille d'eau	I	CC	LC		2023
LEMNACEAE	<i>Lemna minuta</i> Humb., Bonpl. et Kunth	Lentille d'eau minuscule	N	PC	NA		2023
APIACEAE	<i>Seseli libanotis</i> (L.) Koch	Libanotis des montagnes ; Séséli libanotis	I	PC	LC		2023
OLEACEAE	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	I(C)	CC	LC		2023
CAPRIFOLIACEAE	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	I	CC	LC		2023
CAPRIFOLIACEAE	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Camérisier	I(NC)	PC	LC		2023
JUNCACEAE	<i>Luzula forsteri</i> (Smith) DC.	Luzule de Forster	I	C	LC		2023
JUNCACEAE	<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule multiflore (s.l.)	I	AC	LC		2023
POACEAE	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	I	C	LC		2023
POACEAE	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	I	C	LC		2023
LAMIACEAE	<i>Melittis melissophyllum</i> L.	Mélitte à feuilles de mélisse ; Mélisse des bois	I	PC	LC		2023
POACEAE	<i>Milium effusum</i> L.	Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus	I	C	LC		2023
ORCHIDACEAE	<i>Listera ovata</i> (L.) R. Brown	Listère ovale ; Double-feuille	I	C	LC	A2<>6;C(1)	2023
LAMIACEAE	<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	C	LC		2023

PLANTAGINACEAE	<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC		2023
POACEAE	<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	I	C	LC		2023
Famille	Nom latin	Nom français	Statuts HN	Rareté HN	Menace HN (cotation UICN)	Législation	Dernière observation
LILIACEAE	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore ; Muguet de serpent	I	CC	LC		2023
ROSACEAE	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier ; Faux-fraisier	I	CC	LC		2023
ROSACEAE	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier ; Faux-fraisier	I	CC	LC		2023
ROSACEAE	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle (s.l.)	I	C	LC		2023
AMYGDALACEAE	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	C(NS)	PC	NA		2023
AMYGDALACEAE	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Merisier (s.l.)	I(NC)	CC	LC		2023
AMYGDALACEAE	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	I	CC	LC		2023
DENNSTAEDTIACEAE	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	I	CC	LC		2023
FAGACEAE	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	I(NC)	CC	LC		2023
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre (s.l.)	I	CC	LC		2023
ROSACEAE	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	I	C	LC		2023
ROSACEAE	<i>Rubus</i> sp.	Ronce	I	?	?		2023
POLYGONACEAE	<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine ; Patience des bois ; Sang-de-dragon	I(SC)	C	LC		2023
LILIACEAE	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon ; Petit houx	I(C)	AC	LC	H5;C 0	2023
LAMIACEAE	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	I	CC	LC		2023
ASTERACEAE	<i>Taraxacum</i> sect. <i>Ruderalia</i> Kirschner, H. Øllgaard et Štěpánek	Pissenlit (section)	I	CC	NA		2023
LAMIACEAE	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodaine	I	CC	LC		2023
TILIACEAE	<i>Tilia</i> × <i>europaea</i> L. [<i>Tilia platyphyllos</i> Scop. × <i>Tilia cordata</i> Mill.]	Tilleul de Hollande	C(I?S)	AR?	NA		2023
URTICACEAE	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	I	CC	LC		2023
VERBENACEAE	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	I	C	LC		2023
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	I	CC	LC		2023
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	I	CC	LC		2023
CAPRIFOLIACEAE	<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	I(C)	AC	LC		2023
FABACEAE	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies ; Vesce sauvage	I	CC	LC		2023
VIOLACEAE	<i>Viola riviniana</i> Reichenb.	Violette de Rivinus	I	C	LC		2023

LEGENDE :

sp = Espèce d'intérêt patrimonial en Haute-Normandie et protégée (au niveau national ou régional)

sp = Espèce d'intérêt patrimonial en Haute-Normandie

sp = Espèce exotique envahissante avérée

sp

= Espèce exotique envahissante potentielle

Annexe 7 : Liste des espèces de Bryophytes recensées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville

Nom complet	Rareté régionale	Dernière observation
<i>Abietinella abietina</i> (Hedw.) M.Fleisch.	AC	2018
<i>Amblystegium serpens</i> (Hedw.) Schimp.	C	2018
<i>Anomodon viticulosus</i> (Hedw.) Hook. & Taylor	C	2018
<i>Barbula unguiculata</i> Hedw.	C	2018
<i>Brachythecium rutabulum</i> (Hedw.) Schimp.	CC	2018
<i>Bryum capillare</i> Hedw.	CC	2018
<i>Bryum radiculosum</i> Brid.	?	2018
<i>Bryum rubens</i> Mitt.	C	2018
<i>Campyliadelphus chrysophyllus</i> (Brid.) R.S.Chopra	AC	2018
<i>Cryphaea heteromalla</i> (Hedw.) D. Mohr	R	2018
<i>Ctenidium molluscum</i> (Hedw.) Mitt.	AC	2018
<i>Entodon concinnus</i> (De Not.) Paris	AC	2018
<i>Fissidens taxifolius</i> Hedw.	C	2018
<i>Frullania dilatata</i> (L.) Dumort.	C	2018
<i>Homalothecium lutescens</i> (Hedw.) H. Rob.	R	2018
<i>Homalothecium sericeum</i> (Hedw.) Schimp.	R	2018
<i>Hypnum cupressiforme</i> Hedw.	?	2018
<i>Hypnum cupressiforme</i> Hedw. var. <i>filiforme</i> Brid.	C	2018
<i>Hypnum cupressiforme</i> Hedw. var. <i>lacunosum</i> Brid.	AC	2018
<i>Kindbergia praelonga</i> (Hedw.) Ochyra	C	2018
<i>Metzgeria furcata</i> (L.) Dumort.	C	2018
<i>Microbryum rectum</i> (With.) R.H.Zander	R	2018
<i>Mnium hornum</i> Hedw.	C	2018
<i>Neckera complanata</i> (Hedw.) Huebener	C	2018
<i>Orthotrichum affine</i> Schrad. ex Brid.	C	2018
<i>Oxyrrhynchium hians</i> (Hedw.) Loeske	R	2018
<i>Pleurochaete squarrosa</i> (Brid.) Lindb.	AR	2018
<i>Polytrichastrum formosum</i> (Hedw.) G.L.Sm.	CC	2018
<i>Pseudoscleropodium purum</i> (Hedw.) M.Fleisch. ex Broth.	C	2018
<i>Radula complanata</i> (L.) Dumort.	C	2018
<i>Rhynchostegium confertum</i> (Dicks.) Schimp.	AC	2018
<i>Tortella inflexa</i> (Bruch) Broth.	RR	2018
<i>Ulota bruchii</i> Hornsch. ex Brid.	AR	2018
<i>Weissia brachycarpa</i> (Nees & Hornsch.) Jur.	R	2018
<i>Zygodon viridissimus</i> (Dicks.) Brid.	AC	2018

Annexe 8 : Liste des espèces de mammifères observées sur le site d'Hénouville

Liste des chiroptères inventoriés dans le secteur de la RNR de la côte de la Fontaine

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Rareté Seine-Maritime	LISTE ROUGE Normandie	Directive Habitat	Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	AC	LC	II		X
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PC	LC	II	X	X
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	AC	LC		X	X
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PC	LC	II	X	X
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	PC	NT	II	X	X
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	AC	LC		X	X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	R	NT		X	X
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	PC	LC			X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	CC	LC		X	X
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	AR	LC		X	X
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	AR	NT		X	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	AC	LC		X	X
					10	11

Liste des mammifères terrestres inventoriés dans le secteur de la RNR de la côte de la Fontaine

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Rareté Seine-Maritime	LISTE ROUGE Normandie	Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	C	LC	X	X
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	PC	LC		X
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>	CC	LC	X	X
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	CC	LC	X	X
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	CC	NT	X	X
Fouine	<i>Martes foina</i>	C	LC	X	
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	AR	NT	X	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	CC	LC	X	X
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	C	LC	X	X
				8	7

Annexe 9 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site d'Hénouville

Nom français	Nom scientifique simple	Rareté Seine-Maritime	LISTE ROUGE Oiseaux nicheurs Normandie (2011)	Périmètre actuel	Périmètre d'extension
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	C	LC	X	X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	C	LC	X	
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	PC		X	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	LC	X	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	AR	NT	X	X
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	AR	VU	X	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C	LC	X	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C	LC	X	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	LC	X	X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	LC	X	
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PC	NT	X	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C		X	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	C	LC	X	X
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	R	EN	X	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	C	LC	X	X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	LC	X	X
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PC	NT	X	
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	AR	VU	X	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	C	LC	X	X
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	PC	LC	X	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	NT	X	
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	AR	NT	X	X
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	R	EN	X	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	C	LC	X	X
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	PC	NT	X	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	C	LC	X	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	C	LC	X	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	LC	X	X
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	LC	X	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	C	LC	X	X
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C	LC	X	

Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	C	LC	X	X
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	AR	VU	X	X
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	LC	X	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	LC	X	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	C	LC	X	
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	C	LC	X	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	C	LC	X	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	C	LC	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C	LC	X	X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	C	LC	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	C	LC	X	X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	R		X	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C	LC	X	X
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC	NT		X
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	AR	NT	X	X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C	LC	X	X
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	C	LC	X	X
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	R	CR	X	
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	LC	X	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	C	LC	X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	C	LC	X	X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	LC	X	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	LC	X	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	C	LC	X	X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	PC	NT	X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	C	LC	X	X
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	PC	NT	X	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	C	LC	X	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	C	LC	X	X
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	C	LC	X	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	C	LC	X	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	C	LC	X	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	C	LC	X	X
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	C	LC	X	X
				64	29

LEGENDE :

D'après le « Guide de l'évaluation en Haute-Normandie » (LPO Haute-Normandie, 2011) pour la rareté et la menace ;

Annexe 10 : Liste des espèces d'hétérocères observées sur le site d'Hénouville

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Seine- Maritime	Périmètre actuel	Périmètre d'extension
<i>Acronicta aceris</i>	Noctuelle de l'Erable	AC	x	
<i>Acronicta leporina</i>	Noctuelle-Lièvre	AC	x	
<i>Acronicta megacephala</i>	Noctuelle mégacéphale	C	x	
<i>Acronicta psi</i>	Psi	AC	x	
<i>Acronicta rumicis</i>	Noctuelle de la Patience	C	x	
<i>Adactylotis contaminaria</i>	Boarmie souillée	AC		x
<i>Aedia funesta</i>	Pie	PC	x	
<i>Aglia tau</i>	Hachette	AC	x	
<i>Agrochola lychnidis</i>	Xanthie cannellée	AC	x	
<i>Agrotis exclamationis</i>	Point d'Exclamation	C	x	
<i>Agrotis puta</i>	Noctuelle des Renouées	C	x	
<i>Agrotis segetum</i>	Noctuelle des Moissons	C	x	
<i>Alcis repandata</i>	Boarmie recourbée	C	x	x
<i>Amphipyra pyramidea</i>	Pyramide	C	x	
<i>Anarta trifolii</i>	Noctuelle de l'Ansérine	PC	x	
<i>Angerona prunaria</i>	Angéronie du Prunier	C	x	x
<i>Apamea crenata</i>	Campagnarde	PC	x	
<i>Apamea lithoxylaea</i>	Doucette	AC	x	
<i>Apamea monoglypha</i>	Monoglyphe	C	x	
<i>Aplasta ononaria</i>	Phalène de l'Arrête-Boeuf	PC	x	
<i>Aplocera plagiata</i>	Triple Raie	AC	x	
<i>Apoda limacodes</i>	Tortue	C	x	
<i>Arctia villica</i>	Ecaille fermière	C	x	
<i>Aspitates gilvaria</i>	Aspilate jaunâtre	AC	x	
<i>Atethmia centrargo</i>	Xanthie topaze	AC	x	
<i>Atolmis rubricollis</i>	Veuve	AC	x	
<i>Autographa gamma</i>	Gamma	CC	x	
<i>Axylia putris</i>	Noctuelle putride	C	x	
<i>Bena bicolorana</i>	Halias du Chêne	AC	x	
<i>Biston betularia</i>	Phalène du Bouleau	C	x	x
<i>Brachylomia viminalis</i>	Noctuelle de l'Osier	AC	x	

<i>Cabera pusaria</i>	Cabère virginale	C	x	
<i>Callimorpha dominula</i>	Ecaille marbrée	AC	x	
<i>Calliteara pudibunda</i>	Pudibonde	C	x	
<i>Callopietria juvenina</i>	Noctuelle de la Fougère	AC	x	
<i>Campaea margaritaria</i>	Céladon	C	x	x
<i>Camptogramma bilineata</i>	Brocatelle d'or	CC	x	
<i>Caradrina morpheus</i>	Noctuelle des Haies	AC	x	
<i>Catocala fraxini</i>	Lichénée bleue	AC	x	
<i>Charanyca trigrammica</i>	Noctuelle triligée	C	x	
<i>Chiasmia clathrata</i>	Géomètre à barreaux	CC	x	
<i>Chloroclystis v-ata</i>	Eupithécie couronnée	C	x	x
<i>Cidaria fulvata</i>	Cidarie fauve	AC	x	
<i>Cilix glaucata</i>	Petite Epine	C	x	
<i>Clostera curtula</i>	Hausse-Queue blanche	AC	x	
<i>Collita griseola</i>	Lithosie grise	C	x	
<i>Colocasia coryli</i>	Noctuelle du Coudrier	C	x	
<i>Colostygia pectinataria</i>	Cidarie verdâtre	C	x	
<i>Conistra vaccinii</i>	Orrhodie de l'Airelle	C	x	
<i>Cosmia trapezina</i>	Trapèze	C	x	x
<i>Cosmorhoe ocellata</i>	Lynx	C	x	
<i>Cossus cossus</i>	Cossus gâte-bois	C	x	
<i>Craniophora ligustri</i>	Troënière	C	x	
<i>Cryphia algae</i>	Bryophile vert-mousse	C	x	
<i>Cucullia umbratica</i>	Ombrageuse	PC	x	
<i>Cyclophora annularia</i>	Ephyre omicron	AC	x	
<i>Cyclophora linearia</i>	Ephyre triligée	AC	x	
<i>Deilephila elpenor</i>	Grand Sphinx de la Vigne	C	x	
<i>Deilephila porcellus</i>	Petit Sphinx de la Vigne	C	x	
<i>Deltote deceptor</i>	Erastrie noirâtre	PC	x	
<i>Deltote pygarga</i>	Albule	C	x	
<i>Dendrolimus pini</i>	Bombyx du pin	C	x	
<i>Diachrysa chrysis</i>	Vert-Doré	C	x	
<i>Diacrisia sannio</i>	Bordure ensanglantée	C	x	
<i>Diarsia brunnea</i>	Point noir	PC	x	
<i>Diarsia rubi</i>	Noctuelle belle	AC	x	
<i>Drepana curvatula</i>	Incurvé	AC	x	
<i>Drepana falcata</i>	Faucille	AC	x	
<i>Drymonia oblitterata</i>	Ardoisée	AC	x	x
<i>Earias clorana</i>	Halias du Saule	AC	x	

<i>Egira conspicillaris</i>	Conspicillaire	AC	x	
<i>Elaphria venustula</i>	Erastrie gracieuse	AC	x	
<i>Ematurga atomaria</i>	Phalène picotée	CC	x	
<i>Ennomos fuscantaria</i>	Ennomos du Frêne	PC	x	
<i>Ennomos quercinaria</i>	Ennomos du Chêne	PC		x
<i>Epione repandaria</i>	Epione marginée	AC	x	
<i>Epirrhoe alternata</i>	Alternée	C	x	
<i>Euclidia glyphica</i>	Doublure jaune	CC	x	
<i>Euclidia mi</i>	Mi	C	x	
<i>Eugnorisma glareosa</i>	Noctuelle à I double	AC	x	
<i>Euphyia unangulata</i>	La Cidarie à bec	PC	x	
<i>Eupithecia centaureata</i>	L'Eupithécie de la centaurée	C	x	
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	CC	x	
<i>Euplexia lucipara</i>	Luisante	AC	x	x
<i>Eupsilia transversa</i>	Satellite	C	x	
<i>Euthrix potatoria</i>	Buveuse	C	x	
<i>Furcula bifida</i>	Petite Queue-Fourchue	AC	x	
<i>Furcula furcula</i>	Harpye fourchue	AC	x	
<i>Geometra papilionaria</i>	La Grande nayade	AC	x	
<i>Gluphisia crenata</i>	Crénelée	AC	x	
<i>Gymnoscelis rufifasciata</i>	La Fausse-Eupithécie	C	x	
<i>Habrosyne pyritoides</i>	Râtissée	C	x	
<i>Hada plebeja</i>	Noctuelle dentine	AC	x	
<i>Harpyia milhauseri</i>	Dragon	C	x	
<i>Hemistola chrysoprasaria</i>	La phalène printanière	AC		x
<i>Hemithea aestivaria</i>	La phalène sillonnée	AC		x
<i>Herminia grisealis</i>	Herminie grise	AC	x	
<i>Herminia tarsicrinalis</i>	Herminie de la Ronce	AC	x	
<i>Hoplodrina ambigua</i>	Ambiguë	AR	x	
<i>Hoplodrina blanda</i>	Noctuelle du Pissenlit	C	x	
<i>Hoplodrina octogenaria</i>	Noctuelle de la Morgeline	AC		x
<i>Horisme tersata</i>	L'Horisme élégant	PC	x	
<i>Horisme vitalbata</i>	L'Horisme rayé	AC	x	
<i>Hydriomena furcata</i>	La larentie lavée	AC	x	
<i>Hylaea fasciaria</i>	La bilieuse	AC	x	
<i>Hypena proboscidalis</i>	Noctuelle à museau	C	x	
<i>Hypena rostralis</i>	Toupet	AC	x	
<i>Hypomecis punctinalis</i>	La boarmie apparentée	C	x	x
<i>Hypomecis roboraria</i>	La boarmie du chêne	AC		x

<i>Idaea aversata</i>	L'impolie	C	x	
<i>Idaea biselata</i>	La truie	C	x	
<i>Idaea degeneraria</i>	L'Acidalie dégénérée	C	x	
<i>Idaea fuscovenosa</i>	L'Acidalie familière	AC	x	
<i>Idaea ochrata</i>	Acidalie ocreuse	C	x	
<i>Idaea rusticata</i>	La phalène rustique	C	x	x
<i>Idaea subsericeata</i>	L'Acidalie blanchâtre	C	x	
<i>Idaea trigeminata</i>	L'Acidalie retournée	AC	x	
<i>Jodis lactearia</i>	L'hémithée éruginée	AC	x	
<i>Katha depressa</i>	Lithosie déprimée	C	x	
<i>Lacanobia oleracea</i>	Noctuelle des Potagers	C	x	
<i>Lacanobia splendens</i>	Noctuelle du Thélyptéris	PC	x	
<i>Lacanobia w-latinum</i>	Noctuelle du Genêt	AC	x	
<i>Lasiocampa quercus</i>	Bombyx du chêne	CC	x	
<i>Lasiocampa trifolii</i>	Bombyx du trèfle	AC	x	
<i>Laspeyria flexula</i>	Crochet	C	x	
<i>Lateroligia ophiogramma</i>	Noctuelle ophiogramme	PC	x	
<i>Leucoma salicis</i>	Bombyx du Saule	AC	x	
<i>Ligdia adustata</i>	La phalène du fusain	C		x
<i>Lithosia quadra</i>	Lithosie quadrille	C	x	
<i>Lomaspilis marginata</i>	La bordure entrecoupée	C	x	
<i>Lomographa bimaculata</i>	La phalène à deux taches	AC	x	
<i>Lomographa temerata</i>	La phalène distincte	C	x	
<i>Lymantria dispar</i>	Disparate	C	x	
<i>Lymantria monacha</i>	Nonne	C	x	x
<i>Macaria alternata</i>	La philobie alternée	C	x	
<i>Malacosoma neustria</i>	Livrée des arbres	C	x	
<i>Mamestra brassicae</i>	Brassicair	AC	x	
<i>Manulea complana</i>	Manteau à tête jaune	C	x	
<i>Melanchra persicariae</i>	Noctuelle de la Persicaire	AC	x	
<i>Melanthia procellata</i>	La Mélanthie pie	AC	x	
<i>Mesapamea secalis</i>	Hiéroglyphe	AC	x	
<i>Mesoleuca albicillata</i>	La phalène de la ronce	PC	x	
<i>Mesoligia furuncula</i>	Noctuelle furuncule	C	x	
<i>Miltochrista miniata</i>	Rosette	C	x	x
<i>Moma alpium</i>	Avrilière	AC	x	
<i>Mythimna albipuncta</i>	Point blanc	C	x	
<i>Mythimna ferrago</i>	Noctuelle lythargyrée	C	x	
<i>Mythimna pallens</i>	Leucanie blafarde	C	x	

<i>Mythimna pudorina</i>	Leucanie pudorine	PC	x	
<i>Noctua fimbriata</i>	Frangée	C	x	
<i>Noctua interjecta</i>	Faux Casque	AC	x	
<i>Noctua janthe</i>	Collier soufré	C	x	
<i>Noctua pronuba</i>	Hibou	CC	x	x
<i>Notodonta dromedarius</i>	Chameau	C	x	
<i>Notodonta ziczac</i>	Bois-Veiné	C	x	
<i>Nycteola revayana</i>	Sarrothripe de Revay	AC	x	
<i>Nyea lurideola</i>	Lithosie plombée	C	x	x
<i>Ochropacha duplaris</i>	Double-Ligne	AC	x	
<i>Ochropleura plecta</i>	Cordon blanc	C	x	
<i>Oligia fasciuncula</i>	Noctuelle de la Canche	PC	x	
<i>Oligia latruncula</i>	Trompeuse	AC	x	
<i>Opisthograptis luteolata</i>	La citronnelle rouillée	CC	x	
<i>Ourapteryx sambucaria</i>	La phalène du sureau	AC		x
<i>Paracolax tristalis</i>	Herminie dérivée	AC	x	
<i>Pechipogo strigilata</i>	Herminie barbue	PC	x	
<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	La boarmie rhomboïdale	CC	x	x
<i>Peridea anceps</i>	Timide	C	x	
<i>Perizoma alchemillata</i>	La mélanippe coupée	AC	x	
<i>Perizoma bifaciata</i>	La Périzome soulignée	PC	x	
<i>Phalera bucephala</i>	Bucéphale	C	x	
<i>Pheosia gnoma</i>	Bombyx Dictéotide	AC	x	
<i>Pheosia tremula</i>	Porcelaine	C	x	
<i>Philereme vetulata</i>	La Petite Phalène du Nerprun	PC	x	
<i>Phragmatobia fuliginosa</i>	Ecaille cramoisie	CC	x	
<i>Phytometra viridaria</i>	Noctuelle couleur de bronze	AC	x	
<i>Plagodis dolabraria</i>	La phalène lineolée	C	x	
<i>Polypogon plumigeralis</i>	Herminie de la Garance	PC	x	
<i>Pseudoips prasinanus</i>	Halias du Hêtre	C	x	
<i>Pseudopanthera macularia</i>	La panthère	C	x	
<i>Pterostoma palpina</i>	Museau	C	x	
<i>Ptilodon capucina</i>	Crête-de-Coq	C	x	
<i>Ptilodon cucullina</i>	Capuchon	AC	x	
<i>Rivula sericealis</i>	Soyeuse	C	x	
<i>Scopula imitaria</i>	L'Acidalie fausse-Timandre	C	x	
<i>Scopula ornata</i>	La phalène ornée	C	x	
<i>Scotopteryx bipunctaria</i>	L'Ortholite baponctué	PC	x	
<i>Scotopteryx chenopodiata</i>	La phalène de l'ansérine	AC	x	

<i>Scotopteryx luridata</i>	L'Ortholite plombée	PC	x	
<i>Selenia lunularia</i>	L'ennomos lunaire	C	x	
<i>Siona lineata</i>	La divisée	C	x	
<i>Sphinx ligustri</i>	Sphinx du Troène	C	x	x
<i>Spilarctia lutea</i>	Ecaille Lièvre	C	x	
<i>Spilosoma lubricipeda</i>	Ecaille tigrée	C	x	
<i>Stauropus fagi</i>	Ecureuil	C	x	
<i>Stegania cararia</i>	La phalène convoitée	PC	x	
<i>Stegania trimaculata</i>	La Stéganie du peuplier	AC	x	
<i>Thalpophila matura</i>	Noctuelle cythérée	C	x	
<i>Thaumetopoea processionea</i>	Processionnaire du Chêne	AC	x	
<i>Thumatha senex</i>	Nudarie vieille	AC	x	
<i>Thyatira batis</i>	Batis	C	x	x
<i>Tiliacea aurago</i>	Xanthie dorée	AC	x	
<i>Timandra comae</i>	La timandre aimée	C	x	
<i>Trachea atriplicis</i>	Noctuelle de l'Arroche	C	x	
<i>Trisateles emortualis</i>	Herminie olivâtre	AC	x	
<i>Tyria jacobaeae</i>	Goutte-de-sang	C	x	
<i>Watsonalla binaria</i>	Hameçon	C	x	
<i>Watsonalla cultraria</i>	Serpette	PC	x	
<i>Wittia sororcula</i>	Manteau jaune	C	x	
<i>Xanthorhoe designata</i>	La Désignée	AC	x	
<i>Xanthorhoe ferrugata</i>	La rouillée	AC	x	
<i>Xanthorhoe fluctuata</i>	La phalène ondée	C	x	
<i>Xestia c-nigrum</i>	C-noir	CC	x	
<i>Xestia sexstrigata</i>	Noctuelle ombragée	PC	x	
<i>Xestia xanthographa</i>	Trimaculée	C	x	
<i>Zanclognatha lunalis</i>	Herminie plumeuse	AC	x	
<i>Zeuzera pyrina</i>	Zeuzère du poirier	C	x	
<i>Zygaena carniolica</i>	Zygène du Sainfoin	PC	x	
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule	AC	x	
<i>Zygaena loti</i>	Zygène du Lotier	AR	x	
<i>Zygaena minos</i>	Zygène diaphane	PC	x	
<i>Zygaena transalpina</i>	Zygène transalpine	PC	x	

Annexe 11 : Liste des espèces de coléoptères scarabéides observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville

Famille	Nom scientifique	Statut de rareté	Dernière année d'observation
APHODIIDAE	<i>Acrossus depressus</i> Kugelann	R	2013
	<i>Acrossus rufipes</i> L.	C	2017
	<i>Agrilinus ater</i> De Geer	C	2015
	<i>Aphodius fimetarius</i> L.	C	2020
	<i>Aphodius foetidus</i> Herbst.	AR	2012
	<i>Bodilopsis rufus</i> Moll B	C	2011
	<i>Calamosternus granarius</i> L.	C	2016
	<i>Chilothorax distinctus</i> O.F. Müller	R	2016
	<i>Coloboapterus erraticus</i> L.	C	2018
	<i>Coprimorphus scrutator</i> Herbst	AR	2012
	<i>Esymus pusillus</i> Herbst	C	2015
	<i>Limarus zenkeri</i> Germar	RR	2020
	<i>Melinopterus consputus</i> Creutzer	PC	2020
	<i>Melinopterus prodromus</i> Brahm	CC	2020
	<i>Melinopterus sphaelatus</i> Panzer	C	2020
	<i>Nimbus contaminatus</i> Herbst	AC	2020
	<i>Otophorus haemorrhoidalis</i> L.	AC	2018
	<i>Oxyomus sylvestris</i> Scop.	PC	2013
	<i>Planolinoides borealis</i> Gyllenhal	R	2012
	<i>Teuchestes fossor</i> L.	C	2020
	<i>Volinus sticticus</i> Panzer.	AC	2020
CETONIIDAE	<i>Cetonia aurata</i> L.	C	2021
	<i>Oxythyrea funesta</i> Poda	AC	2023
	<i>Trichius fasciatus</i> L.	PC	2020

	<i>Valgus hemipterus L.</i>	C	2023
GEOTRUPIDAE	<i>Anoplotrupes stercorosus Scriba</i>	C	2015
	<i>Geotrupes mutator Marsham</i>	C	2016
	<i>Geotrupes spiniger Marsham</i>	C	2018
	<i>Typhaeus typhoeus L.</i>	PC	2018
LUCANIDAE	<i>Dorcus parallelipedus L.</i>	C	2012
	<i>Lucanus cervus L.</i>	CC	2017
MELOLONTHIDAE	<i>Amphimallon atrum Herbst</i>	AR	2014
	<i>Amphimallon solstitiale L.</i>	PC	2017
	<i>Melolontha melolontha L.</i>	C	2018
	<i>Omalopia ruricola F.</i>	R	2020
	<i>Rhizotrogus aestivus Olivier.</i>	AR	2017
	<i>Rhizotrogus marginipes Mulsant.</i>	R	2017
RUTELIDAE	<i>Hoplia philanthus Fuesslin</i>	AC	2022
	<i>Phyllopertha horticola L.</i>	AC	2020
SCARABAEIDAE	<i>Copris lunaris L.</i>	PC	2012
	<i>Euoniticellus fulvus Goeze</i>	PC	2020
	<i>Onthophagus taurus Schreber</i>	AR	2022
	<i>Onthophagus coenobita Herbst</i>	C	2020
	<i>Onthophagus joannae Goljan</i>	PC	2015
	<i>Onthophagus similis Scriba</i>	C	2020
	<i>Onthophagus vacca L.</i>	AR ?	2020
	<i>Onthophagus illyricus Scop.</i>	AR	2020
	<i>Onthophagus medius Kugelan</i>	C ?	2015

Annexe 12 : Liste des espèces de coléoptères longicornes observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville

Nom scientifique	Dernière observation
<i>Anaglyptus mysticus</i> L.	2011
<i>Clytus arietis</i> L.	2017
<i>Leiopus femoratus</i> Fairmaire.	2015
<i>Mesosa nebulosa</i> F.	2011
<i>Opsilia coerulescens</i> Scop.	2009
<i>Pseudovadonia livida</i> F.	2012
<i>Rutpela maculata</i> Poda	2012
<i>Stenopterus rufus</i> L.	2012
<i>Stenurella bifasciata</i> Müller	2018
<i>Stenurella melanura</i> L.	2017
<i>Stenurella nigra</i> L.	2017

Annexe 13 : Liste des espèces de syrphes observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville

Nom scientifique	Avant 2021	2021	Statut de rareté
<i>Cheilosia albitarsis</i> Meigen	X	X	C
<i>Cheilosia canicularis</i> Panzer		X	?
<i>Cheilosia grossa</i> Fallén		X	RR/AR ?
<i>Cheilosia impressa</i> Loew		X	C
<i>Cheilosia pagana</i> Meigen		X	C
<i>Cheilosia soror</i> Zetterstedt		X	RR/AR ?
<i>Cheilosia urbana</i> Meigen		X	RR/AR ?
<i>Cheilosia variabilis</i> Panzer		X	AC
<i>Cheilosia vulpina</i> Meigen		X	AR
<i>Chrysogaster solstitialis</i> Fallén		X	C
<i>Chrysotoxum bicinctum</i> L.		X	C
<i>Chrysotoxum cautum</i> Harris	X	X	AR
<i>Chrysotoxum festivum</i> L.		X	AC
<i>Criorhina berberina</i> F.		X	AC
<i>Dasysyrphus albobristatus</i> Fallén		X	AC
<i>Didea fasciata</i> Macquart	X		AC
<i>Epistrophe eligans</i> Harris	X	X	C
<i>Epistrophe nitidicollis</i> Meigen	X	X	AC
<i>Episyrphus balteatus</i> De Geer	X	X	C
<i>Eristalis arbustorum</i> L.		X	C
<i>Eristalis interrupta</i> Poda	X	X	C
<i>Eristalis intricaria</i> L.		X	C
<i>Eristalis pertinax</i> Scop.	X		C
<i>Eristalis similis</i> Fallén		X	AC
<i>Eristalis tenax</i> L.	X	X	C
<i>Eupeodes bucculatus</i> Rondani		X	AC
<i>Eupeodes corollae</i> F.	X	X	C
<i>Eupeodes latifasciatus</i> Macquart	X	X	C
<i>Eupeodes luniger</i> Meigen	X	X	AC
<i>Ferdinandea cuprea</i> Scop.		X	AC

<i>Helophilus pendulus</i> L.	X	X	C
<i>Helophilus trivittatus</i> F.	X	X	AC
<i>Heringia heringi</i> Zetterstedt		X	RR
<i>Melanostoma mellinum</i> L.	X	X	C
<i>Melanostoma scalare</i> F.	X	X	C
<i>Meliscaeva auricollis</i> Meigen		X	C
<i>Myathropa florea</i> L.	X	X	C
<i>Myolepta potens</i> Harris		X	RR
<i>Neoscia podagrica</i> F.		X	C
<i>Paragus albifrons</i> Fallén		X	
<i>Paragus haemorrhous</i> Meigen	X	X	C
<i>Paragus pecchioli</i> Rondani		X	AC
<i>Paragus tibialis</i> Fallén		X	RR/AR ?
<i>Pipiza austriaca</i> Meigen		X	AC
<i>Pipiza lugubris</i> F.		X	AR/AC ?
<i>Pipizella viduata</i> L.	X	X	AC
<i>Pipizella virens</i> F.		X	AR
<i>Pipizella zeneggenensis</i> Goeldlin	X		RR
<i>Platycheirus albimanus</i> F.		X	C
<i>Platycheirus peltatus</i> Meigen	X		AC
<i>Platycheirus rosarum</i> F.		X	AC
<i>Platycheirus scutatus</i> Meigen		X	C
<i>Rhingia campestris</i> Meigen	X	X	C
<i>Scaeva pyrastris</i> L.	X		C
<i>Scaeva selenitica</i> Meigen		X	AC
<i>Sphaerophoria scripta</i> L.	X	X	C
<i>Sphaerophoria taeniata</i> Meigen	X		
<i>Syritta pipiens</i> L.		X	C
<i>Syrphus ribesii</i> L.		X	C
<i>Syrphus vitripennis</i> Meigen		X	C
<i>Temnostoma bombylans</i> F.		X	RR
<i>Volucella bombylans</i> L.	X	X	C
<i>Volucella inanis</i> L.	X	X	RR
<i>Volucella inflata</i> F.		X	AR
<i>Volucella pellucens</i> L.		X	C

<i>Xanthandrus comtus</i> Harris		X	AC
<i>Xanthogramma dives</i> Rondani	X	X	AC/AR ?
<i>Xanthogramma laetum</i> F.		X	RR
<i>Xanthogramma pedisequum</i> Harris		X	AC
<i>Xylota segnis</i> L.	X	X	C

Annexe 14 : Liste des espèces de rhopalocères observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville

[illegible]

[illegible]

Annexe 15 : Liste des espèces d'orthoptères observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté S-M	LR Normandie	Années																
					1995	2001	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
ACRIDIDAE	<i>Aiolopus strepens</i>	Oedipode automnale	E	DD												X					
	<i>Calliptamus italicus</i>	Criquet italien	RR	LC												X					
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	CC	LC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	C	LC							X										
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	CC	LC	X	X	X	X	X			X									
	<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	AC	LC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	CC	LC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	
	<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	AC	LC			X	X				X						X	X		
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	C	LC		X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène	PC	LC		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
GRYLLIDAE	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	CC	LC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	CC	LC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	PC	LC			X			X				X				X			
MANTIDAE	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	AC	LC		X	X	X	X		X	X		X	X	X	X	X	X	X	
TETRIGIDAE	<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain	AC	LC			X														
	<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix forestier	C	LC	X	X	X				X	X		X		X				X	
TETTIGONIIDAE	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	CC	LC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	C	LC		X	X			X		X					X				
	<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire	C	LC			X														
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	CC	LC		X		X	X	X											
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun	AC	LC	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	CC	LC	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	X	X	
	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	PC	LC		X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	AR	LC														X	X	X	
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	CC	LC	X	X	X	X	X	X	X		X								

Annexe 16 : Liste des espèces de mollusques observées sur le périmètre historique de la RNR d'Hénouville

Famille	Nom scientifique	Dernière année d'observation
ACICULIDAE	<i>Acicula fusca</i> Montagu	2017
BRADYBAENIDAE	<i>Fruticola fruticum</i> Müller	2017
CARYCHIIDAE	<i>Carychium tridentatum</i> Risso	2017
CHONDRINIDAE	<i>Abida secale</i> Draparnaud	2017
CLAUSILIIDAE	<i>Clausilia rugosa parvula</i> Férussac	2017
HELICIDAE	<i>Cepaea nemoralis</i> L.	2017
	<i>Cornu aspersum</i> Müller	2017
	<i>Helix pomatia</i> L.	2017
HYGROMIIDAE	<i>Helicella itala</i> L.	2017
	<i>Monacha cantiana</i> Montagu	2017
LAURIIDAE	<i>Lauria cylindracea</i> Da Costa	2017
OXYCHILIDAE	<i>Aegopinella pura</i> Alder	2017
PATULIDAE	<i>Discus rotundatus</i> Müller	2017
POMATIIDAE	<i>Pomatias elegans</i> Müller	2017
PRISTILOMATIDAE	<i>Vitrea contracta</i> Westerlund	2017
	<i>Vitrea crystallina</i> Müller	2017
PUNCTIDAE	<i>Punctum pygmaeum</i> Draparnaud	2017
PUPILLIDAE	<i>Pupilla bigranata</i> Rossmässler	2017
	<i>Pupilla muscorum</i> L.	2017
VALLONIIDAE	<i>Vallonia costata</i> Müller	2017
	<i>Vallonia cf excentrica</i> Sterki	2017
VERTIGINIDAE	<i>Vertigo pygmaea</i> Draparnaud	2017

Annexe 17 : Cartographie des parcelles domaniales du périmètre d'extension de la RNR d'Hénouville

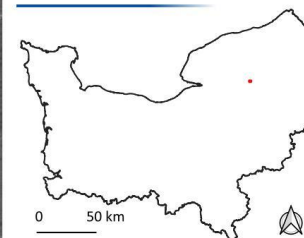
Parcelles forestières d'extension de la RNR de la côte de la Fontaine

RNR de la Côte de la Fontaine - HÉNOUVILLE (76)



Sources : Données CEN Normandie - BDORTHO® SCAN25® ©IGN France / Conception & Réalisation ©CEN Normandie - février 2025 / Reproduction interdite

Localisation du site



Légende

Périmètres d'étude

-  Périmètre d'extension
-  Périmètre actuel de la RNR
-  Parcelles forestières domaniales



Réserve Naturelle
CÔTE DE LA FONTAINE



Carte réalisée avec QGIS 3.26.3-Buenos Aires.